

TABLEAU DE BORD DE LA GOUVERNANCE

Aperçu des pratiques de gouvernance actuelle et tendances récentes du
Burkina Faso





TABLEAU DE BORD DE LA GOUVERNANCE

Aperçu des pratiques de gouvernance
actuelle et tendances récentes du Burkina
Faso

Novembre 2024

Tous droits réservés-INSD-BP 374 Ouagadougou 01-2024

« Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayant droit ou ayant cause, est illicite et constitue une contrefaçon, aux termes des articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. »

AVANT-PROPOS

L'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) a le plaisir de mettre à la disposition des utilisateurs le Tableau de bord de la gouvernance (TBG), édition 2024 et douzième publication de cette série dédiée au suivi de la gouvernance au Burkina Faso.

Ce tableau de bord présente les principales tendances des indicateurs de gouvernance, à partir de données issues d'enquêtes statistiques et de sources administratives, tant nationales qu'internationales. Il couvre, selon la disponibilité, les cinq dernières années, permettant ainsi une analyse évolutive et comparative.

La réalisation de ce document a été rendue possible grâce à la contribution de nombreux partenaires. L'INSD adresse sa reconnaissance aux institutions publiques, parapubliques, privées ainsi qu'à toutes les personnes ayant apporté leur appui à l'élaboration de cette publication.

Bien que des efforts importants aient été consentis pour garantir la qualité de ce document, il reste perfectible. À ce titre, l'INSD reste ouvert à toutes suggestions, observations ou critiques constructives en vue d'améliorer les prochaines éditions.

Nous espérons que ce document répondra à vos attentes et contribuera à renforcer vos connaissances en matière de gouvernance au Burkina Faso.

Le Directeur général



Toubou RIPAMA

Membres de l'équipe de rédaction :

NOM § Prénom(s)	Structures
RIPAMA Toubou	DG/INSD
OUEDRAOGO Mady	DCSFR/INSD
ZONGO Beb-Zinda Gérald Wilfried A	INSD/DCSFR
OUEDRAOGO K Thomas	INSD/DCSFR
ZEMBA René	INSD/DCSFR
BATIONO Jérémie Yiyuréboula	INSD/DSCVM
BARRY Ousmane	INSD DD
ILBOUDO Arzouma Gaston	Secrétariat Permanent pour la Promotion de l'Inclusion Financière
KABORE ROLAND	Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique (DGTCP/MEFP)
Yaogo Sylvain	Direction générale de l'économie et de la planification (DGEP/MEFP)
Sawadogo Yahaya	Direction générale du contrôle des marchés et des engagements financiers (DGCMEF/MEFP)
BATIONO Mathieu	Direction générale de la coopération (DGCOOP/MEFP)
Belemvire Issaka	DGESS du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation (DGESS/MESRI)
Palenfo Sié Christophe	Assemblée législative de transition (ALT)
TIENDREBEOGO/LENE Bobalème	DGESS du Ministère de la Fonction publique, du travail et de la protection sociale (DGESS/MFPTPS)
kabore Théophile	Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
KERE/SAMANDOULGOU Rasmata	DGESS du Ministère de la justice et des droits humains chargé des relations avec les institutions (DGESS/MJDHRI)
NABI Pousga	Secrétariat permanent du Comité national de politique économique (SP-CNPE)
OUEDRAOGO Salifou	DGESS du Ministère de l'Enseignement de base, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales (DGESS/MENAPLN)

NOM § Prénom(s)	Structures
Kaboré Désiré	Direction générale du budget (DGB/MEFP)
KABORE Adama	DGESS du Ministère de la santé (DGESS/MS)
MALO D Virgini	DGESS du Ministère de l'Administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité (DGESS/MATDS)
CISSE Mahamoudou	Commission nationale indépendante(CNI)
SOMDA Claude	Conseil supérieur de la communication (CSC)
Ziba Arnauld	DGESS du Ministère des infrastructures et du désenclavement (DGESS/MID)

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

Sigle	Définition
APD	: Aide publique au développement
CCP	: Compte courant postal
CENI	: Commission électorale nationale indépendante
CEP	: Certificat d'études primaire
CNE	: Caisse nationale d'épargne
CPN	: Consultations prénatales
CSC	: Source
CSC	: Conseil Supérieur de la Communication
DGB	: Direction Générale du Budget
FBCF	: Formation brute du capital Fixe
IAP	: Instrument Automatisé de Prévision
IESR	: Les Institutions d'enseignement supérieurs et de recherche
IESR	: Institutions d'enseignement supérieurs et de recherche
INSD	: Institut national de la statistique et de la démographie
MAC	: Maisons d'arrêts et de correction
MILDA	: Moustiquaires imprégnées à longue durée d'action
PEV	: Programme élargi de vaccination
PF	: Planification familiale
SFD	: Système financiers décentralisés
TBA	: Taux brut d'admission
TBA	: Taux brut d'admission
TBE	: Taux de bancarisation élargi

TBG	:	Tableau de bord de la gouvernance
TBP	:	Taux Brut de Préscolarisation
TBS	:	Taux de bancarisation strict
TBS	:	Taux brut de scolarisation
TBS	:	Évolution des Taux bruts de scolarisation
TBS	:	Taux brut de scolarisation
TGI	:	Tribunaux de grande instance
TGI	:	Tribunaux de grande instance
TGI	:	De 2021 à 2023, le nombre de Tribunaux de Grande Instance
TGUSF	:	Taux global d'utilisation des services financiers
TNS	:	Taux net de scolarisation
TNS	:	Taux net de scolarisation
TUSM	:	Taux d'utilisation des services de microfinance
TUSME	:	Taux d'utilisation des services de monnaie électronique

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS.....	v
SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	viii
LISTE DES TABLEAUX.....	xv
LISTE DES GRAPHIQUES.....	xvii
RÉSUMÉ.....	xix
INTRODUCTION.....	1
1. GOUVERNANCE POLITIQUE.....	3
1.1. Système politique et électoral.....	3
1.1.1. Participation de la population aux élections.....	3
1.1.2. Création de partis politiques.....	4
1.1.3. Inscription des partis et formations politiques aux élections.....	5
1.1.4. Obtention de sièges par les partis et formations politiques.....	6
1.1.5. Participation politique des femmes.....	6
1.2. Système judiciaire.....	7
1.2.1. Les Tribunaux de grande instance (TGI).....	9
1.2.2. Les magistrats et auxiliaires de justice.....	9
1.2.3. Affaires nouvelles dans les parquets des TGI.....	10
1.2.4. Jugements rendus par les chambres correctionnelles des TGI.....	11
1.2.5. Population carcérale.....	11
1.2.6. Affaires nouvelles dans les tribunaux du travail.....	12
1.3. Activités du Médiateur du Faso.....	13
1.3.1. Etat des dossiers reçus.....	14
1.3.2. Pourcentage de plaintes mettant en cause les institutions et les ministères.....	14
1.3.3. Pourcentage de plaintes mettant en cause les Établissements publics et les organismes à capitaux publics de l'État.....	15
1.3.4. Réaction de l'Administration aux saisines du Médiateur du Faso.....	15
1.4. Médias.....	16
1.4.1. Paysage médiatique.....	16
1.4.2. Statut des médias.....	17
2. GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE.....	18
2.1. Secteur réel.....	18
2.1.1. Inflation.....	18
2.1.2. Variation annuelle du PIB réel.....	19
2.1.3. Le PIB nominal par tête.....	19
2.1.4. Variation de la formation brute du capital fixe en rapport avec le PIB.....	19
2.1.5. Emploi.....	21
2.2. Les agregats monétaires.....	21
2.2.1. Évolution de la monnaie.....	22
2.2.2. Évolution du crédit à l'économie.....	22
2.3. Utilisation des services financiers.....	22

2.3.1.	Taux de bancarisation strict (TBS).....	23
2.3.2.	Taux d'utilisation des services de microfinance (TUSM)	23
2.3.3.	Taux de bancarisation élargi (TBE)	24
2.3.4.	Taux d'utilisation des services de monnaie électronique (TUSME).....	24
2.3.5.	Taux global d'utilisation des services financiers (TGUSF).....	25
2.4.	Secteur extérieur	25
2.4.1.	Échanges extérieurs	26
2.5.	Finances publiques	26
2.5.1.	Mobilisation des ressources intérieures et la dette publique	27
2.5.1.1.	Mobilisation des ressources intérieures et la dette publique	27
2.5.1.2.	Evolution de la dette publique	28
2.5.1.3.	Dette intérieure.....	29
2.5.2.	Aide publique au développement	31
2.5.3.	Situation des dotations et exécutions des dépenses budgétaires.....	31
2.5.3.1.	Allocation budgétaire au secteur de la justice	32
2.5.3.2.	Part du budget alloué au ministère de la santé.....	32
2.5.3.3.	Part du budget alloué au Ministère en charge de l'Éducation Nationale	33
2.5.3.4.	Taux d'exécution hors financements extérieurs des budgets des secteurs prioritaires	33
2.5.3.5.	Dépenses réelles totales (hors financements extérieurs et charges de la dette) par rapport aux dotations définitives et recettes ordinaires par rapport aux prévisions définitives	34
2.5.4.	Evolution des montants des marchés publics suivant les types de procédures des ministères et institutions	35
2.5.5.	Indicateurs de la surveillance multilatérale de l'UEMOA.....	35
2.5.6.	Condition de vie des populations	36
2.5.6.1.	61... Mortalité maternelle et infanto-juvénile	36
2.5.6.2.	Mortalité des enfants de moins de 5 ans.....	37
2.5.6.3.	Mortalité maternelle	37
2.5.6.4.	Accessibilité à certains services	38
2.5.6.5.	Accessibilité à l'eau potable	38
2.5.6.6.	Utilisation de combustible solide (bois, charbon de bois et dérivés).....	39
2.5.6.7.	Utilisation de l'électricité comme source d'éclairage	39
2.5.6.8.	Pauvreté	40
2.5.6.9.	Accès aux technologies de l'information et de la communication	41
2.5.6.10.	La teledensité fixe et mobile.....	41
2.5.6.11.	Le taux de pénétration de l'Internet fixe et mobile.....	42
2.5.7.	Réseau routier bitumé du Burkina Faso.....	42
3.	GOVERNANCE ADMINISTRATIVES ET DES ENTREPRISES	42
3.1.	Gouvernance administrative	42
3.1.1.	Représentativité des femmes dans la Fonction publique.....	42
3.1.2.	Assurés sociaux.....	43

3.1.3.	Respect de la législation du travail	43
3.2.	Système éducatif	44
3.2.1.	Éducation préscolaire et enseignement primaire.....	44
3.2.1.1.	Taux brut de préscolarisation	45
3.2.1.2.	Taux brut d'admission (TBA) au CP1.....	45
3.2.1.3.	Taux brut de scolarisation (TBS) au primaire.....	46
3.2.1.4.	Taux net de scolarisation (TNS) au primaire.....	47
3.2.1.5.	Ratio élèves/maitre dans le primaire	47
3.2.1.6.	Ratio élèves/classe au secondaire	48
3.2.1.7.	Taux de réussite au BEPC.....	48
3.2.2.	Enseignement supérieur	49
3.2.2.1.	Les Institutions d'enseignement supérieurs et de recherche (IESR).....	50
3.2.2.2.	Les effectifs des étudiants.....	50
3.2.2.3.	Le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants	51
3.2.3.	Taux de réussite au Baccalauréat	51
3.2.3.1.	Le ratio étudiants/enseignant permanent	52
3.3.	Stuation sanitaire	52
3.3.1.	Ratio population et centre de santé	55
3.3.2.	CSPS remplissant la norme minimale en personnel.....	55
3.3.3.	Disponibilité de médicament dans les dépôts MEG	56
3.3.4.	Ratio infirmiers/population	57
3.3.5.	Couverture en CPN1 et CPN4.....	57
3.3.6.	Accouchement assisté par un personnel de santé qualifié	58
3.3.6.	Pratiques contraceptives	58
3.3.7.	Décès liés au paludisme	59
3.3.8.	Couverture vaccinale	59
3.3.9.	État nutritionnel des enfants de moins de 5 ans.....	60
3.4.	Organisations non gouvernementales/Associations de développement et Fondations (ONG/ADF).....	61
CONCLUSION		62
4.	ANNEXES	64

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 : Niveau des indicateurs du système électoral et politique selon les années électorales	3
Tableau 1.2 : Nombre de partis politiques enregistrés	3
Tableau 1.3 : Indicateurs de la participation politique des femmes.....	7
Tableau 1.4 : Niveaux des indicateurs du système judiciaire	7
Tableau 1.5 : Jugements rendus par les chambres correctionnelles des TGI	11
Tableau 1.6 : Évolution du nombre d'affaires nouvelles au niveau des tribunaux de travail	12
Tableau 1.7 : Niveau des indicateurs relatifs au Médiateur du Faso.....	13
Tableau 1.8 : Évolution des indicateurs relatifs aux médias	16
Tableau 1.9 : Situation des médias selon leur statut	17
Tableau 1.10 : Évolution des indicateurs macro-économiques.....	18
Tableau 1.11 : Évolution du taux d'activité (en %) et du taux de chômage urbain (en %)......	21
Tableau 1.12 : Évolution des indicateurs d'agrégats monétaires	21
Tableau 1.13 : Évolution des indicateurs des prestataires des Services Financiers.....	22
Tableau 1.14 : Évolution des indicateurs macro-économiques.....	25
Tableau 1.15 : Évolution des indicateurs de la mobilisation des ressources intérieures et de la dette publique.....	27
Tableau 1.16 : Evolution de la dette intérieure par détenteur :	29
Tableau 1.17 : Evolution de la dette intérieure par détenteur :	31
Tableau 1.18 : Évolution des marchés publics suivant les types de procédures des ministères et institutions (en milliards FCFA).....	35
Tableau 1.19 : Performance du Burkina Faso en matière de convergence (1er rang UEMOA et 2nd rang UEMOA).....	36
Tableau 1.20 : Indicateurs sur la mortalité des enfants de moins de 5ans et mortalité maternelle	37
Tableau 1.21 : Évolution de quelques indicateurs de conditions de vie des ménages	38
Tableau 1.22 : Évolution du réseau routier bitumé (en km)	42
Tableau 1.23 : Indicateurs sur la représentativité des femmes dans la Fonction publique	43
Tableau 1.24 : Évolution du nombre d'assurés sociaux à la CNSS	43
Tableau 1.25 : Nombre moyen d'infractions liées au travail	44
Tableau 1.26 : Niveau des indicateurs de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire	44
Tableau 1.27 : Évolution de certains indicateurs de l'enseignement supérieur	49
Tableau 1.28 : Niveau des indicateurs relatifs à la santé	53
Tableau 1.29 : Évolution du nombre d'ONG/ADF	61

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1.1 : Évolution du taux de participation aux élections.....	4
Graphique 1.2 : Évolution du nombre de partis politiques enregistrés	5
Graphique 1.3 : Évolution du nombre de partis et formations politiques inscrits aux élections	6
Graphique 1.4 : Évolution de la proportion (%) de femmes au Gouvernement et au parlement	7
Graphique 1.5 : Evolution du nombre de magistrats, avocats, huissiers, notaires pour 100 000 habitants	10
Graphique 1.6 : Évolution des nombres d'affaires nouvelles des TGI.....	10
Graphique 1.7 : Répartition des détenus par sexe et par statut (%).....	11
Graphique 1.8 : Evolution de la population détenue pour 100 000 habitants	12
Graphique 1.9 : Nombre des dossiers annuelles reçus par le Médiateur du Faso et Dossiers clos en % des dossiers instruits.....	14
Graphique 1.10 : Pourcentage de plaintes mettant en cause les ministères et les institutions	15
Graphique 1.11 : Proportion des plaintes mettant en cause les Établissements publics et les organismes à capitaux publics	15
Graphique 1.12 : Évolution du taux (%) de réaction de l'Administration.....	16
Graphique 2.1 : Evolution du taux d'inflation.....	19
Graphique 2.2 : Evolution de la variation annuelle du PIB réel (en %).....	19
Graphique 2.3 : Évolution de la formation brute de capital fixe en pourcentage du PIB	21
Graphique 2.4 : Évolution de la liquidité monétaire M2/PIB (%) et du crédit à l'économie	22
Graphique 2.5 : Evolution du taux de bancarisation strict (TBS).....	23
Graphique 2.6 : Évolution du taux d'utilisation des services de microfinance (TUSM)	24
Graphique 2.7 : Évolution du taux de bancarisation élargi (TBE)	24
Graphique 2.8 : Évolution du taux d'utilisation des services de monnaie électronique (TUSME).....	25
Graphique 2.9 : Évolution du taux global d'utilisation des services financiers (TGUSF).....	25
Graphique 2.10 : Évolution de la balance des biens et services en % du PIB.....	26
Graphique 2.11 : Evolution de la mobilisation des ressources intérieures	28
Graphique 2.12 : Évolution de la dette publique (en % du PIB).....	29
Graphique 2.13 : Evolution de la dette intérieure	30
Graphique 2.14 : Evolution des bons du trésor et les obligations du trésor.....	30
Graphique 2.15 : Evolution de la dette extérieure par type de créanciers	30
Graphique 2.16 : Evolution de l'aide publique au développement (APD) (en % du PIB)	31
Graphique 2.17 : Évolution de la part du budget du Ministère en charge de la Justice dans le budget national (en %).....	32
Graphique 2.18 : Évolution des parts budgétaires des Ministères de la Santé et de l'Éducation Nationale	33
Graphique 2.19 : Évolution du taux d'exécution du budget de la Santé et de l'éducation.....	34
Graphique 2.20 : Évolution des dépenses réelles par rapport aux dotations définitives (hors financements extérieurs et dette) et du recouvrement des recettes ordinaires par rapport aux prévisions définitives des recettes ordinaires	35

Graphique 2.21 : Tendances de la mortalité des enfants de moins de 5 ans et mortalité maternelle	38
Graphique 2.22 : Taux d'accès à l'eau potable (en %).....	39
Graphique 2.23 : Proportion des ménages utilisant du bois ou du charbon de bois pour la cuisine.....	39
Graphique 2.24 : Proportion des ménages utilisant l'électricité pour l'éclairage.....	40
Graphique 2.25 : Indicateurs de pauvreté de la population au Burkina Faso	41
Graphique 2.26 : Evolution de la télé-densité fixe et mobile	41
Graphique 2.27 : Evolution du taux de pénétration de l'internet et mobile	42
Graphique 3.1 : Évolution du Taux Brut de Préscolarisation (%).....	45
Graphique 3.2 : Évolution du Taux Brut d'Admission (%) au primaire.....	46
Graphique 3.3 : Évolution des Taux bruts de scolarisation (TBS) au primaire	47
Graphique 3.4 : Évolution du Taux net de scolarisation (%) au primaire.....	47
Graphique 3.5 : Évolution du Ratio élèves/maitre au primaire	48
Graphique 3.6 : Évolution du Ratio élèves/classe au secondaire	48
Graphique 3.7 : Évolution du taux de réussite au BEPC	49
Graphique 3.8 : Évolution du nombre d'institutions d'enseignement supérieurs.....	50
Graphique 3.9 : Évolution de l'effectif des étudiants.....	51
Graphique 3.10 : Évolution du nombre d'étudiants pour 100000 habitants	51
Graphique 3.11 : Évolution des taux de réussite aux examens du Baccalauréat (%).....	52
Graphique 3.12 : Evolution du ratio étudiant /enseignant permanent.....	52
Graphique 3.13 : Graphique 48: Évolution du nombre d'habitants par CSPS	55
Graphique 3.14 : Graphique 49 : Évolution (%) de CSPS remplissant la norme minimale en personnel ..	56
Graphique 3.15 : Graphique 50 : Pourcentage de dépôts en médicaments génériques sans rupture de stock des molécules essentielles.....	56
Graphique 3.16 : Graphique 51 : Évolution du ratio infirmiers pour 10 000 habitants.....	57
Graphique 3.17 : Graphique 52 : Evolution du taux (%) de CPN4 et de la proportion des femmes enceintes vues en consultation prénatale à T1 de la grossesse	58
Graphique 3.18 : Graphique 53 : Évolution (%) du taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié	58
Graphique 3.19 : Graphique 54 : Évolution (%) du taux d'utilisation des méthodes contraceptives.....	59
Graphique 3.20 : Graphique 60 : Évolution des décès liés au paludisme (%).....	59
Graphique 3.21 : Graphique 56 : Couverture (%) vaccinale par antigène	60
Graphique 3.22 : Graphique 57 : Évolution du retard de croissance et de l'insuffisance pondérale des enfants de moins de cinq (5) ans.....	61

RÉSUMÉ EXECUTIF

Dans un contexte marqué par des défis sécuritaires, socioéconomiques et institutionnels majeurs, l'édition 2024 du Tableau de Bord de la Gouvernance (TBG) constitue un outil stratégique pour les décideurs politiques. Ce rapport, produit par l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), offre une analyse multidimensionnelle de la gouvernance politique, judiciaire, économique, administrative et sociale sur la période 2019-2023, permettant d'orienter les politiques publiques avec rigueur.

1. Gouvernance politique et judiciaire

La gouvernance politique au Burkina Faso est caractérisée par une baisse continue de la participation électorale, affectée par l'insécurité croissante et un désintérêt politique palpable. Le paysage partisan se densifie avec 222 partis en 2023, mais leur impact réel sur les scrutins reste limité, avec une participation électorale de 62,4 % en 2020. La représentation des femmes dans les instances politiques stagne en deçà des objectifs, avec 15,5 % de députés-femmes et 20 % de femmes au gouvernement en 2023, loin du quota de 30 % recommandé.

Sur le plan judiciaire, le système peine à répondre aux besoins, en raison d'une faible couverture territoriale et d'un déficit important de magistrats (3 pour 100 000 habitants, contre une norme internationale de 10). Malgré une augmentation des affaires traitées (+8,5 %), la capacité de jugement des tribunaux diminue (94,3 % de taux de jugement en 2023), allongeant les délais de traitement et augmentant la population carcérale (+5,1 % en 2023). Le Médiateur du Faso, garant de la gouvernance administrative, voit ses saisines augmenter, mais le taux de réponse des administrations baisse à 52,7 %, traduisant un déficit d'efficacité institutionnelle.

Le secteur médiatique, dominé par la presse privée audiovisuelle, fait face à une réduction drastique des médias écrits, bien que la presse en ligne se maintienne comme un canal dynamique d'information.

2. Gouvernance économique

En 2023, malgré un contexte sécuritaire difficile et les effets de la crise internationale, le Burkina Faso a une croissance économique notable du PIB réel (3,6 %), avec une inflation maîtrisée à 0,7 %, contre 14,1 % en 2022. La formation brute de capital fixe atteint 24,1 % du PIB, témoignant d'un effort d'investissement conséquent. Cependant, le taux d'activité diminue à 49,3 % et le chômage urbain s'établit à 7,4 %, soulignant des défis persistants sur le marché du travail.

Les finances publiques présentent des signes encourageants : pression fiscale accrue (21,6 % du PIB), déficit budgétaire de base réduit (-7,0 %), et une baisse modérée de la dette publique (44,5 % du PIB). Toutefois, la dette intérieure continue d'augmenter, en particulier via les obligations du Trésor. Par ailleurs, l'aide publique au développement se contracte (-16 % en 2022), reflétant la conjoncture sociopolitique tendue.

Les secteurs sociaux prioritaires (santé et éducation) ont d'excellents taux d'exécution budgétaire, respectivement 99,4 % et 98,6 % en 2023, soulignant une amélioration notable de la gestion publique. Cependant, dans la commande publique, il y a une forte progression des ententes directes, source potentielle de risques pour la transparence.

Dans le cadre des critères de convergence UEMOA, le Burkina respecte l'inflation et la dette publique, mais reste en retrait sur le solde budgétaire, la masse salariale et la pression fiscale.

3. Gouvernance sociale et développement humain

Sur le plan social, il y a des progrès significatifs dans la santé : la mortalité infanto-juvénile a

chuté à 48‰ en 2021 (contre 129‰ en 2010) et la mortalité maternelle à 198 décès pour 100 000 naissances vivantes (contre 341 en 2010). Ces avancées sont certainement liées à la gratuité des soins, aux consultations prénatales et aux programmes de lutte contre les maladies.

L'accès aux services de base s'améliore (85,5 % des ménages ont accès à l'eau potable, 24,7 % à l'électricité), même si une majorité utilise encore des combustibles solides pour la cuisson. La pauvreté monétaire touche 43,2 % de la population en 2021, avec une aggravation de la profondeur et de la sévérité.

Les technologies de l'information progressent rapidement, avec une télédensité mobile à 117,4 lignes pour 100 habitants et un accès Internet en forte hausse (80 abonnements pour 100 habitants).

4. Gouvernance administrative et des entreprises

Dans la fonction publique, il y a une féminisation progressive, avec 28,7 % de femmes parmi les cadres supérieurs en 2023. Le nombre de travailleurs inscrits à la CNSS augmente de 5,6 %, malgré un respect limité de la législation sociale.

Le système éducatif subit les impacts de l'insécurité, avec un recul des taux de préscolarisation (6,6 %) et de scolarisation primaire (74,4 %), tandis que la scolarisation des filles reste légèrement supérieure à celle des garçons. Dans le secondaire et le supérieur, il y a une augmentation des effectifs mais il existe également des problèmes majeurs de qualité, avec un taux de réussite au BEPC et au BAC en baisse et un ratio étudiants/enseignants très élevé dans l'enseignement supérieur public (163:1).

La situation sanitaire demeure préoccupante, malgré des améliorations ponctuelles. Le ratio population/centre de santé dépasse largement la norme OMS (9 526 habitants contre 5 000), et la disponibilité des médicaments essentiels est faible. Les consultations prénatales sont relativement bien couvertes, mais les accouchements assistés diminuent, tout comme la pratique contraceptive.

Le paludisme reste une cause majeure de mortalité, bien que sa part dans les décès ait diminué. La couverture vaccinale infantile est satisfaisante, et l'état nutritionnel des enfants s'améliore, mais reste préoccupant avec 15,5 % d'insuffisance pondérale.

Conclusion

Le Tableau de Bord de la Gouvernance 2024 met en lumière un Burkina Faso confronté à des défis majeurs dans tous les domaines de la gouvernance, avec des avancées notables mais fragiles. Les efforts doivent se concentrer sur le renforcement de la sécurité, l'amélioration de la justice et des institutions, la consolidation de la croissance économique inclusive, ainsi que sur un investissement accru dans la santé, l'éducation et l'infrastructure sociale.

INTRODUCTION

Dans un contexte national marqué par des défis multiples, notamment sécuritaires, socioéconomiques et institutionnels, la nécessité de disposer d'informations fiables et actualisées sur la gouvernance s'avère plus que jamais essentielle. C'est dans cette perspective que l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) met à la disposition des acteurs publics, des partenaires techniques et financiers, ainsi que du grand public, la douzième édition du Tableau de Bord de la Gouvernance (TBG).

Ce document se veut un outil d'aide à la décision et de suivi-évaluation des politiques publiques. Il rassemble des données quantitatives et qualitatives permettant d'apprécier l'évolution de la gouvernance au Burkina Faso à travers ses dimensions politique, économique, administrative et sociale. En retraçant les grandes tendances observées au cours des cinq dernières années, le TBG offre une lecture synthétique mais éclairante de la performance de l'État et de ses institutions.

L'édition 2024 du TBG s'inscrit ainsi dans une dynamique de redevabilité, de transparence et de participation citoyenne, contribuant à nourrir le débat public et à renforcer la culture de la bonne gouvernance dans notre pays

1. GOUVERNANCE POLITIQUE

1.1. Système politique et électoral

Le nombre de partis politiques, leur capacité à obtenir des sièges et le taux de participation de la population aux échéances électorales constituent des éléments d'appréciation de la démocratie. Les indicateurs considérés dans cette analyse sont présentés dans les tableaux 1 et 2.

Tableau 1.1 : Niveau des indicateurs du système électoral et politique selon les années électorales

Indicateurs		2010	2012	2015	2016	2020
Taux de participation aux élections (%)	Présidentielles	54,9	nc	60	nc	50,8
	Législatives	nc	75,7	60,1	nc	50,7
	Municipales	nc	75,3	nc	49	nc
Nombre de partis et formations politiques inscrits aux élections	Présidentielles	7	nc	14	nc	13
	Législatives	nc	74	99	nc	126
	Municipales	nc	81	nc	85	nc
Nombre de partis et formations politiques ayant obtenu au moins un siège	Législatives	nc	13	14	nc	15
	Municipales	nc	40	nc	43	nc

Source : Commission Électorale Nationale Indépendante, Direction de la législation, de la formation et du suivi des partis politiques/MATDS, Conseil Constitutionnel, Conseil d'État.

nc : Non concerné

Tableau 1.2 : Nombre de partis politiques enregistrés

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre	196	202	205	222	222

Source : Direction de la législation, de la formation et du suivi des partis politiques/MATM

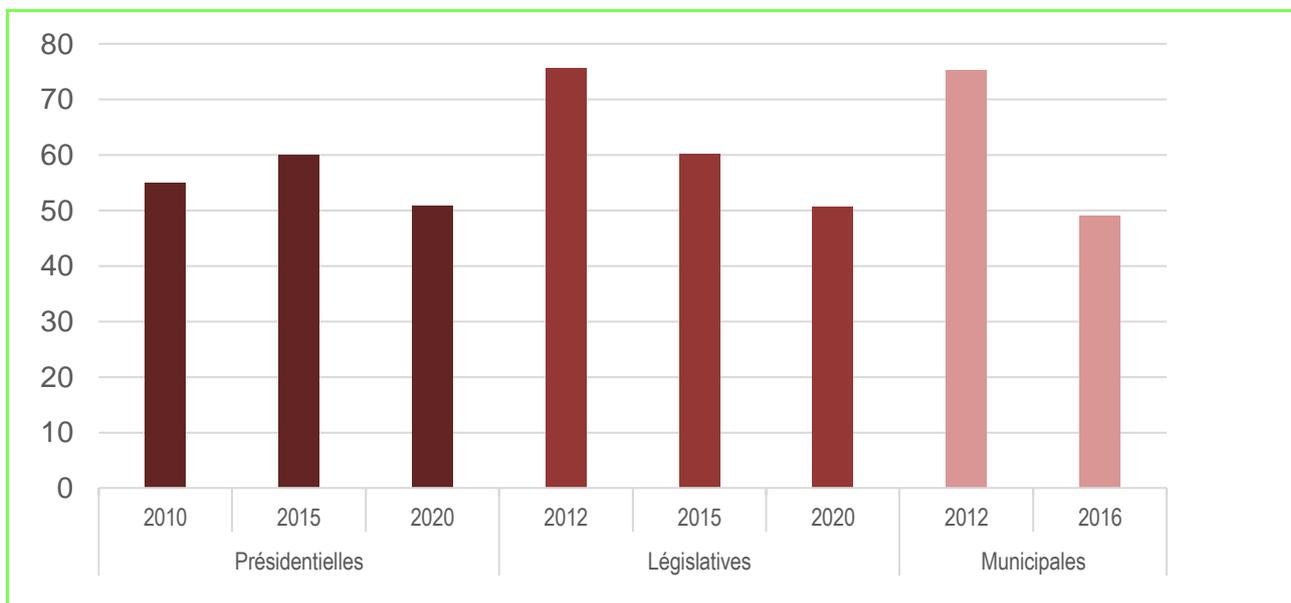
1.1.1. Participation de la population aux élections

La participation de la population aux élections est un indicateur de l'enracinement de la démocratie.

Au titre des élections législatives et municipales organisées depuis 2012, l'engouement a été de plus en plus faible. Cette situation pourrait s'expliquer non seulement par le désintérêt de la population pour les questions politiques, mais aussi par la situation sécuritaire qui a empêché les citoyens de certaines localités d'accomplir leurs votes. Aussi, les taux de participations aux présidentielles et législatives de 2015 et 2020 sont pratiquement identiques du fait qu'il a été organisé des élections couplées.

Du reste pour la présidentielle de 2015, une augmentation de 6% est constatée. Au sortir de l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014, les populations ont manifesté dans les urnes leur désir de participer à la gestion du pays.

Graphique 1.1 : Évolution du taux de participation aux élections



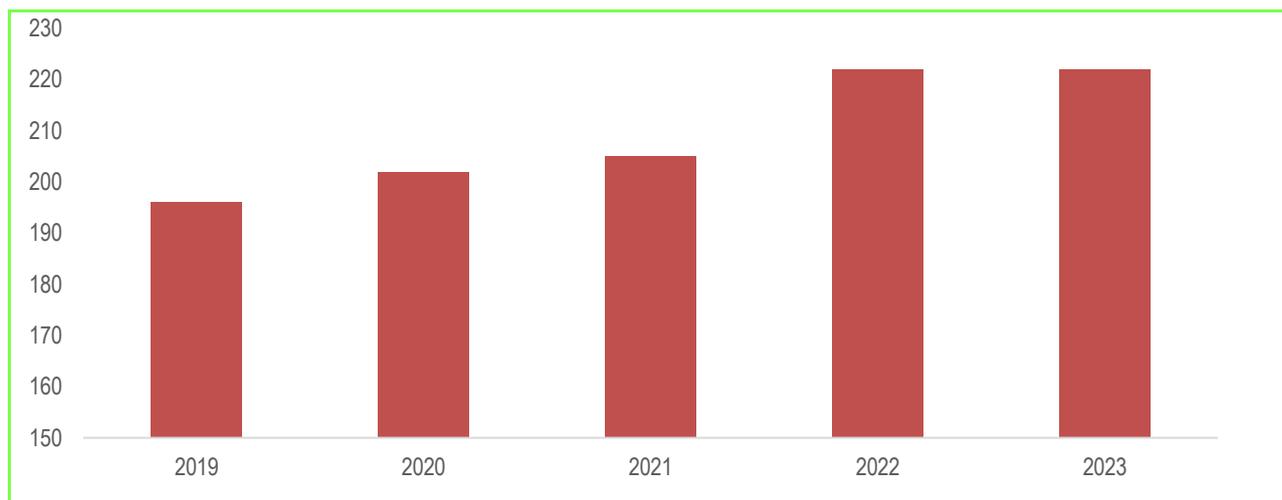
Source : Construction à partir des données de la commission électorale nationale indépendante (CENI)

1.1.2. Création de partis politiques

- Pas de création de partis politiques en 2022 et 2023

Le nombre de partis politiques est de 222 en 2023 identique à celui de 2022. Cette stagnation pourrait s'expliquer par le communiqué n°03 du 30 septembre 2022 suspendant les activités des partis politiques. Cependant, on note une hausse du nombre de partis politiques au cours des cinq (05) dernières années comparées au chiffre de 196 partis politiques enregistrés en 2019.

Graphique 1.2 : Évolution du nombre de partis politiques enregistrés



Source : Construction à partir des données de la direction de la législation, de la formation et du suivi des partis politiques / Ministère de l'administration territoriale et de la Décentralisation.

1.1.3. Inscription des partis et formations politiques aux élections

- Plus de la moitié des partis politique ne participent pas aux élections

Les partis politiques sont « des organisations durables, disposant d'une assise à la fois nationale et locale, dont le but est de conquérir et d'exercer le pouvoir politique en recherchant le soutien populaire »¹. Pour ce faire, ils s'inscrivent aux différentes élections, présidentielles, législatives et/ou municipales.

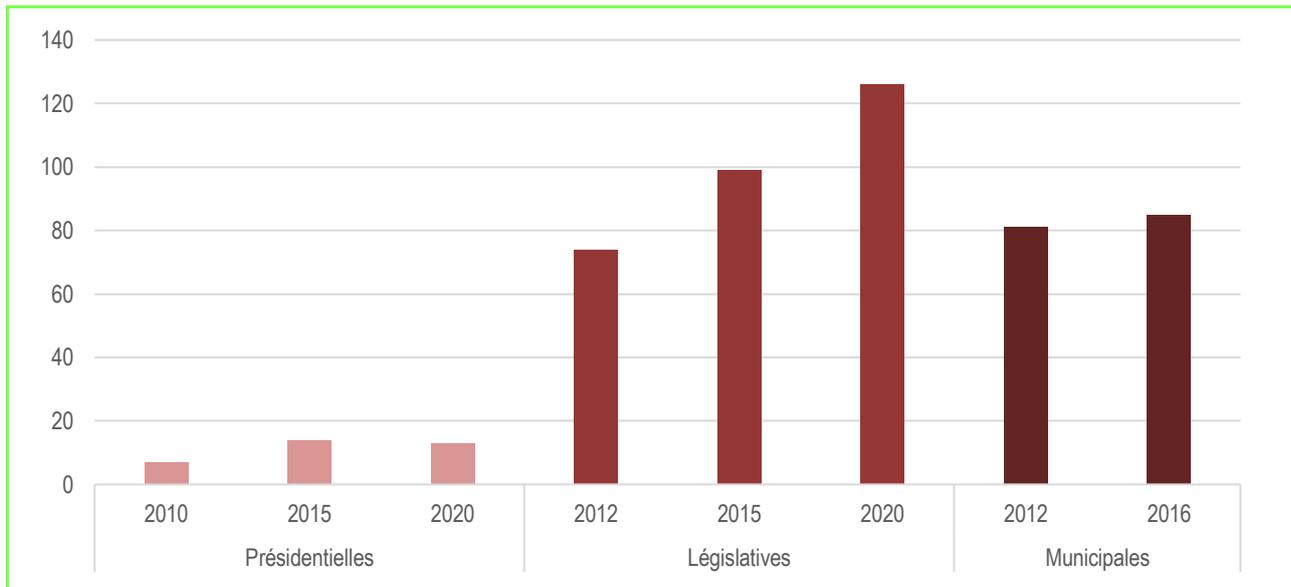
En 2015, le nombre de partis politiques ayant participé aux élections législatives est de 99 sur un total de 140, soit un taux de 70,7%.

En 2020, 202 partis politiques sont enregistrés dont 126 ont participé aux élections législatives, soit un taux de 62,4%.

Entre 2015 et 2020, il est constaté une baisse du niveau de participation des partis politiques aux élections législatives.

¹ Centre pour la bonne gouvernance, partis et système de partis politiques au Burkina Faso, 2009

Graphique 1.3 : Évolution du nombre de partis et formations politiques inscrits aux élections



Source : Construction à partir des données de la commission électorale nationale indépendante (CENI)

1.1.4. Obtention de sièges par les partis et formations politiques

Le nombre de partis et formations politiques ayant obtenu au moins un conseiller municipal lors des élections municipales de 2016 est de 43 contre 40 en 2012. Aux élections municipales de 2016, 50% des partis et formations politiques inscrits ont obtenu au moins un siège de conseiller. Cette proportion est de 49% en 2012.

Pour les élections législatives de 2020, 15 partis ont obtenu au moins un siège de député à l'assemblée nationale, contre 14 en 2015 et 13 en 2012. Cela représente 11,9% des partis inscrits pour ces élections en 2020, contre 14,1% en 2015 et 17,5% en 2012. Il se dégage une baisse de la représentativité des partis et formations politiques à l'assemblée nationale de 2012 à 2020, malgré l'introduction du plus fort reste sensé favoriser les petits partis dans la répartition des sièges de député.

1.1.5. Participation politique des femmes

- Une tendance baissière de la représentativité des femmes au Parlement et au Gouvernement entre 2021 et 2023

La participation politique des femmes est analysée à travers deux indicateurs que sont le nombre de femmes au Parlement et celui au Gouvernement.

Les femmes représentent 15,5 % de l'effectif total des députés du parlement en 2023 contre 16,9% en 2022 traduisant ainsi une baisse de 1,4 point de pourcentage par rapport à 2022. Cette tendance quoique baissière entre 2022 et 2023 reste néanmoins meilleure à la situation d'avant notamment 2021 où la proportion des femmes au Parlement était de 12,6%.

Quant à la proportion des femmes au Gouvernement, elle est de 20% en 2023 contre 23,8% en 2022, soit une baisse de 3,8 points de pourcentage. En 2021, la proportion de femmes au Gouvernement était de 24%.

Le quota genre de 30% de femmes dans les instances dirigeantes n'est pas atteint sur la période sous revue.

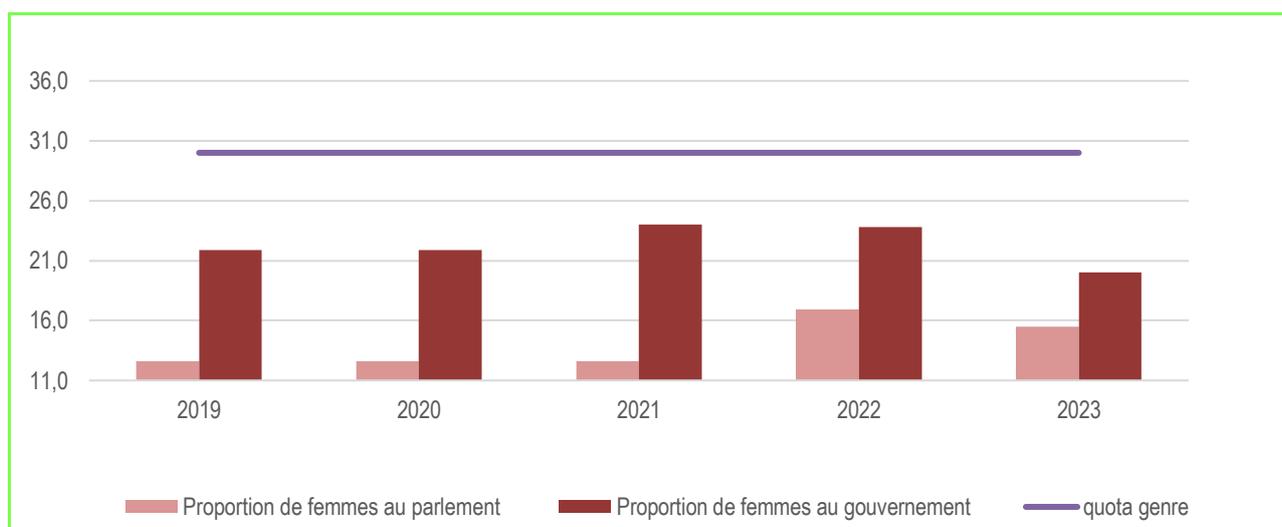
Le tableau 3 et le graphique 4 présentent l'évolution de ces 2 indicateurs depuis l'année 2019.

Tableau 1.3 : Indicateurs de la participation politique des femmes

Indicateurs	2019	2020	2021	2022	2023
Proportion de femmes au parlement	16/127	16/127	16/127	12/71	11/71
Proportion de femmes au gouvernement	7/32	7/32	6/25	5/21	5/25

Source : Direction des séances et des commissions l'ALT

Graphique 1.4 : Évolution de la proportion (%) de femmes au Gouvernement et au parlement



Source : Construction à partir des données de l'union inter parlement, Journal officiel

1.2. Système judiciaire

La justice a pour fonction de trancher les litiges en appliquant la règle de droit, de garantir les libertés individuelles et collectives et de jouer un rôle de contre-pouvoir dans l'État de droit. Le tableau 5 retrace l'évolution de certains indicateurs relatifs à l'autorité de la loi et à la justice.

Tableau 1.4 : Niveaux des indicateurs du système judiciaire

Indicateurs	2019	2020	2021	2022	2023
Part du budget du Ministère de la justice (%)	1,42	1	1,1	1,1	1,1
Part du budget du Ministère de la sécurité (%)	4,6	4,5	nd	nd	nd
Nombre de tribunaux de grande instance (TGI)	25	25	27	27	27

Indicateurs	2019	2020	2021	2022	2023
Rayon moyen d'accès à un TGI (en Km)	59,1	59,1	56,87	56,87	56,87
Nombre de magistrats en activité	580	661	690	676	657
Nombre de magistrats pour 100 000 habitants	2,5	3,4	3	3	3
Nombre d'avocats pour 100 000 habitants	0,9	1	0,9	0,9	1,1
Nombre d'huissiers pour 100 000 habitants	0,2	0,2	0,2	0,1	0,2
Nombre de notaires pour 100 000 habitants	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1
Nombre d'affaires nouvelles des TGI pour crimes et délits au parquet	6655	8510	10549	10765	11680
Nombre d'affaires nouvelles des TGI pour crimes et délits contre les particuliers au parquet	2412	3010	3775	3756	3908
Pourcentage (%) des jugements rendus par les chambres correctionnelles des TGI par rapport aux affaires nouvelles	81,6	76,9	77	76,6	94,3
Temps moyen de traitement des dossiers de flagrant délit	3 mois 19 jrs	2 mois 5 jrs	2mois 2jrs	1mois 22jrs	1 mois 18 jrs
Temps moyen de traitement des dossiers de Citation directe	14 mois 4 jrs	11 mois 26 jrs	17mois 26jrs	13mois21jrs	13 mois 15 jrs
Temps moyen de traitement des dossiers d'instruction	4 ans 5 mois	6 ans 2 mois	6ans 3mois	5ans 7mois	5ans 10 mois
Nombre de détenus au 31/12	7 359	7 401	8369	8800	8911
Détenus en attente de jugement (%)	40,5	36,1	32	29,9	29,0
Nombre de détenus hors OMD[2]	7 359	7 401	8369	8800	8911

Indicateurs	2019	2020	2021	2022	2023
dont Femmes (%)	2	1,5	1,8	1,8	1,9
dont Mineurs (<18 ans) (%)	1,7	1,9	1,7	2,3	2,3
Population détenue pour 100 000 habitants	35,9	35,6	39	39,8	40,2
Population incarcérée (entrées)	5231	6870	8801	8662	9110
Proportion de détenus mineurs incarcérés (%)	4,1	4,8	5,5	7,2	5,7

Source : annuaires statistiques du Ministère en charge de la justice

1.2.1. Les Tribunaux de grande instance (TGI)

- Une légère augmentation du nombre de TGI à partir de 2021

De 2021 à 2023, le nombre de Tribunaux de Grande Instance (TGI) au Burkina est resté constant. Ce nombre est de 27 TGI. Par conséquent le rayon moyen d'accès à un TGI au Burkina Faso est resté inchangé (56, 87 km) depuis cette période.

1.2.2. Les magistrats et auxiliaires de justice

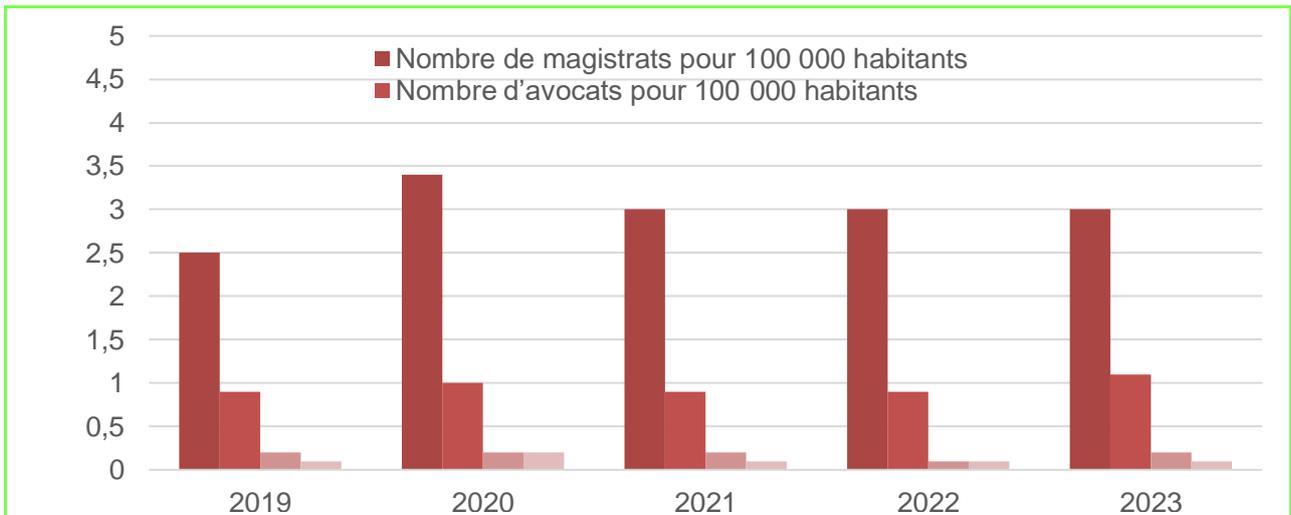
- *Un ratio « magistrats pour 100 000 habitants » toujours en dessous de la norme internationale...*

Le nombre de magistrats en activité sur 100 000 habitants est resté stable depuis 2021 (3) . Ce ratio est en dessous de la norme internationale qui est de 10 magistrats pour 100 000 habitants. Cependant, d'énormes efforts restent à faire pour atteindre la norme recommandée au niveau international. Quant aux auxiliaires de justice leurs ratios pour 100 000 habitants sont 0,1 pour les notaires ;1,1 pour les avocats. Le ratio des avocats a connu une légère augmentation en passant de 0,9 en 2022 à 1,1 en 2023. En ce qui les huissiers de justice, leur nombre est passé de 43 en 2022 à 41 en 2023.

Les ratios nombre de notaires (0,1), avocats (0,9) et huissiers (0,2) pour 100 000 habitants ont très peu évolué sur les cinq dernières années.

Le ratio magistrat pour 100 000 habitants est resté stable sur la période de 2022 à 2023. Ce ratio est de 3 magistrats pour 100 000 habitants. Ce ratio est en dessous de la norme recommandée au niveau international qui est de 10 magistrats pour 100 000 habitants. Par conséquent d'énormes efforts restent à faire pour l'atteinte de la norme recommandée au niveau international.

Graphique 1.5 : Evolution du nombre de magistrats, avocats, huissiers, notaires pour 100 000 habitants



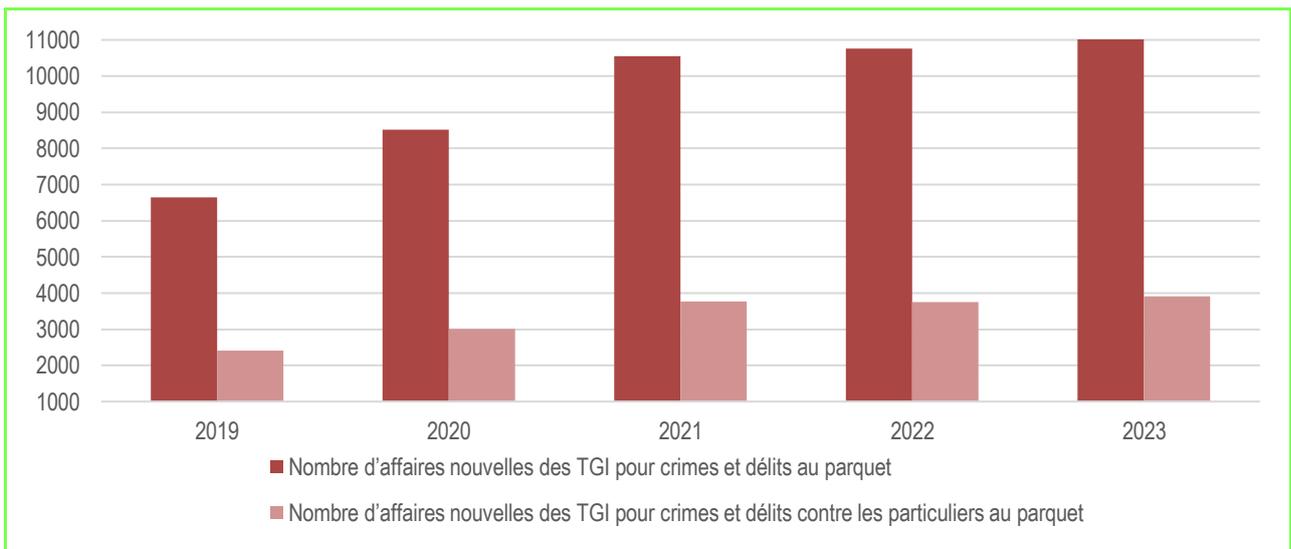
Source : Construction à partir des données de l'annuaire statistiques du Ministère en charge de la Justice

1.2.3. Affaires nouvelles dans les parquets des TGI

- Une hausse des affaires nouvelles enregistrées dans les parquets en 2023 ...

Les parquets des tribunaux de grande instance ont enregistré 11 680 affaires nouvelles en 2023. Ce chiffre était de 10765 en 2022, soit une hausse de 8,5%. Durant les 4 dernières décennies le nombre d'affaires nouvelles dans les parquets des TGI connaît une évolution en dents de scie. Les affaires nouvelles relatives aux crimes et délits contre les particuliers² sont au nombre de 3 908 en 2023 contre 3 756 en 2022, soit une hausse de 4,0%. Les affaires nouvelles de crimes et délits contre les particuliers constituent 32,0% de l'ensemble des affaires nouvelles des parquets en 2023 contre 25,9% en 2022.

Graphique 1.6 : Évolution des nombres d'affaires nouvelles des TGI



Source : Construction à partir des données de l'annuaire statistiques du Ministère en charge de la Justice

² Les crimes et délits contre les particuliers regroupent les infractions telles que les assassinats, les coups et blessures volontaires, les coups mortels, les homicides et blessures involontaires, les homicides volontaires, les empoisonnements, les viols et les autres formes de violences.

1.2.4. Jugements rendus par les chambres correctionnelles des TGI

○ Une baisse du ratio en 2023

Le ratio des jugements correctionnels par rapport au nombre d'affaires nouvelles orientées vers les chambres correctionnelles permet d'apprécier la capacité des TGI à vider le stock de dossiers. En 2023, ce ratio est de 94,3% contre 96,3%, soit une baisse de 2 points de pourcentage par rapport à 2022. Cette situation traduit l'accumulation des affaires en cours de traitement dans les chambres correctionnelles des TGI. En effet, les décisions rendues au cours d'une année donnée ne concernent pas uniquement les affaires nouvelles de l'année en question.

La célérité dans le traitement des affaires pénales dépend de l'orientation du parquet (flagrant délit, citation directe, instruction). La durée moyenne de traitement des affaires correctionnelles³ en 2023 s'est légèrement réduite par rapport à 2022. En effet, celle de traitement des affaires de flagrant délit est passée de 1 mois 22 jours en 2022 à 1 mois 18 jours en 2023, soit une amélioration de 3 jours. Quant à la procédure de citation directe, la durée de traitement des affaires est restée quasi stable.. Elle est de 13 mois 15 jours en 2023 contre 13 mois 21 jours en 2022, soit une légère amélioration de 6 jours.

Le temps moyen mis pour clôturer les dossiers d'instruction est de 5 ans 10 mois en 2023 contre 5 ans 7 mois en 2022, soit une hausse de 3 mois.

Tableau 1.5 : Jugements rendus par les chambres correctionnelles des TGI

	2019	2020	2021	2022	2023
% des jugements rendus par les chambres correctionnelles des TGI par rapport aux affaires nouvelles	81,6	76,9	93,8	96,4	94,3
Nombre de détenus au 31/12	7 359	7 401	8 369	8 800	8911
Détenus en attente de jugement (%)	40,5	36,1	32,0	29,9	29,0
Temps moyen de traitement des dossiers de flagrant délit	3 mois 19 jrs	2 mois 5 jrs	2mois 2jrs	1mois 22jrs	1 mois 18 jours
Temps moyen de traitement des dossiers de Citation directe	14 mois 4 jrs	11 mois 26 jrs	17mois 26jrs	13mois21jrs	13 mois 15 jours
Temps moyen de traitement des dossiers d'instruction	4 ans 5 mois	6 ans 2 mois	6ans 3mois	5ans 7mois	5 ans 10 mois

Source : Annuaire statistique du Ministère en charge de la justice

1.2.5. Population carcérale

Les incarcérés, encore appelés « les entrées », désignent les personnes détenues dans les Maisons d'arrêts et de correction (MAC) au cours d'une année donnée. Les maisons d'arrêt et de correction ont reçu 9110 détenus au cours de l'année 2023 contre 8 662 en 2022, soit une hausse de 5,1%. Parmi les détenus entrés en 2023, on note 5,7% de mineurs. La proportion des femmes incarcérées a connu une légère hausse en passant de 1,8 % en 2022 à 1,9 % en 2023.

³ Les affaires nouvelles correctionnelles sont celles de citations directes et de flagrants délits

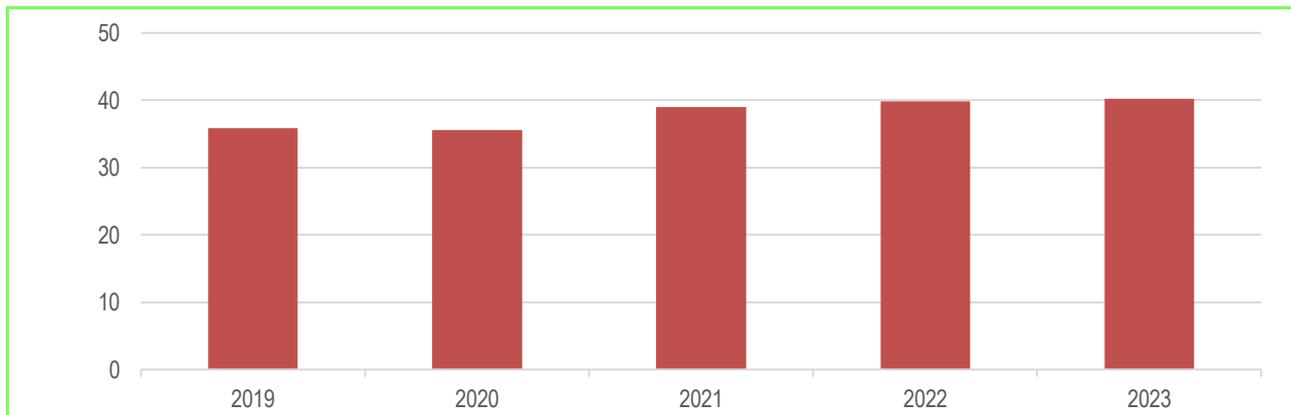
A la date du 31 décembre 2023, on dénombre 8 911 détenus contre 8 800 en 2022. Les détenus en attente de jugement (les mis en examen et les prévenus) représentent 29,0% en 2023 contre 29,9% en 2022, soit une baisse de 0,9 points de pourcentage.

Graphique 1.7 : Répartition des détenus par sexe et par statut (%)



Source : Construction à partir des données de l'annuaire statistiques du Ministère en charge de la Justice

Graphique 1.8 : Evolution de la population détenue pour 100 000 habitants



Source : Construction à partir des données de l'annuaire statistiques du Ministère en charge de la Justice

1.2.6. Affaires nouvelles dans les tribunaux du travail

- Une croissance du nombre d'affaires nouvelles des tribunaux du travail en 2023

Le nombre d'affaires nouvelles enregistrées dans les tribunaux de travail est passé de 2 430 en 2022 à 3 363 en 2023, soit une augmentation de 38,4%. Les affaires nouvelles en 2023 portent majoritairement sur des affaires de rupture de contrat de travail (58,6%) à l'exception de la rubrique « autres ».

Tableau 1.6 : Évolution du nombre d'affaires nouvelles au niveau des tribunaux de travail

Années	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'affaires nouvelles au niveau des tribunaux de travail	1325	1 583	2273	2430	3363

Dont rupture de contrat de travail	887	749	902	633	1204
Dont non-paiement de salaire	241	284	518	456	494
Dont reconstitution de carrière	31	24	23	80	87
Dont référés	92	49	31	37	87
Dont sécurité sociale	40	123	87	50	180
Dont autres	34	354	712	1174	1311

Source : Annuaire statistique du Ministère de la justice

1.3. Activités du Médiateur du Faso⁴

Depuis sa création le 17 mai 1994, le Médiateur du Faso s'est positionné parmi les institutions majeures du Burkina Faso. Il est une autorité administrative indépendante qui a une part déterminante dans la résolution et la prévention des dysfonctionnements des services publics dans leurs rapports avec les citoyens et dans le renforcement de la gouvernance administrative. En effet, il assure le rôle d'intercesseur entre l'administration publique et les administrés ; il est chargé essentiellement de la protection du citoyen à travers le traitement des réclamations relatives aux dysfonctionnements de l'État, des collectivités territoriales, des établissements publics et tout autre organisme investi d'une mission de service public.

Le **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**¹¹ fait état des plaintes instruites par l'Institution au cours de la période 2018-2022, en référence notamment à quelques indicateurs nationaux.

Tableau 1.7 : Niveau des indicateurs relatifs au Médiateur du Faso

Indicateurs	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de dossiers instruits	815	787	740	746	840
Nombre de dossiers reçus	445	273	135	157	231
Pourcentage des Nouveaux dossiers reçus des dossiers instruits	54,6	34,7	18,2	21,0	27,5
Pourcentage des dossiers clos des dossiers instruits	36,9	23,1	17,7	18,4	25,1
Pourcentage des Plaintes mettant en cause les ministères et institutions de l'ensemble des structures mises en causes	61	63,2	60,7	61,4	62,7

⁴ Le médiateur du Faso a été supprimé en 2023 et certaines de ses missions ont été transférées à d'autres structures dont le conseil national des communautés. Ce faisant, les données de l'année 2023 ne sont pas disponibles.

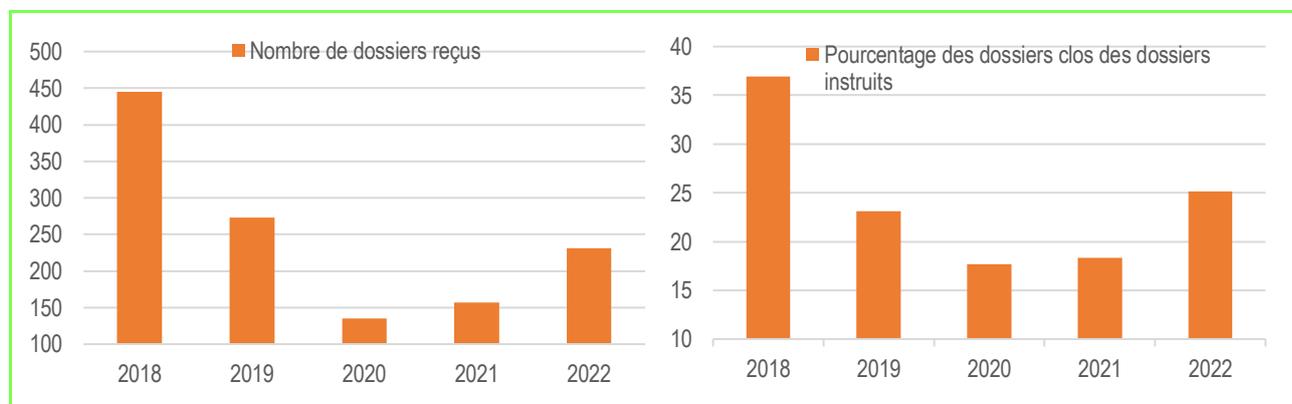
Indicateurs	2018	2019	2020	2021	2022
Pourcentage des plaintes mettant en cause les collectivités territoriales de l'ensemble des structures mises en cause	20,9	22,2	21,4	20,6	23,1
Pourcentage des plaintes mettant en cause les services publics et organismes à capitaux publics de l'ensemble des structures mises en causes	12,3	9,8	12,6	11,4	15
Nombre de saisines de l'administration	336	379	236	268	290
Taux (%) de réaction de l'administration	68,5	61,7	54,7	66,4	52,7

Source: Rapports d'activités du Médiateur du Faso

1.3.1. Etat des dossiers reçus

Le nombre de dossiers reçus par le Médiateur du Faso en 2022 est de 231 contre 157 en 2021, soit une augmentation de 74 dossiers. La proportion des nouveaux dossiers reçus des dossiers instruits est de 27,5% en 2022 contre 21,0% en 2021. Parmi les dossiers instruits, 25,1% ont été clos en 2022 avec une hausse de 6,7 points par rapport à 2021.

Graphique 1.9 : Nombre des dossiers annuels reçus par le Médiateur du Faso et Dossiers clos en % des dossiers instruits

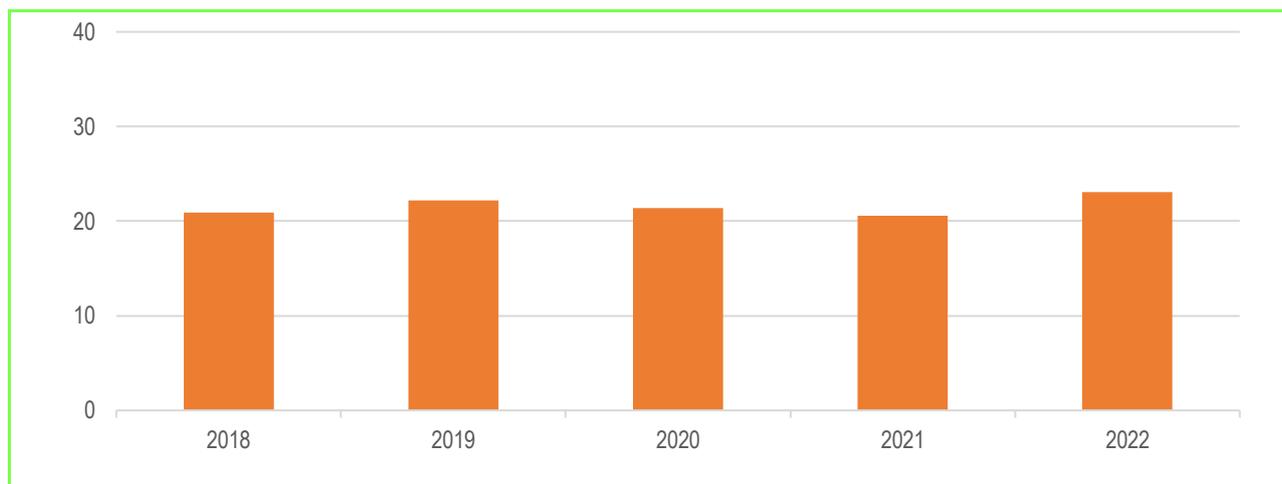


Source : Construction à partir des rapports d'activités du Médiateur du Faso

1.3.2. Pourcentage de plaintes mettant en cause les institutions et les ministères

La majorité des plaintes instruites par le Médiateur du Faso mettent en cause les institutions et les ministères. En 2022, on enregistre 840 plaintes instruites dont 527 ont mis en cause les ministères et institutions, soit 62,7% de l'ensemble des plaintes.

Graphique 1.10 : Pourcentage de plaintes mettant en cause les ministères et les institutions

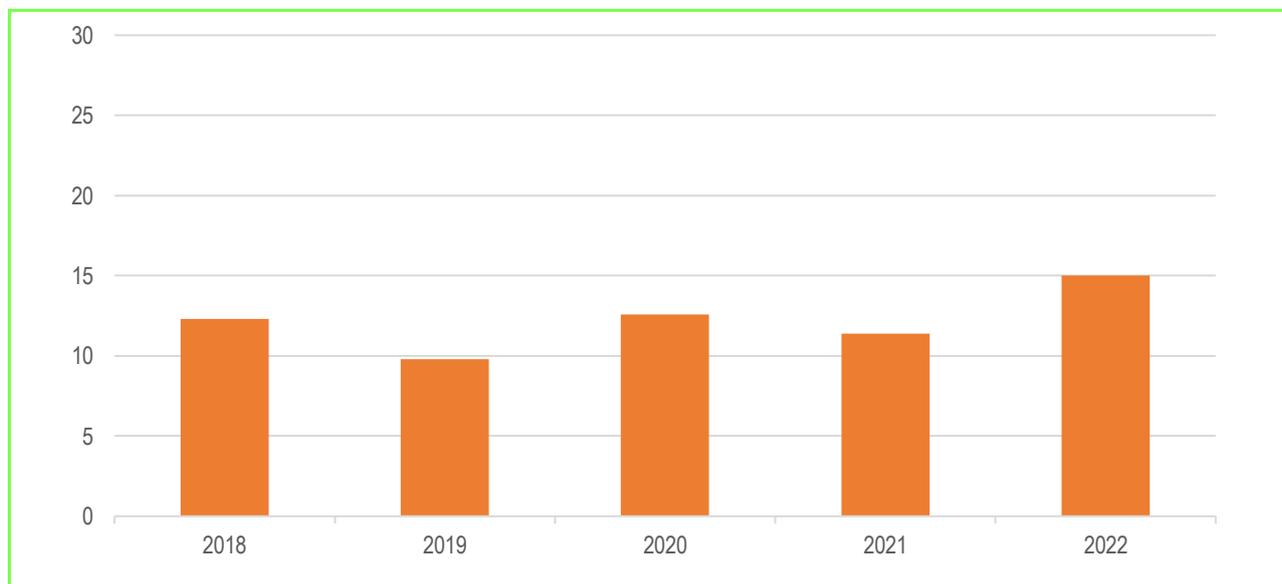


Source : Construction à partir des rapports d'activités du Médiateur du Faso

1.3.3. Pourcentage de plaintes mettant en cause les Établissements publics et les organismes à capitaux publics de l'État

En 2022, la proportion des plaintes mettant en cause les établissements publics et les organismes à capitaux publics de l'État est de 15%, elle est en hausse de 3,6 points de pourcentage par rapport à 2021.

Graphique 1.11 : Proportion des plaintes mettant en cause les Établissements publics et les organismes à capitaux publics



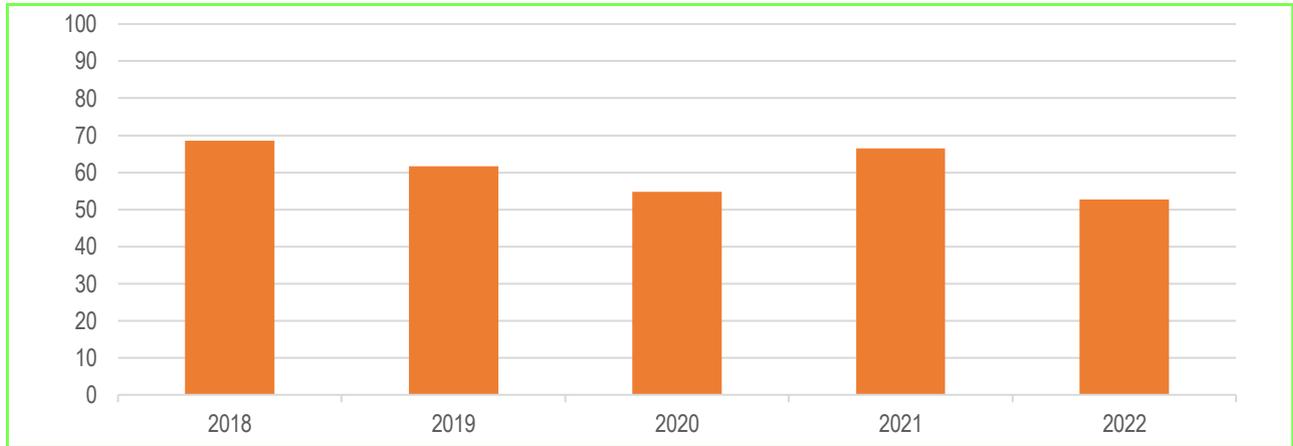
Source : Construction à partir des rapports d'activités du Médiateur du Faso

1.3.4. Réaction de l'Administration aux saisines du Médiateur du Faso

La recherche de solutions aux plaintes fondées soumises au Médiateur du Faso, l'amène à adresser des correspondances à l'endroit des administrations mises en cause. Le comportement des administrations s'analyse à travers le taux de réaction aux saisines de l'institution.

En 2022, le taux de réaction de l'administration est de 52,7% contre 66,4% en 2021, soit une baisse de 13,7 points de pourcentage.

Graphique 1.12 : Évolution du taux (%) de réaction de l'Administration



Source : Construction à partir des données des rapports d'activités du Médiateur du Faso

1.4. Médias

Le paysage médiatique témoigne de la vitalité démocratique et de la bonne gouvernance dans un pays notamment à travers la liberté de presse ainsi que la liberté d'expression. Il est apprécié à travers l'importance numérique des médias.

1.4.1. Paysage médiatique

En 2023, le paysage de la presse audiovisuelle, est marqué par une prédominance du secteur privé (84,4% pour la télévision et 72,4% pour la radio).

Le paysage de la presse écrite comprend 43 médias en 2023 contre 108 en 2022 traduisant une baisse significative des déclarations des médias de la presse écrite auprès du CSC. Les mensuels et les bimensuels représentent 34,8% du paysage de la presse écrite nationale en 2023.

La presse en ligne a connu une forte croissance ces dernières années passant de 61 en 2019 à 181 en 2023. En 2023, le secteur de la presse en ligne a connu une légère baisse comparativement à 2022 où le nombre était à 188. Mais ce secteur reste très dynamique et l'intérêt des burkinabè vers la presse en ligne est croissant. D'ailleurs, la loi organique n°041-2023/ALT du 21 novembre 2023 portant attribution, compositions, organisations et fonctionnement du CSC régit désormais les composantes de la presse en ligne à savoir les web radio et les web télévisions.

Tableau 1.8 : Évolution des indicateurs relatifs aux médias

		2019	2020	2021	2022	2023 ⁵
Presse audiovisuelle	Télévisions publiques	4	3	4	4	5

⁵ Les données de 2023 sont provisoires

		2019	2020	2021	2022	2023 ⁵
	Télévisions privées	17	17	28	28	27
	Radios publiques	11	11	45	45	45
	Radios privées	151	156	133	133	131
	Radios internationales	4	4	4	4	5
Presse écrite	Quotidiens	8	8	6	7	7
	Hebdomadaires	4	9	8	9	3
	Bimensuels	11	18	14	15	7
	Bimestriels	nd	4	2	2	0
	Trimestriels	nd	3	3	3	2
	Mensuels	9	28	25	27	8
	Journaux institutionnels et spécialisés	nd	22	22	45	16
Presse en ligne	Journaux, radio et tv en ligne	61	133	174	188	181
	Journaux en ligne	nd	nd	nd	nd	160
	Web Radio	nd	nd	nd	nd	4
	Web TV	nd	nd	nd	nd	17

Source : Conseil Supérieur de la Communication (CSC)

1.4.2. Statut des médias

L'effectif total des médias en 2023 est de 213 contre 214 en 2022. Les médias communautaires, commerciaux et confessionnels restent toujours en tête dans l'environnement médiatique en 2023, avec des proportions respectives de 27,2% ; de 25,8% et de 21,1%. On note l'arrivée d'un média international faisant passer le nombre de médias internationaux de 4 en 2022 à 5 en 2023.

Tableau 1.9 : Situation des médias selon leur statut

	2019*	2020*	2021*	2022*	2023*
Confessionnel	39	39	45	45	45
Associatif ou communautaire	48	48	59	59	58
Commercial	38	39	57	57	55

	2019*	2020*	2021*	2022*	2023*
International	4	4	4	4	5
Communal	19	21	31	31	30
Public	11	11	11	11	15
Institutionnel	3	5	7	7	5
Ensemble	162	167	214	214	213

Source : Conseil Supérieur de la Communication (CSC)

2. GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE

2.1. Secteur réel

Le secteur réel est apprécié à travers le taux d'inflation, le Produit intérieur brut par tête (PIB/tête), la formation brute du capital Fixe (FBCF) en % du PIB et l'emploi.

Tableau 1.10 : Évolution des indicateurs macro-économiques

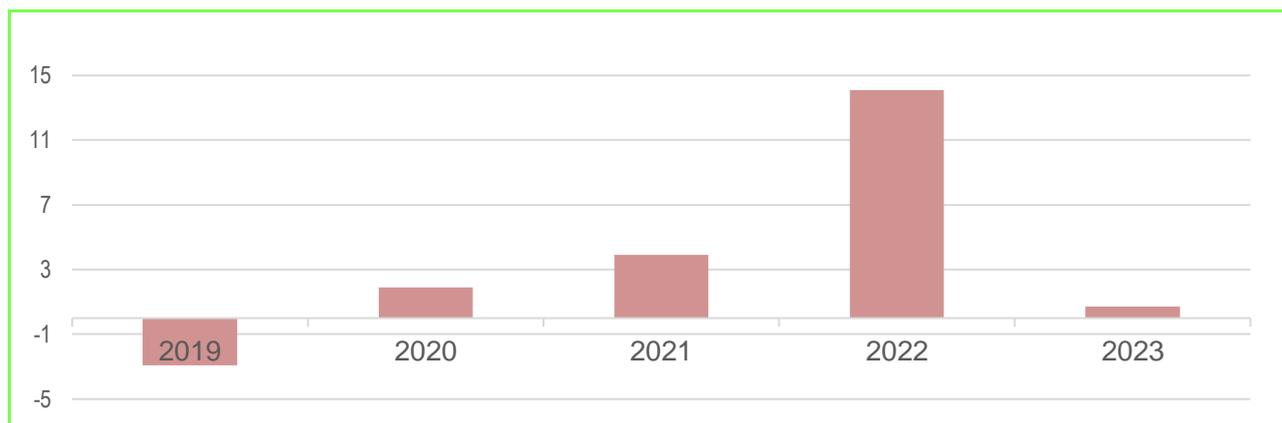
Indicateurs	2019	2020	2021	2022	2023
Taux d'inflation (en %)	-2,9	1,9	3,9	14,1	0,7
PIB nominal par tête (en milliers de FCFA)	406,7	264,5	270,4	276	466,1
Variation annuelle du PIB réel (en %)	6	1,9	6,7	1,5	3,6

Source : INSD, BCEAO, DGEP

2.1.1 Inflation

En 2023, le taux d'inflation s'est établi à 0,7 % contre 14,1% en 2022 traduisant une relative stabilité du niveau général des prix par rapport à l'année 2022. La hausse du taux de 2022 peut s'expliquer par la dépendance du pays aux importations de produits comme le blé et l'engrais dont les prix de vente ont fortement été négativement impactés par la crise en Ukraine accompagné par la baisse de la production agricole sur la même période.

Graphique 2.1 : Evolution du taux d'inflation



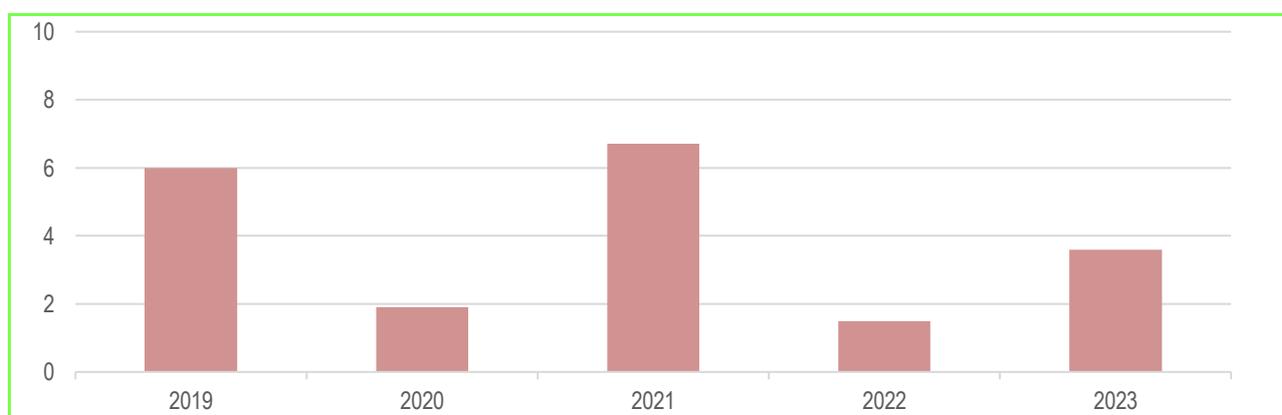
Source : Construction à partir des données de l'INSD, DGEP

2.1.2 Variation annuelle du PIB réel

Un regain de 2,1 points de pourcentage

L'activité économique en 2023 s'est déroulée dans un contexte international marqué par la crise russo-ukrainienne. Au niveau national, la dégradation de la situation sécuritaire a affecté les activités extractives minières et la production agricole. Cependant, la croissance a connu un regain de 2,1 points de pourcentage pour s'établir à 3,6% en 2023.

Graphique 2.2 : Evolution de la variation annuelle du PIB réel (en %)



Source : Construction à partir des données de l'INSD, DGEP

2.1.3 Le PIB nominal par tête

- Forte progression en 2023 par rapport à 2022

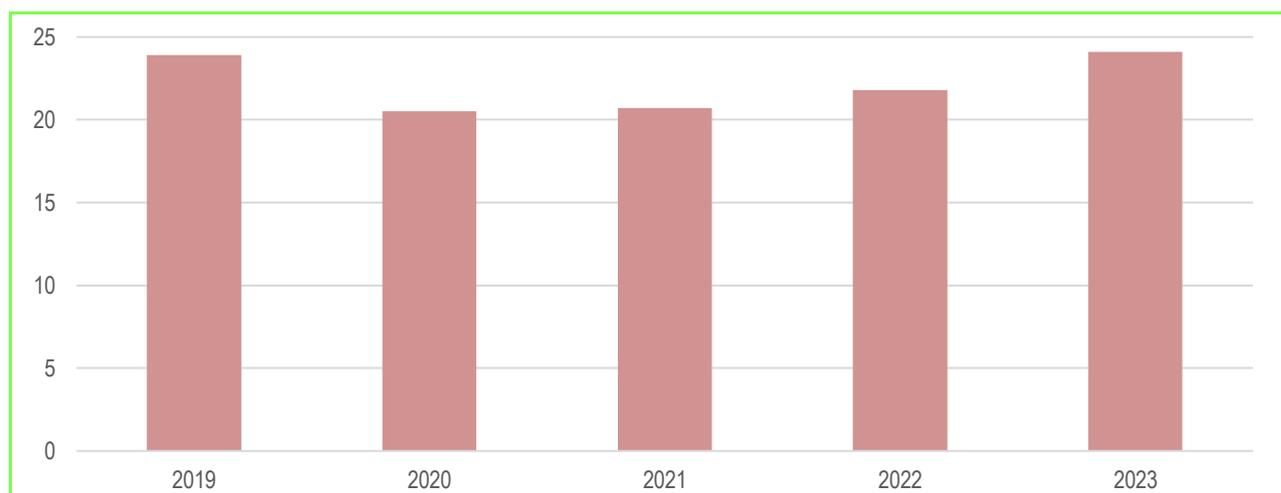
Le PIB nominal par tête est passé de 276 000 FCFA en 2022 à 466 100 FCFA en 2023. Entre 2019 et 2020, il connaît une baisse significative passant de 406 700 à 264 500 F CFA. Cette forte régression fait suite à l'apparition de la maladie à COVID 19. A partir de 2020, on observe une augmentation de l'indicateur pour se situer à 466 100 FCFA en 2023, soit une progression de 76,2%, qui correspond à une augmentation de 201 600 F CFA sur la période. En 2023, il s'est accru de 68,9% par rapport à 2022.

2.1.4 Variation de la formation brute du capital fixe en rapport avec le PIB

- Faible progression de la FBCF en pourcentage du PIB de 2,3 points de pourcentage.

La Formation brute de capital fixe (FBCF) en pourcentage du PIB est de 24,1% en 2023, soit une augmentation de 2,3 points de pourcentage par rapport à 2022. De 2019 à 2022, la FBCF en pourcentage du PIB nominal a connu une tendance baissière passant de 23,9% à 21,8%. Après une forte régression en 2020, elle a amorcé une faible progression passant de 20,7% en 2021 à 24,1 en 2023.

Graphique 2.3 : Évolution de la formation brute de capital fixe en pourcentage du PIB



Source : Construction à partir des données de la DGEP, INSD

2.1.5 Emploi

L'emploi est analysé à travers le taux d'activité et le taux de chômage urbain. Le taux d'activité mesure la proportion de l'ensemble de la main-d'œuvre dans la population en âge de travailler. Ainsi en 2015, ce taux était estimé à 82% (base population en âge de travailler compris entre 15-64 ans). A partir de 2018, la population en âge de travailler est estimée à partir de 15 ans et plus. Sur cette base, le taux d'activité est ressorti à 49,3% en 2023. Entre 2021 et 2023, il a subi une baisse de 5,1 points de pourcentage.

Le taux de chômage en milieu urbain s'est établi à 7,4% en 2023. Il est en hausse de 4,7 points de pourcentage comparativement à l'année 2021. Cependant, les taux de chômage sont difficilement comparables du fait de l'hétérogénéité des sources des données et de la saisonnalité du chômage.

Tableau 1.11 : Évolution du taux d'activité (en %) et du taux de chômage urbain (en %)

Indicateurs	2015	2018	2019	2021	2023
Taux d'activité (en %)	82	58,3	46,2	54,4	49,3
Taux de chômage urbain (en %)	6,9	3,5	10	2,7	7,4

Source : INSD : ENESI 2015 ; EHCVM (2018, 2021) ; RGPH 2019 ; ENB-ESI 2023

2.2. Les agregats monétaires

Les agrégats monétaires sont appréciés à travers le rapport M2 au PIB (en %), Crédit à l'économie (en milliards de FCFA) et le Crédit à l'économie en % du PIB.

Tableau 1.12 : Évolution des indicateurs d'agregats monétaires

Indicateurs	2019	2020	2021	2022	2023
Rapport M2 au PIB (en %)	27,9	27,3	26,3	25,5	23,97
Crédit à l'économie (en milliards de FCFA)	1379,7	1422,7	1519,7	1615,7	1786,7

Indicateurs	2019	2020	2021	2022	2023
Crédit à l'économie en % du PIB	24,7	14	32,1	32,1	14

Source : INSD, BCEAO

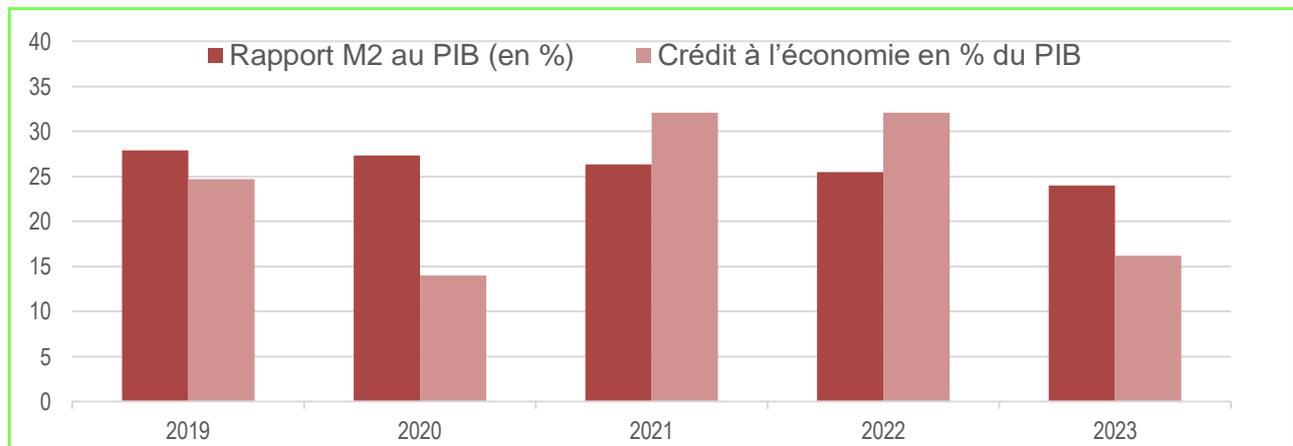
2.2.1. Évolution de la monnaie

La masse monétaire M2 en pourcentage du PIB dans l'économie burkinabè a connu une tendance baissière depuis 2019 (27,9%) pour s'établir à 24,0% du PIB en 2023 soit une diminution de 1,5 point de pourcentage par rapport à son niveau de 2022.

2.2.2. Évolution du crédit à l'économie

L'encours de crédits à l'économie en pourcentage du PIB s'est affiché en 2023 à 16,2% contre 32,1 % en 2022 soit une baisse de 15,9 points de pourcentage. En termes de progression du volume total des crédits, les montants octroyés ont augmenté de façon continue passant d'un encours en fin de période de 1 387,7 milliards de FCFA en 2019 à 1 786,7 milliards de FCFA en 2023 soit une forte croissance de 28,8%. Le durcissement des conditions de crédit pour contenir l'inflation et l'augmentation du taux directeur de la BCEAO pourraient expliquer cette baisse de crédit octroyé à l'économie.

Graphique 2.4 : Évolution de la liquidité monétaire M2/PIB (%) et du crédit à l'économie



Source : Construction à partir des données de l'INSD, DGEP, BCEAO

2.3. Utilisation des services financiers

L'utilisation des services financiers est appréciée à travers les indicateurs suivants : le taux de bancarisation strict (TBS), le taux d'utilisation des services de microfinance (TUSM), le taux de bancarisation élargie (TBE), le taux d'utilisation des services de monnaie électronique (TUSME) et le taux global d'utilisation des services financiers (TGUSF).

Tableau 1.13 : Évolution des indicateurs des prestataires des Services Financiers

	2019	2020	2021	2022	2023*
Taux de bancarisation strict (TBS)	20,3	20,2	20,5	21,8	22,8
Taux d'utilisation des services de microfinance (TUSM)	19,5	12,9	14,0	14,2	14,3

	2019	2020	2021	2022	2023*
Taux de bancarisation élargi (TBE)	39,7	33,1	34,5	36,0	37,1
Taux d'utilisation des services de monnaie électronique (TUSME)	64,4	78,5	75,4	77,6	
Taux global d'utilisation des services financiers (TGUSF)	70,5	73,9	78,8	80,9	79,0

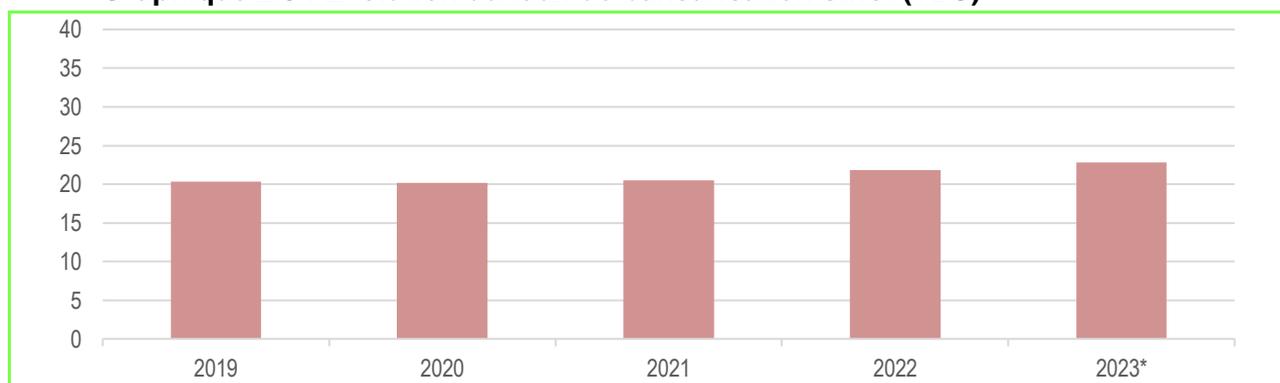
Source : BCEAO, ST-PIF

2.3.1. Taux de bancarisation strict (TBS)

Le Taux de bancarisation strict correspond au pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus détenant un compte dans les banques, à la Poste (Compte courant postal (CCP) et Caisse nationale d'épargne (CNE)) ou au Trésor.

En 2023, le taux de bancarisation strict s'établit à 22,8% en hausse de 1 point par rapport à 2022. Cette progression annuelle est essentiellement imputable à l'augmentation de 17,5% du nombre de particuliers titulaires de comptes dans les banques qui est passé de 2 498 720 en 2022 à 2 935 272 en 2023. Le taux de bancarisation strict reste faible.

Graphique 2.5 : Evolution du taux de bancarisation strict (TBS)

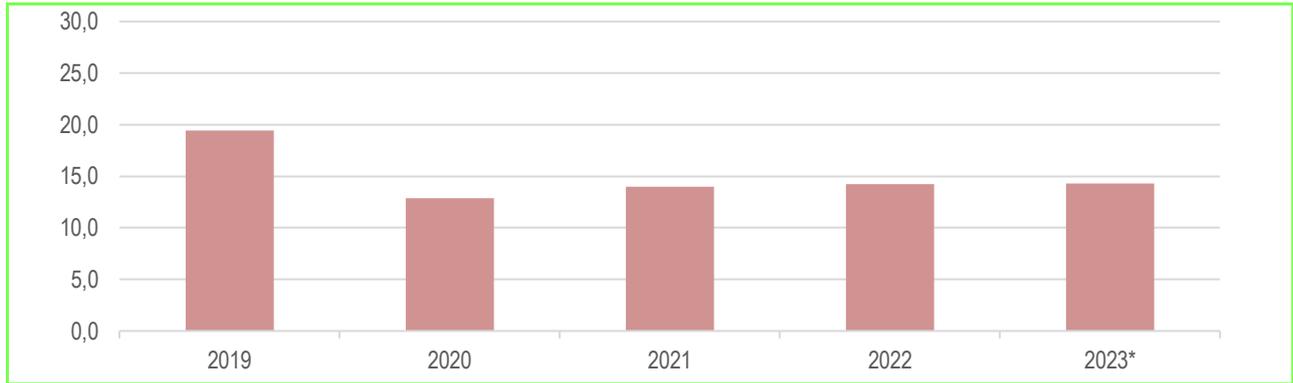


Source : Construction à partir des données de la BCEAO et du ST-PIF

2.3.2. Taux d'utilisation des services de microfinance (TUSM)

Le taux d'utilisation des services de microfinance (TUSM) mesure le pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus détenant un compte dans les Système financiers décentralisés (SFD) agréés. Ce taux est resté presque stable en s'établissant à 14,31% en 2023 contre 14,21% en 2022. Au cours des cinq dernières années, le TUSM a connu une progression lente après un repli de 6,6 points de pourcentage en 2020. Cette situation résulterait de la clôture de comptes inactifs dans le cadre de l'assainissement du portefeuille des clients des SFD et de la dégradation de la situation sécuritaire du pays sur la période sous revue.

Graphique 2.6 : Évolution du taux d'utilisation des services de microfinance (TUSM)



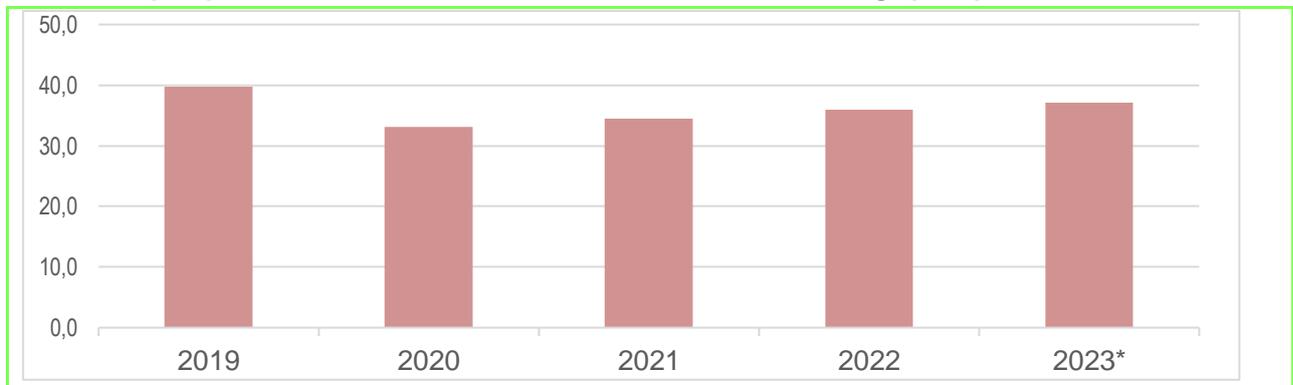
Source : Construction à partir des données de la BCEAO et du ST-PIF

2.3.3. Taux de bancarisation élargi (TBE)

Le taux de bancarisation élargi est le pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus titulaire de compte dans les banques, les services postaux (CCP et CNE) ou le Trésor, auquel s'ajoute celui des détenteurs de comptes dans les institutions de microfinance.

En 2023, le TBE s'est établi à 37,1% contre 36,0% en 2022, soit une progression de 1,1 point de pourcentage. Après un recul de 6,6 points en 2020, l'indicateur a connu une tendance haussière timide sur les quatre dernières années. Tout comme au niveau du TUSM cette situation s'expliquerait essentiellement par l'assainissement du portefeuille des clients des SFD et la fermeture des points de services financiers dans certaines localités pour raison d'insécurité.

Graphique 2.7 : Évolution du taux de bancarisation élargi (TBE)



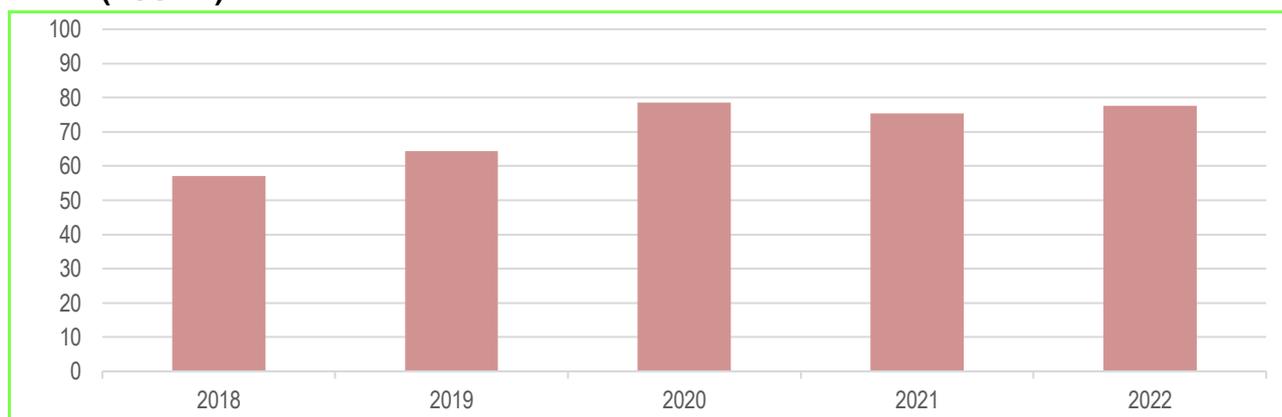
Source : Construction à partir des données de la BCEAO et du ST-PIF

2.3.4. Taux d'utilisation des services de monnaie électronique (TUSME)

Le taux d'utilisation des services de monnaie électronique (TUSME) est le pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus détenant un compte de monnaie électronique actif (mouvementé au cours des 90 derniers jours).

En 2022, plus de 3 personnes âgées de 15 ans et plus sur 4 (77,6%) détiennent un portefeuille de monnaie électronique. Ce taux est en progression de 2,2 points de pourcentage par rapport à 2021. Entre 2018 et 2022, le taux d'utilisation des services de monnaie électronique (TUSME) a connu un bond de 20,5 points de pourcentage, induit essentiellement par l'ouverture automatique de compte de monnaie électronique pour les détenteurs de puce téléphonique depuis 2016.

Graphique 2.8 : Évolution du taux d'utilisation des services de monnaie électronique (TUSME)



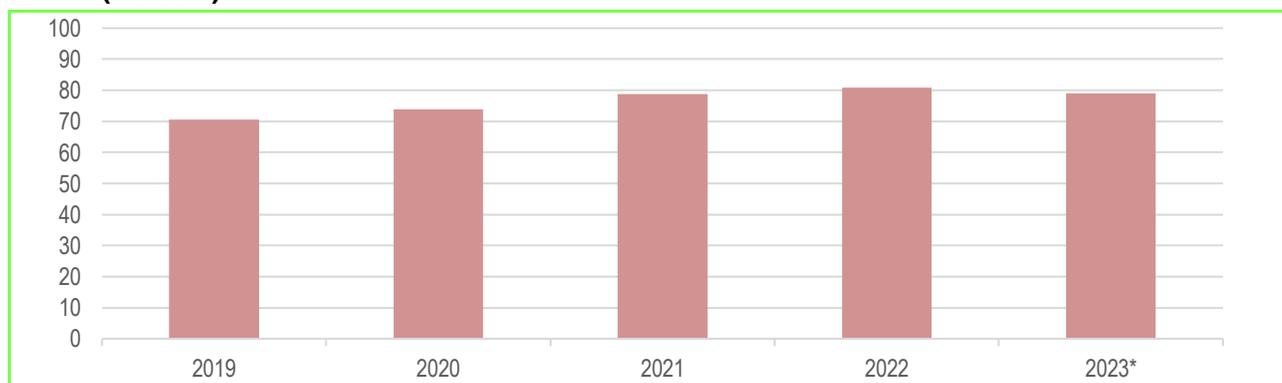
Source : Construction à partir des données de la BCEAO et du ST-PIF

2.3.5. Taux global d'utilisation des services financiers (TGUSF)

Le taux global d'utilisation des services financiers désigne la proportion de la population âgée de 15 ans et plus détenant un compte dans les banques, les services postaux, les caisses nationales d'épargne, le trésor ou dans les institutions de microfinance, à laquelle s'ajoute celle des titulaires de compte de monnaie électronique.

En 2023, le TGUSF se situe à 79,0% contre 80,9% un an auparavant, soit une baisse de 1,9 point de pourcentage. Sur la période 2019-2023, l'indicateur affiche une tendance à la hausse. Cette tendance haussière est soutenue principalement par l'amélioration continue du niveau d'utilisation des services de monnaie électronique par les populations.

Graphique 2.9 : Évolution du taux global d'utilisation des services financiers (TGUSF)



Source : Construction à partir des données de la BCEAO et du ST-PIF

2.4. Secteur extérieur

Le secteur extérieur est analysé à travers le taux d'inflation, la balance des biens en % du PIB, la balance des biens et services en % du PIB et les Entrées nettes d'investissements directs étrangers en % du PIB.

Tableau 1.14 : Évolution des indicateurs macro-économiques

Indicateurs	2019	2020	2021	2022	2023
Balance des biens en % du PIB	-0,5	7,1	11,8		
Balance des biens et services en % du PIB	-6,6	2,8	2	-4,8	-1,7
Solde courant extérieur hors dons en % du PIB	-7,9	-4,8	-3,9		
Entrées nettes d'investissements directs étrangers en % du PIB	2	-0,6	2,2		

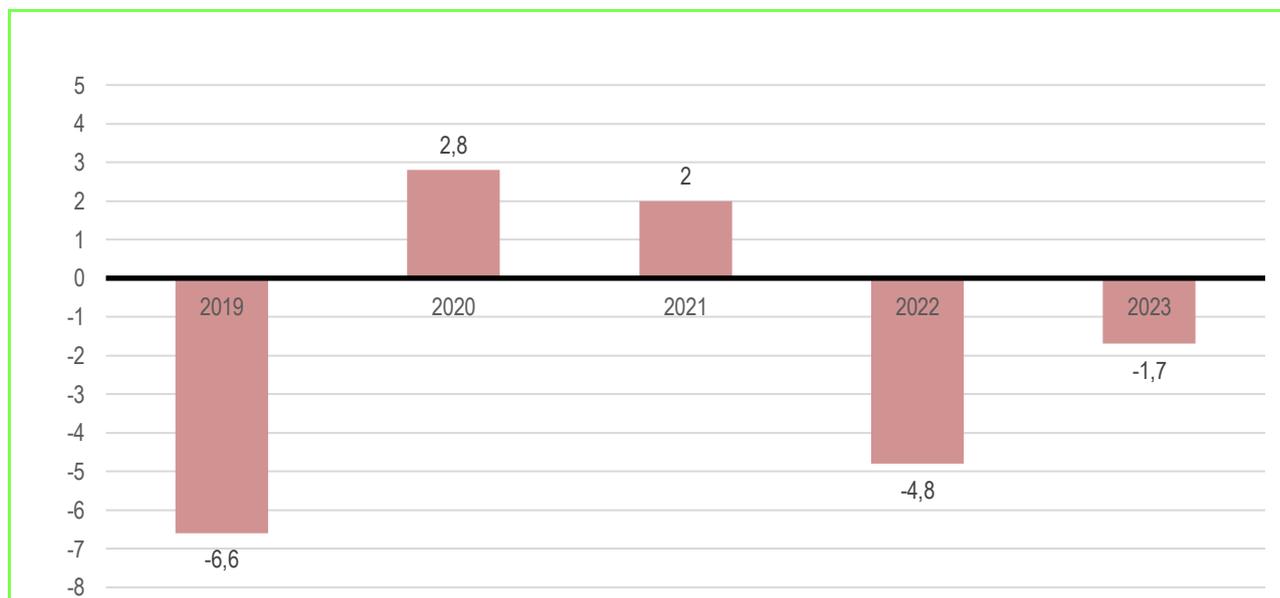
Source : INSD, BCEAO, DGEP

2.4.1. Échanges extérieurs

Les relations économiques et commerciales avec l'extérieur sont mesurées par un certain nombre d'indicateurs dont la balance des biens et services, le solde courant hors dons publics ainsi que sur les entrées nettes d'investissements directs étrangers.

Le ratio de la balance des biens et services sur le PIB a évolué en dents de scie sur la période 2019-2023 atteignant son maximum en 2020 (2,8%). Les faibles niveaux ont été enregistrés en 2019 (-6,6%) et en 2022 (-4,8%). Par rapport à 2022, le ratio de la balance de biens et service a connu une amélioration pour se situer à -1,7% en 2023 soit une progression de 3,1 points de pourcentage.

Graphique 2.10 : Évolution de la balance des biens et services en % du PIB



Source : Construction à partir des données de l'INSD, DGEP, BCEAO

2.5. Finances publiques

Les finances publiques sont analysées à travers la mobilisation des ressources intérieures, la dette publique, l'Aide Publique au Développement, la situation des dotations et exécutions des dépenses budgétaires, la situation de la dette publique, les indicateurs de la surveillance multilatérale de l'UEMOA et les Condition de vie des populations.

2.5.1. Mobilisation des ressources intérieures et la dette publique

La mobilisation des ressources intérieures et la dette publique sont appréciées à travers les indicateurs suivants : la recette fiscale en % du PIB, le solde budgétaire de base en % du PIB, la dette extérieure en % de la dette totale, la dette publique totale (en % du PIB), la dette extérieure/PIB, le service de la dette sur recette courante et l'aide publique au développement en % du PIB.

Tableau 1.15 : Évolution des indicateurs de la mobilisation des ressources intérieures et de la dette publique

Indicateurs	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes fiscales en % du PIB	17,7	13,5	15,4	17,1	21,6
Solde budgétaire de base en % du PIB	-3	-5,2	-7	-9	-7
Dette extérieure en % de la dette totale	55,16	51,58	46,17	43,94	43,1
Dette publique totale (en % du PIB)	41,84	45,92	55,79	58,20	44,5
Dette extérieure/PIB	23,08	23,68	25,76	25,57	19,2
Service de la dette sur recette courante	20,32	34,14	41,84	31,63	26,5
Dette extérieur au 31/12	2 188,6	2 464,3	2 852,5	2 870,1	2 982,4
Dette Intérieur au 31/12	1 779,0	2 313,4	3 326,2	4 081,1	4 148,6
TOTAL (dette intérieur et extérieur)	3 967,6	4 777,7	6 178,7	6 951,3	7 131,0
Aide publique au développement en % du PIB	9,57	11,85	10,86	9,27	nd

Source : DGEP, DGTCP

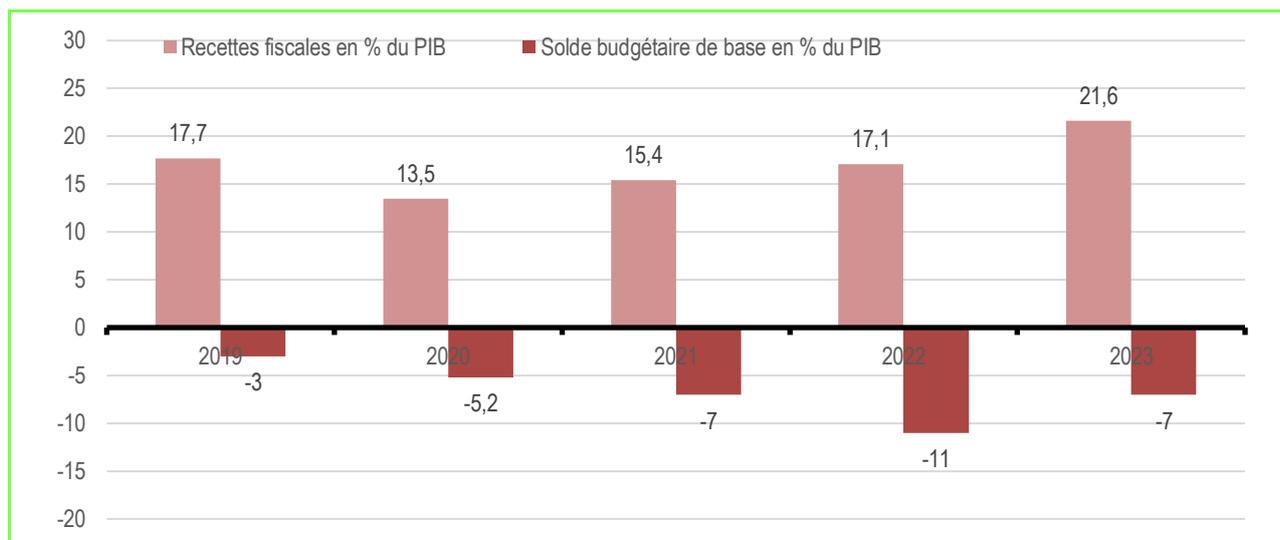
2.5.1.1. Mobilisation des ressources intérieures et la dette publique

La mobilisation des ressources est appréciée à travers le taux de pression fiscale et le déficit budgétaire.

Le taux de pression fiscale (recette fiscale en pourcentage du PIB) est de 21,6% en 2023 contre 17,1% en 2022, soit une hausse de 4,5 points de pourcentage. Ce qui traduit un effort dans le recouvrement des recettes fiscales.

Le solde budgétaire de base en pourcentage du PIB est de -7,0% en 2023 contre -11,0% en 2022, soit une hausse de 4 points de pourcentage.

Graphique 2.11 : Evolution de la mobilisation des ressources intérieures



Source : Construction à partir des données de l'INSD, DGEP, BCEAO

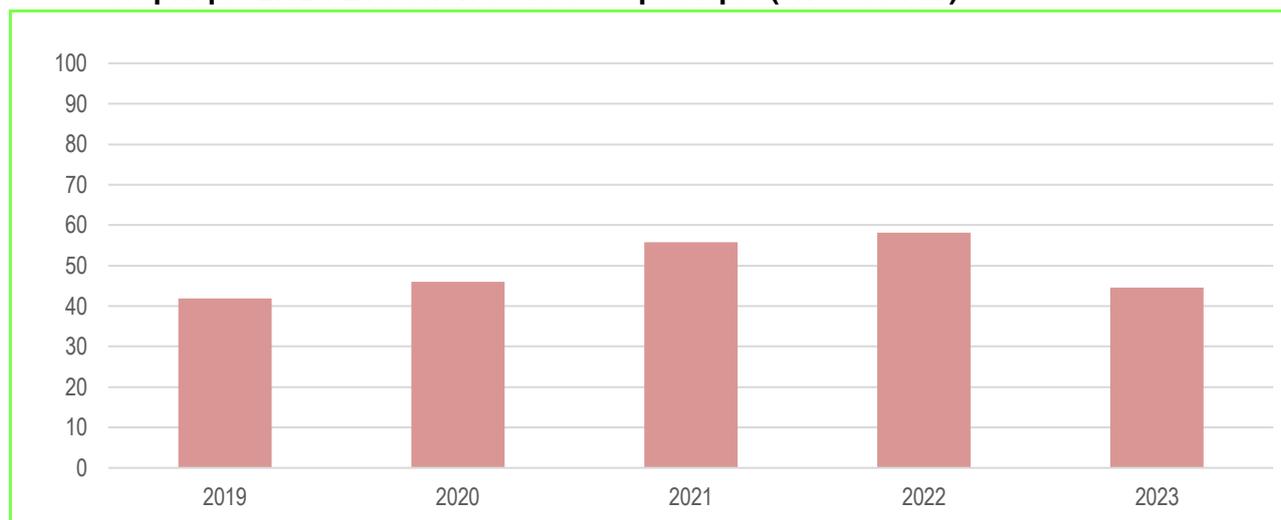
2.5.1.2. Evolution de la dette publique

Sur la période sous revue, l'encours de la dette s'est accru de 15,8% passant de 3 967,6 milliards de FCFA en 2019 à 7 131,0 milliards de FCFA en 2023. En 2023, l'encours s'est en hausse de 2,6%, soit une décélération de son rythme d'accroissement de 9,9 points de pourcentage comparativement à 2022. Ce ralentissement a été tiré principalement par la baisse du taux d'accroissement de la dette intérieure de 24,2 points de pourcentage par rapport au taux d'accroissement annuel moyen de 25,9%.

- Ratio dette publique sur PIB

Le ratio dette publique sur PIB est de 44,5% en 2023. En nette progression depuis 2019, il connaît une baisse en 2023 de 13,7 points de pourcentage par rapport à 2022.

Les ratios que sont le service de la dette rapporté aux exportations de biens et services et le service de la dette totale rapporté aux recettes courantes en 2023 comparés à 2022 ont baissé respectivement de 17,6 et de 5,1 points de pourcentage.

Graphique 2.12 : Évolution de la dette publique (en % du PIB)

Source : Construction à partir des données de l'Instrument Automatisé de Prévision (IAP) / DGEP / Ministère de l'économie et des finances

2.5.1.3. Dette intérieure

La dette intérieure du pays a connu une tendance croissante sur la période sous revue en augmentation moyenne annuelle de 23,58% pour se situer à 4 148,61 milliards de FCFA en 2023. Par rapport à 2022, l'encours de la dette intérieure a connu une hausse de 67,47 milliards par rapport 2022, soit un accroissement de 1,65% en ralentissement de 21,04 points de pourcentage par rapport à la période précédente.

Tableau 1.16 : Evolution de la dette intérieure par détenteur :

Détenteur	2019	2020	2021	2022	2023
Dette intérieure	1 778,96	2 313,42	3 326,23	4 081,14	4 148,61
Bons du Trésor	244,43	242,01	356,46	86,86	157,485
Obligations du Trésor	1 260,87	1 619,37	2 299,49	2 703,64	3030,14
Dettes consolidées	148,84	136,40	41,64	287,78	72,78
Banques commerciales	123,80	315,45	537,00	715,30	554,89
Arriérés audités non-titrisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres dettes	1,02	0,20	91,64	287,56	333,32

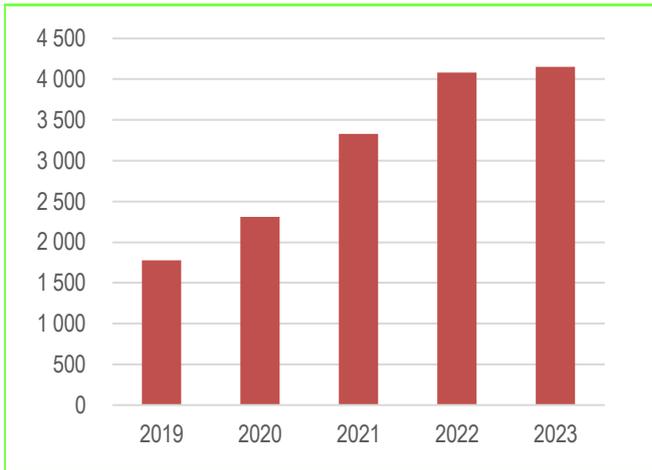
Source : Construction à partir des données de la Direction générale du trésor et de la comptabilité publique/Direction de la dette publique

L'évolution de la dette intérieure est surtout marquée par les bons et obligations du trésor.

Concernant l'encours des obligations du Trésor, il a connu une évolution croissante passant de 1 260,87 milliards F CFA en 2019 à 3 030,14 milliards F CFA en 2023, soit un accroissement global de 140,32%. Le taux d'accroissement des obligations a été de 12,08% en 2023 par rapport à 2022 en décélération de 5,5 points de pourcentage.

L'encours des bons du trésor a en revanche enregistré une tendance baissière sur la période passant de 244,43 milliards F CFA en 2019 à 157,485 milliards de F CFA en 2023, soit un recul de 35,57% sur la période. Après un pic de 356,46 milliards F CFA en 2021, l'encours des bons du Trésor a diminué de 75,87% en 2022 traduisant une option politique de mettre l'accent sur les obligations de long terme. En 2023, l'encours des Bons du Trésor s'est accru de 81,31% par rapport à 2022.

Graphique 2.13 : Evolution de la dette intérieure



Graphique 2.14 : Evolution des bons du trésor et les obligations du trésor

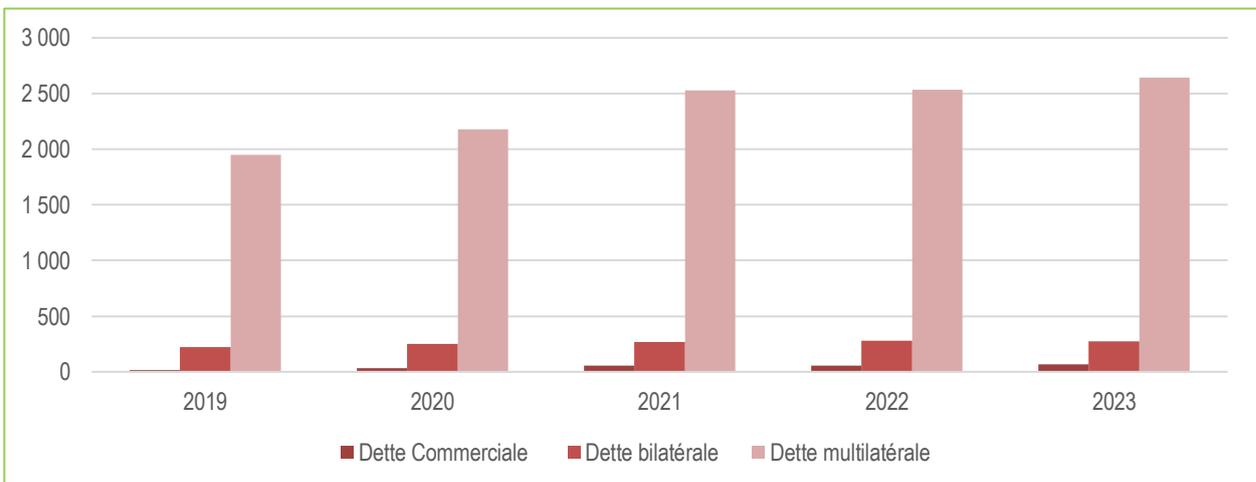


Source : Construction à partir des données de la Direction générale du trésor et de la comptabilité publique/Direction de la dette publique

o Dette extérieure

Sur la période 2019-2023, l'encours de la dette extérieure croît à un rythme moyen annuel de 8,0% et s'est situé à 2 982,8 milliards de francs CFA en 2023. Il représente 52,8% de l'encours de la dette en moyenne par an et se décompose en dette multilatérale, dette bilatérale et dette commerciale. En 2023, la dette extérieure est principalement détenue par les créanciers multilatéraux (88,7%).

Graphique 2.15 : Evolution de la dette extérieure par type de créanciers



Source : Construction à partir des données de la Direction générale du trésor et de la comptabilité publique/Direction de la dette publique

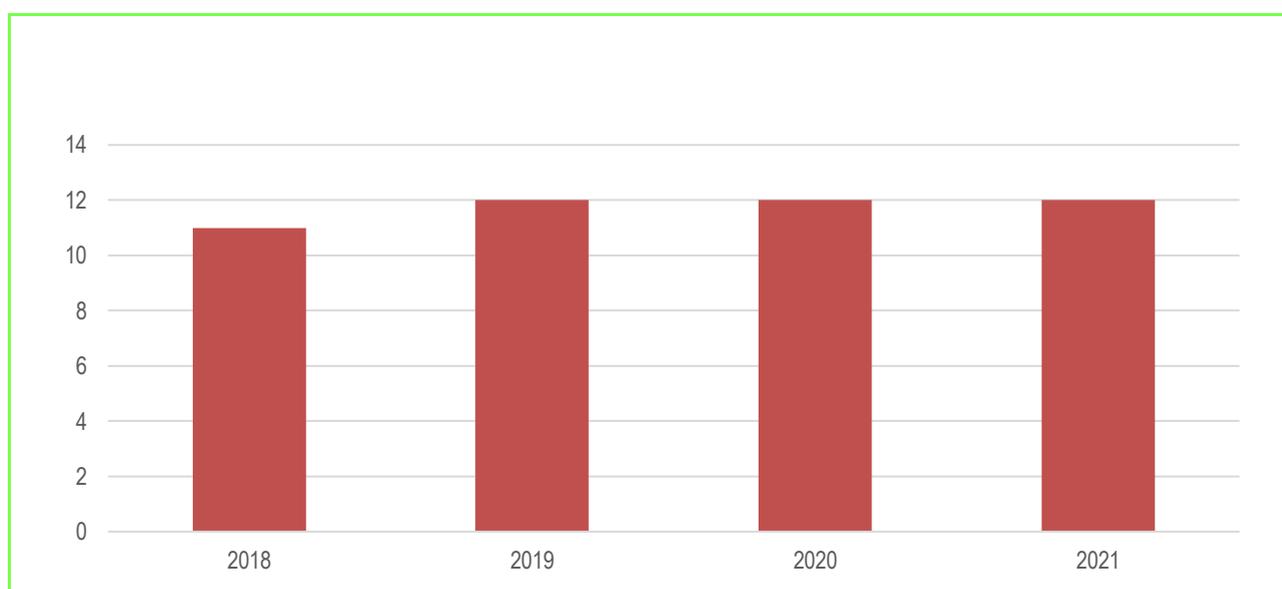
2.5.2. Aide publique au développement

Le rapport sur la coopération pour le développement (RCD) a mis en exergue la longue tradition de la promotion d'une solidarité **internationale entre le Burkina et ses partenaires**

En 2022, le Burkina Faso a reçu 1 823,54 millions de dollars (1 137, 45 milliards de FCFA) au titre de l'Aide publique au développement (APD) contre 2 169,70 millions de dollars (1 203, 16 milliards de FCFA) en 2021, soit une baisse de 16%. L'aide décaissée est caractérisée par la prédominance des dons (67,9%) et de prêts (32,1%). Cette baisse est essentiellement due à la situation sociopolitique du pays qui a priori n'est pas propice au rayonnement de la coopération au développement classique.

L'aide publique au développement rapporté au PIB est resté quasi stable sur la période.

Graphique 2.16 : Evolution de l'aide publique au développement (APD) (en % du PIB)



Source : Construction à partir des données de l'Instrument Automatisé de Prévision (IAP) / DGEP / Ministère de l'économie et des finances

2.5.3. Situation des dotations et exécutions des dépenses budgétaires

Dans le cadre du dialogue avec les partenaires techniques et financiers, les ministères en charge de la santé et de l'éducation sont identifiés comme étant prioritaires. Afin de valoriser ces secteurs, un certain nombre d'engagements ont été pris par le gouvernement en ce qui concerne la part du budget de l'Etat à allouer à ces secteurs ministériels. Ces engagements s'inscrivent également en droite ligne de la politique de renforcement du capital humain à travers l'allocation d'une proportion donnée du budget de l'Etat (hors dette, exonérations, contreparties et surcouts de projets, subventions de produits pétroliers et transferts en capital) aux secteurs de la santé et de l'éducation.

L'analyse des performances d'exécution du budget est faite à travers le taux d'exécution globale du budget hors financements extérieurs et hors charges de la dette, le taux de réalisation des recettes ordinaires et les taux d'exécution hors financements extérieurs des budgets des ministères prioritaires (santé et éducation).

Tableau 1.17 : Evolution de la dette intérieure par détenteur :

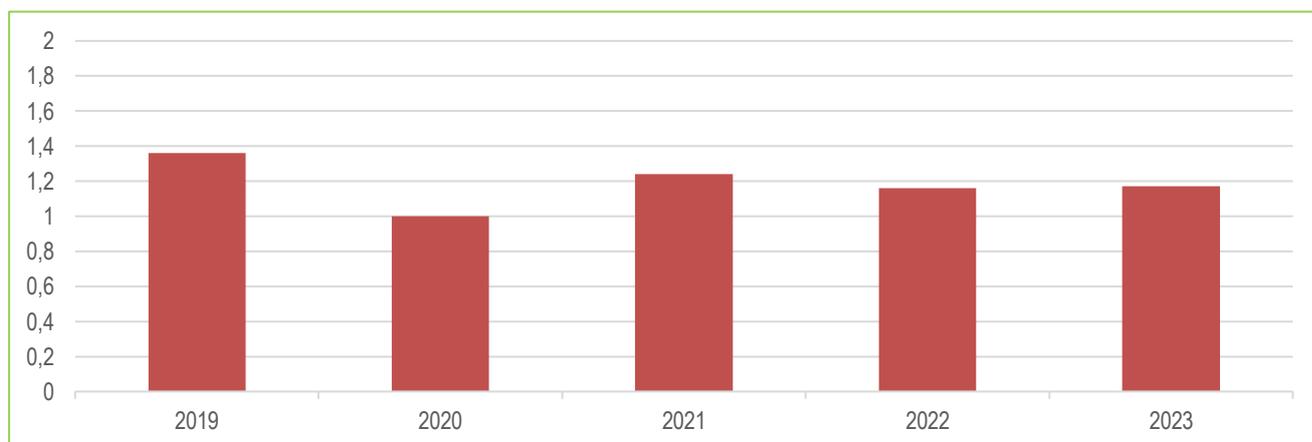
	2019	2020	2021	2022	2023
parts budgétaires des Ministères de la Santé	13,65	12,67	13,52	13,89	11,53
parts budgétaires des Ministères de l'Éducation Nationale	26,93	24,93	25,39	25,41	24,54
parts budgétaires des Ministères de la Justice	1,36	1	1,24	1,16	1,17
Part du budget de l'Etat transféré aux collectivités	9,21	11,68	15,27	15,53	15,5
Taux d'exécution du budget du Ministère de la santé	99,9	98,2	98,9	97,2	99,50
Taux d'exécution du budget du MENA	99,6	99,6	99,3	98,00	95,05
Dépenses réelles totales par rapport aux dotations définitives	96,2	96,7	97,7	97,4	97,58
Recettes ordinaires par rapport aux prévisions définitives	90,4	93,7	103,8	107,2	105,54

Source : DGB

2.5.3.1. Allocation budgétaire au secteur de la justice

En 2023, la part du budget allouée au ministère de la justice est de 1,17% contre 1,16% en 2022. Cette part varie entre 1,00% et 1,36% sur la période de 2019 à 2023. Cette fluctuation est en partie liée aux fusions ou scissions des départements ministériels.

Graphique 2.17 : Évolution de la part du budget du Ministère en charge de la Justice dans le budget national (en %)



Source : Construction à partir des données de l'annuaire statistiques budgétaire, DGB

2.5.3.2. Part du budget alloué au ministère de la santé

L'objectif de 12,70% n'est pas atteint en 2023

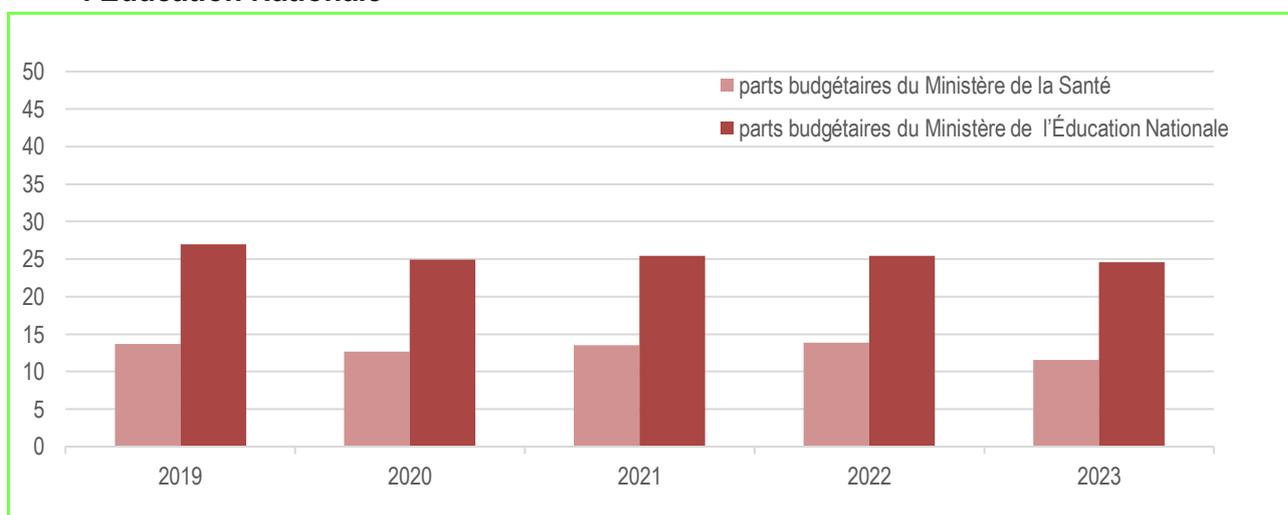
La part du budget consacrée au ministère de la santé au titre de l'année 2023 se situe à 11,53% pour un engagement de 12,70%. Cette part a connu une baisse de 2,36 points par rapport à son niveau de 2022 qui était de 13,89%.

Sur les cinq dernières années (2019-2023), la part du budget de l'Etat alloué au ministère de la santé est en moyenne de 13,05% traduisant une volonté continue du gouvernement à poursuivre l'amélioration du système sanitaire.

2.5.3.3. Part du budget alloué au Ministère en charge de l'Éducation Nationale

L'objectif de 15,6% est atteint en 2023. Le ministère en charge de l'éducation nationale enregistre une allocation budgétaire représentant 24,54% du budget de l'Etat en 2023, pour un objectif de 15,6%. Cette part a connu une légère baisse de 0,87 point par rapport à son niveau de 2022 qui était de 25,41%. Sur la période 2019-2023, la part du budget de l'Etat allouée au ministère en charge de l'éducation s'est établie en moyenne à 25,44%.

Graphique 2.18 : Évolution des parts budgétaires des Ministères de la Santé et de l'Éducation Nationale



Source : Construction à partir des données de la DPB/DGB, annuaire statistique de la DGB

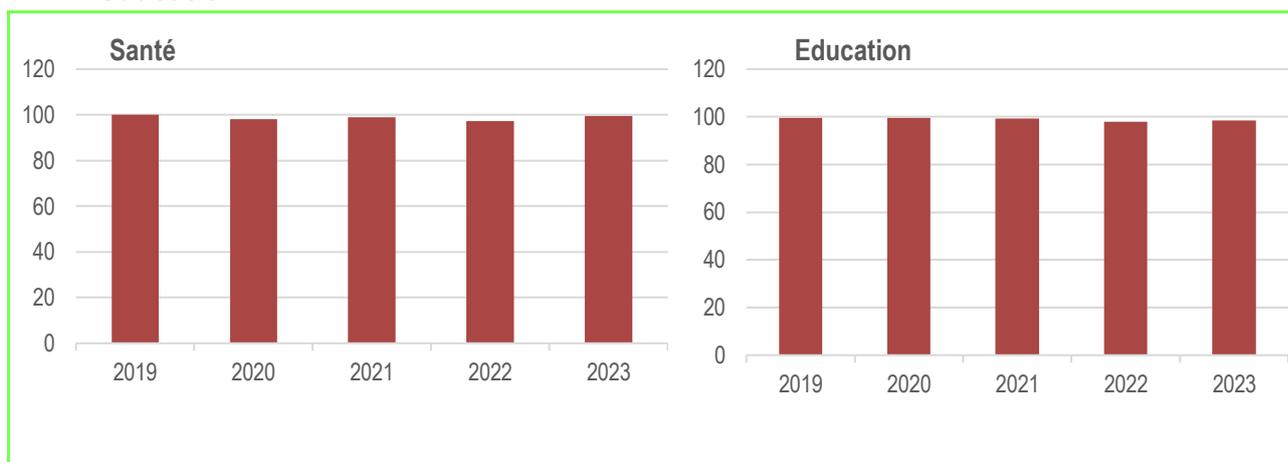
2.5.3.4. Taux d'exécution hors financements extérieurs des budgets des secteurs prioritaires

L'analyse des taux d'exécution des budgets des secteurs prioritaires porte sur les budgets des ministères de la santé et de l'éducation nationale.

Le budget du Ministère de la santé affiche un taux d'exécution hors financements extérieurs de 99,4% en 2023. Comparé à celui de 2022, on note une amélioration de cet indicateur de 2,2 points de pourcentage passant de 97,2% à 99,4%.

En 2023, le taux d'exécution budgétaire hors financements extérieurs du ministère en charge de l'éducation nationale, est de 98,6% contre 98,0% en 2022 soit une légère amélioration des performances d'exécution de 0,6 point de pourcentage.

Graphique 2.19 : Évolution du taux d'exécution du budget de la Santé et de l'éducation



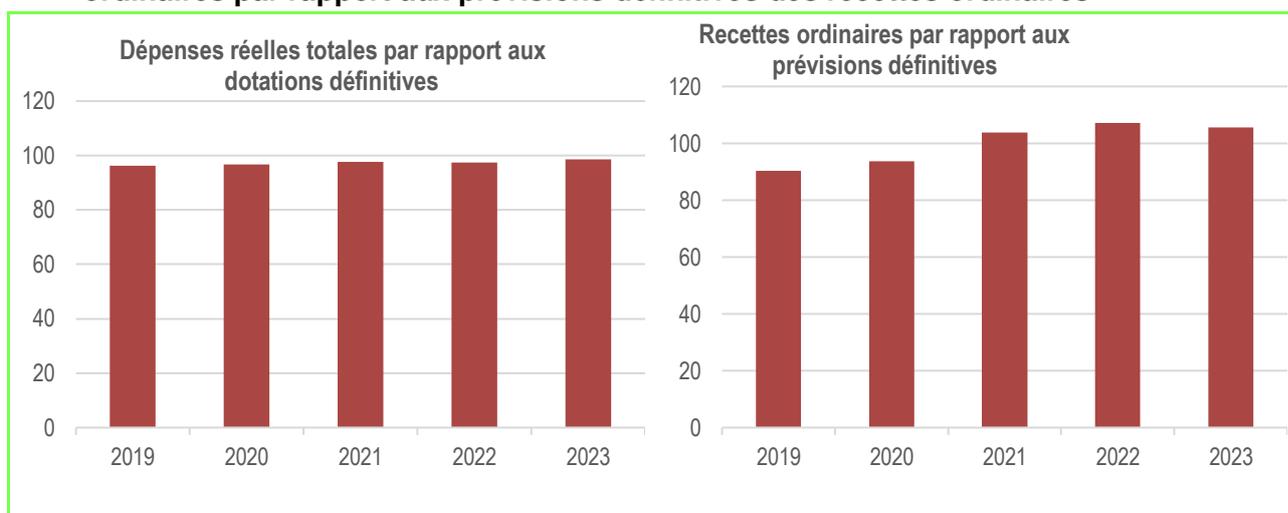
Source : Construction à partir des données des annuaires statistiques budgétaires de la Direction Générale du Budget (DGB)

2.5.3.5. Dépenses réelles totales (hors financements extérieurs et charges de la dette) par rapport aux dotations définitives et recettes ordinaires par rapport aux prévisions définitives

Le taux d'exécution du budget de l'Etat hors financements extérieurs et charges de la dette est passé de 97,4% en 2022 à 98,6% en 2023, soit une amélioration des performances d'exécution de 1,2 point de pourcentage. Entre 2019 et 2023, le taux d'exécution du budget hors financements extérieurs et charges de la dette est relativement stable avec une moyenne de 97,3%. Cela s'explique par les réformes et les actions entreprises dans le cadre de la rationalisation des procédures d'exécution de la dépense publique.

Le taux de recouvrement des recettes ordinaires du budget de l'État s'est situé à 105,5% en 2023 contre 107,2% en 2022, soit une régression de 1,7 point de pourcentage. L'analyse de cet indicateur sur les cinq dernières années (2019-2023) fait ressortir un taux de recouvrement moyen de 100,1%. La bonne performance de 2023 est principalement liée aux efforts de modernisation des procédures de recouvrement et au renforcement des actions de contrôle au niveau des régies de recettes.

Graphique 2.20 : Évolution des dépenses réelles par rapport aux dotations définitives (hors financements extérieurs et dette) et du recouvrement des recettes ordinaires par rapport aux prévisions définitives des recettes ordinaires



Source : Construction à partir des données des annuaires statistiques budgétaires de la Direction Générale du budget (DBG)

2.5.4. Evolution des montants des marchés publics suivant les types de procédures des ministères et institutions

Suivant les types de procédures de passation des marchés publics, on distingue essentiellement les modes de passation suivants : les appels d'offres ouverts, les demandes de prix, les demandes de proposition (avec manifestation d'intérêts), les appels d'offres restreints et les ententes directes. Sur la période 2019-2023, l'évolution du montant des marchés publics suivant les types de procédures des ministères et institutions a connu une évolution irrégulière. Le volume monétaire global des marchés publics par type de procédure a augmenté en passant de 71,14 milliards FCFA en 2022 à 256,91 milliards de FCFA en 2023 soit une augmentation de 185,77 milliards de FCFA. Cette hausse en valeur s'explique par le regain de l'activité de la commande publique de l'Etat par les autorités contractantes. On observe cependant une baisse du montant des marchés passés par appels d'offres restreints de 82,42 milliards de FCFA entre 2019 et 2020 et de 1,94 milliards de FCFA entre 2022 et 2023. En ce qui concerne le mode de passation de marché par entente directe, il a connu une forte progression en passant de 11,83 milliards de FCFA en 2022 à 100,64 milliards de FCFA en 2023.

Tableau 1.18 : Évolution des marchés publics suivant les types de procédures des ministères et institutions (en milliards FCFA)

Mode de passation	2019	2020	2021	2022	2023
Appels d'offres ouverts	132,39	222,970	42,27	45,34	139,60
Demandes de prix	4,84	25,04	6,47	4,18	5,46
Demandes de proposition (avec manifestation d'intérêts)	11,19	11,55	11,91	6,48	9,84
Appels d'offres restreints	97,80	15,38	52,51	3,31	1,37
Entente directe	36,15	52,18	37,40	11,83	100,64
Total	282,37	327,12	150,56	71,14	256,91

Source : Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers

2.5.5. Indicateurs de la surveillance multilatérale de l'UEMOA

Les indicateurs de la surveillance multilatérale de l’UEMOA sont classés selon deux ordres. Les critères de premier rang sont le ratio solde global, base engagement dons compris en pourcentage du PIB nominal, le taux d’inflation annuel moyen et le ratio dette publique rapportée au PIB nominal (en %). Les critères de second rang sont le ratio masse salariale sur recettes fiscales et le taux de pression fiscale.

En 2023, le ratio du solde budgétaire global, dons compris (base engagement) est ressorti à -6,7% contre -10,9% à fin 2022, en amélioration de 4,2 points de pourcentage. Sur la période 2019-2023, ce solde s’est dégradé de 2,8 points de pourcentage passant de -3,4% à -6,7%.

S’agissant du taux d’inflation en moyenne annuelle, il s’est établi à 0,7% en 2023 contre 14,1% en 2022, enregistrant ainsi une baisse de 13,4 points de pourcentage.

Pour le ratio de l’encours de la dette rapporté au PIB nominal, il enregistre une baisse, passant de 56,3% en 2023 contre 57,3% en 2022 (-1 point de pourcentage).

Le ratio masse salariale sur recettes fiscales s’est situé à 43,6% en 2023 contre 46,0% en 2022, en baisse de 2,4 points de pourcentage. Sur la période 2019-2023, cet indicateur s’est amélioré à partir de 2020.

Le taux de pression fiscale s’est légèrement amélioré de 0,7 point de pourcentage pour se situer à 18,0% en 2023.

En 2023, sur les cinq critères de convergence, deux critères sont respectés par le Burkina Faso à savoir le taux d’inflation en moyenne annuelle (0,7%) et le ratio dette publique/PIB nominal (56,3%).

Tableau 1.19 : Performance du Burkina Faso en matière de convergence (1er rang UEMOA et 2nd rang UEMOA)⁶

Variables	Norme	2019	2020*	2021	2022	2023
Ratio solde budgétaire dons compris (base engagement) /PIB nominal (en %)	≥ -3%	-3,4	-5,2	-7,6	-10,9	-6,7
Taux d'inflation en moyenne annuelle (en %)	≤ 3%	-3,2	1,9	3,9	14,1	0,7
Ratio dette publique/PIB nominal (en %)	≤ 70%	41,7	46,2	55,1	57,3	56,3
Ratio masse salariale sur les recettes fiscales (en %)	≤ 35%	59,2	65,0	55,3	46,0	43,6
Taux de pression fiscale (en %)	≥ 20%	15,0	13,3	15,7	17,3	18,0

Source : SP/CNPE, Avril 2024

2.5.6. Condition de vie des populations

2.5.6.1. 61... Mortalité maternelle et infanto-juvénile

A partir de 2016, le Burkina Faso a mis en œuvre une politique de gratuité des soins au profits des femmes enceintes et des enfants de moins de cinq ans. Cela a eu pour conséquence une

⁶ Les données de la série peuvent évoluer suite aux mises à jour périodiques effectuées sur la base de données de la surveillance multilatérale de l’UEMOA.

baisse importante de la mortalité infanto juvénile et maternelle. En effet, les indicateurs de la mortalité infantile et infanto juvénile ont connu une tendance globale à la baisse entre 2019 et 2021.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des indicateurs de mortalité infanto-juvénile (enfants de moins de 5 ans) et maternelle sur la période 2006-2021, mesurés à partir des données d'enquêtes

Tableau 1.20 : Indicateurs sur la mortalité des enfants de moins de 5ans et mortalité maternelle

Indicateurs	2006	2010	2015	2019	2021
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (infanto juvénile) (pour 1 000)	141,9	129	82	87,3	48
Taux de mortalité infantile (pour 1 000)	91,7	65	43	55,9	30
Rapport de mortalité maternelle (RMM) (pour 100 000 naissances vivantes)	307	341	330	222,9	198

Source : EDS (2010, 2021), RGPH (2006, 2019), EMDS 2015

2.5.6.2. Mortalité des enfants de moins de 5 ans

Le taux de mortalité infanto-juvénile est de 48,0‰ en 2021 et est en baisse de 81 points par rapport au niveau enregistré en 2010. Il demeure toujours élevé par rapport à la cible de l'ODD 3.2 qui est de ramener le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans à au plus 25‰ naissances vivantes d'ici 2030.

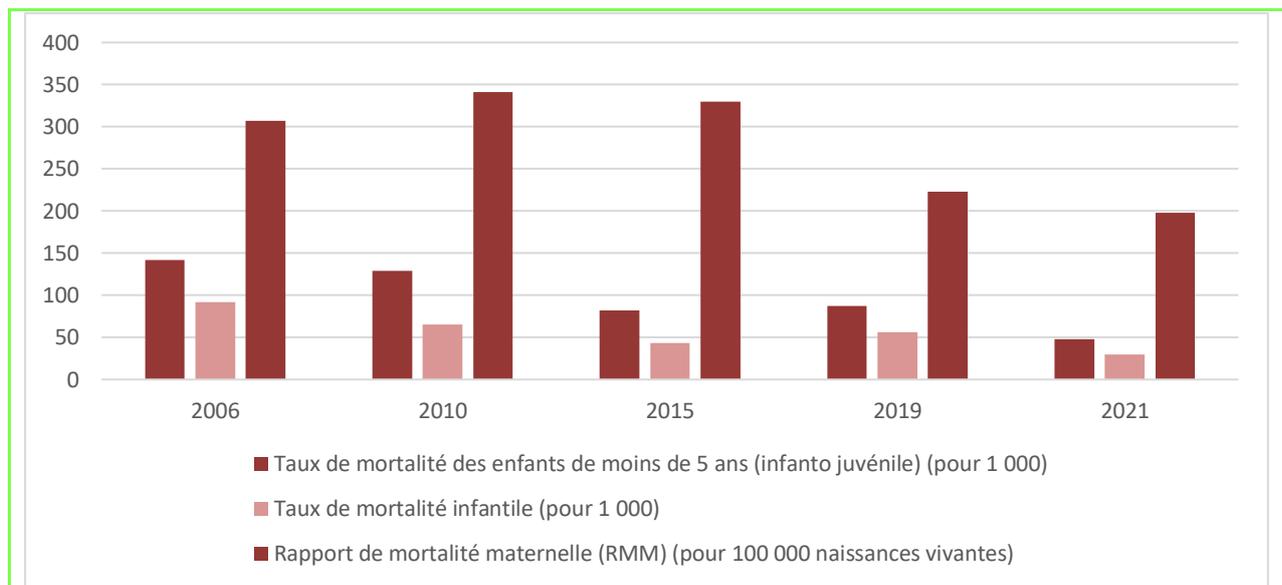
Quant au taux de mortalité infantile, il est de 30,0‰ en 2021, soit une baisse de 35 points par rapport à 2010.

2.5.6.3. Mortalité maternelle

La mortalité des mères au Burkina Faso a fortement baissé bien que son niveau demeure encore élevé. En 2021, on enregistre 198 décès maternels contre 341 pour 100 000 naissances vivantes en 2010. Cet indicateur a fortement baissé, ce qui traduit une amélioration de la santé maternelle.

Cette baisse pourrait s'expliquer principalement par les recours de plus en plus fréquents des femmes enceintes aux consultations prénatales (CPN), les suivis des accouchements et les audits de décès maternels qui sont des stratégies contribuant à une réduction du nombre de décès maternels dans les formations sanitaires. Aussi, la mise en œuvre de la gratuité des soins, ainsi que la distribution des Moustiquaires imprégnées à longue durée d'action (MILDA) aux femmes enceintes sont des politiques favorables à une réduction du nombre de décès maternels dans les formations sanitaires.

Toutefois, force est de constater que le Burkina Faso est encore loin d'atteindre l'objectif 3.1.1 de l'ODD 3 qui est de faire passer la mortalité maternelle en dessous de 70 décès pour 100 000 naissances vivantes d'ici 2030.

Graphique 2.21 : Tendances de la mortalité des enfants de moins de 5 ans et mortalité maternelle

Source : Construction à partir des données de l'EDS (2021, 2010), RGPH (2006, 2019), EMDS 2015

2.5.6.4. Accessibilité à certains services

L'accès des ménages aux services sociaux de base tels que l'eau, les marchés des produits alimentaires et l'électricité s'est amélioré entre 2007 et 2023 comme l'indique le tableau ci-dessous. En revanche les combustibles solides tels que le bois et ses produits dérivés constituent toujours les principales sources d'énergie pour la cuisine pour plus de huit ménages sur dix et cela reste fortement corrélé avec le faible niveau d'urbanisation du pays (selon les résultats du dernier RGPH en date de 2019, près de 75% de la population réside encore en milieu rural)..

Tableau 1.21 : Évolution de quelques indicateurs de conditions de vie des ménages

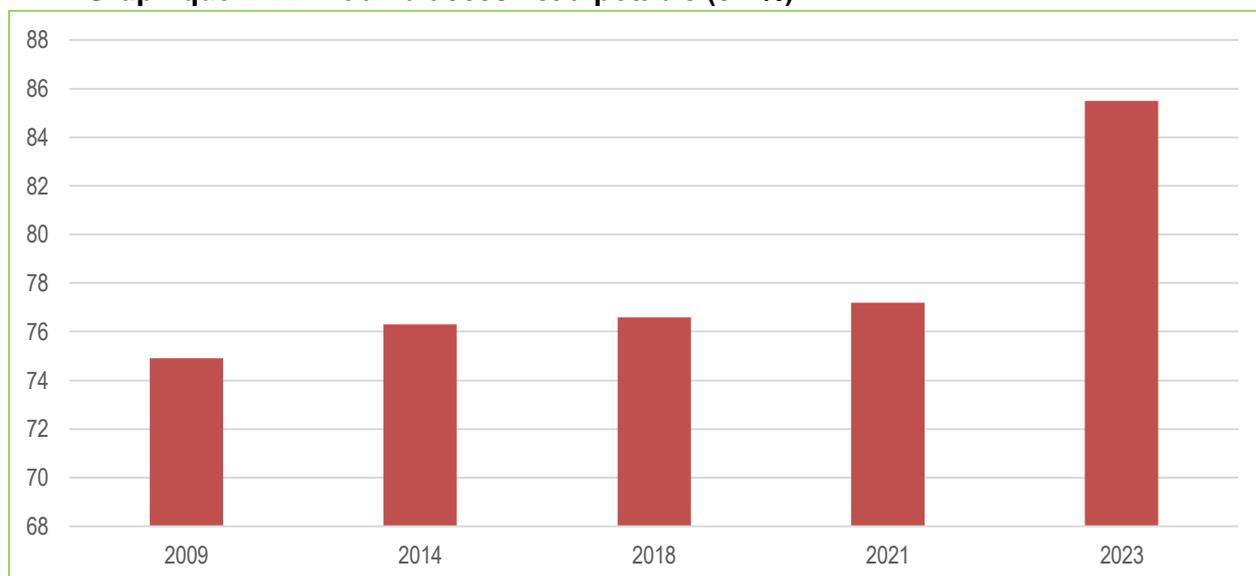
Indicateurs	2009	2014	2018	2021	2023
Taux d'accès à l'eau potable	74,9	76,3	76,6	77,2	85,5
% des ménages ayant accès à une source d'eau de boissons en moins de 30 minutes	91,8	92,6	na	na	na
% des ménages ayant accès à un marché en moins de 30 minutes	57,2	58,3	na	na	na
% des ménages utilisant l'électricité comme mode principal d'éclairage	14,9	19,3	20,5	18,0	24,7
% des ménages utilisant des combustibles solides (bois, charbon de bois)	92,1	91,6	86,5	86,0	86,2

Source : QUIBB 2007, EICVM 2009, EMC (2014, 2018) et EHCVM 2021, ENB-ESI 2023

2.5.6.5. Accessibilité à l'eau potable

Le taux d'accès à l'eau potable est passé de 77,2% en 2021 à 85,5% en 2023 traduit un accroissement de de 8,3 points de pourcentage. Sur l'ensemble de la période 2009-2023, il est constaté une augmentation notable de l'accès à l'eau potable au Burkina Faso.

Graphique 2.22 : Taux d'accès l'eau potable (en %)

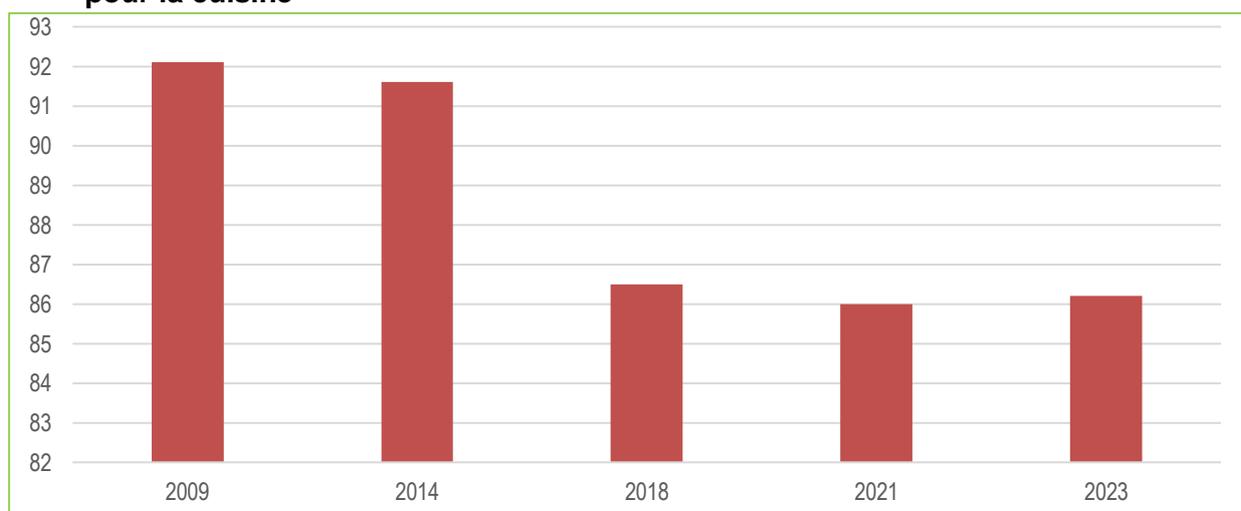


Source : Construction à partir des données du QUIBB, EICVM, EMC 2014 et EHCVM ; ENB-ESI 2023

2.5.6.6. Utilisation de combustible solide (bois, charbon de bois et dérivés)

La principale source d'énergie utilisée pour la cuisine au Burkina Faso est le bois ou le charbon de bois. En effet, plus de 8 ménages sur 10 utilisent l'un des deux combustibles pour la cuisson des aliments en 2023. Cependant, la tendance de la proportion des ménages utilisant le bois ou ses produits dérivés comme source d'énergie pour la cuisine connaît un léger fléchissement, passant de 92,1% en 2009 à 86,2% en 2023.

Graphique 2.23 : Proportion des ménages utilisant du bois ou du charbon de bois pour la cuisine

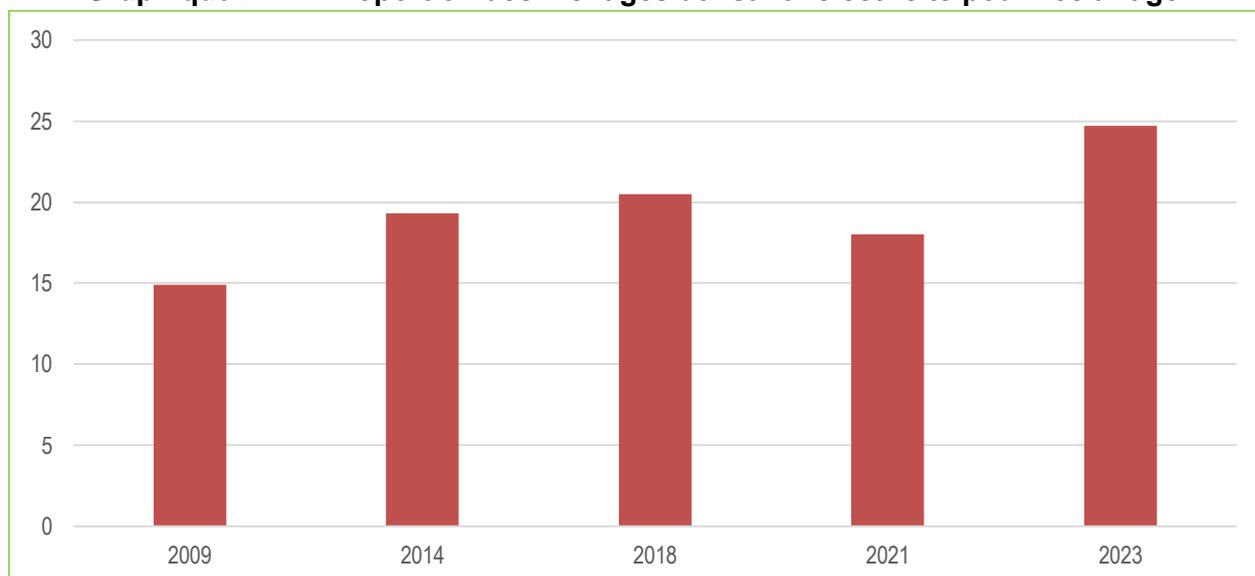


Source : Construction à partir des données du QUIBB, EICVM, EMC 2014 ; EHCVM et ENB-ESI 2023

2.5.6.7. Utilisation de l'électricité comme source d'éclairage

En 2023, 1 ménage sur 4 (24,7%) utilise l'électricité (réseau SONABEL) comme principale source d'éclairage. Cette proportion a augmenté par rapport à sa valeur de 2021 (18,0%). Comparativement à 2009, elle a augmenté de 9,8 points de pourcentage.

Graphique 2.24 : Proportion des ménages utilisant l'électricité pour l'éclairage



Source : Construction à partir des données du QUIBB, EICVM, EMC 2014 ; EHCVM et ENB-ESI 2023

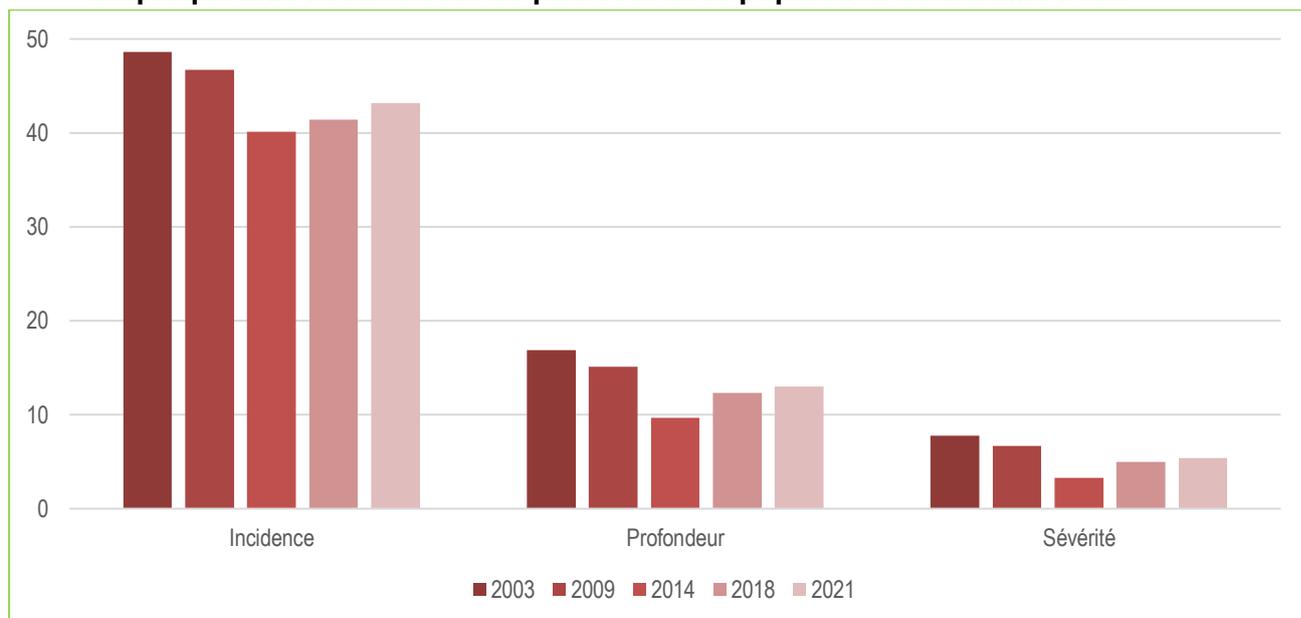
2.5.6.8. Pauvreté

Le seuil absolu de pauvreté monétaire, c'est-à-dire le montant minimum qu'une personne doit dépenser par an pour être considérée comme non pauvre, est estimé à 247 862 FCFA en 2021 selon les résultats de l'EHCVM-2021. Sur cette base, 43,2% vivent en situation de pauvreté en 2021. Comparée aux résultats de 2018, l'incidence de la pauvreté est légèrement en hausse de 1,8 points de pourcentage car elle était estimée à 41,4%.

La profondeur de pauvreté est passée de 12,3% en 2018 à 13,0% en 2021.

Par ailleurs, les inégalités entre pauvres, captées par l'indicateur de sévérité de pauvreté, est passée de 5,0% en 2018 à 5,4% en 2021.

Graphique 2.25 : Indicateurs de pauvreté de la population au Burkina Faso



Source : EBCVM 2003, EICVM 2009/2010, EMC 2014 et EHCVM (2018, 2021)

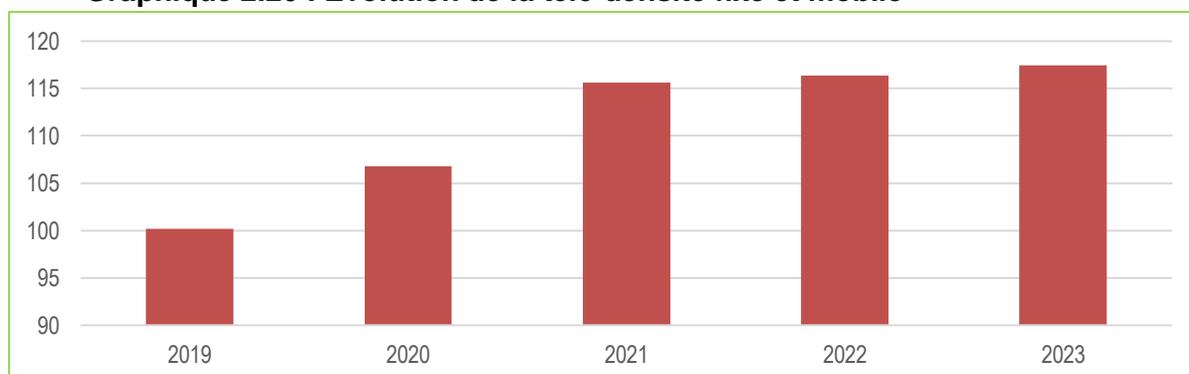
2.5.6.9. Accès aux technologies de l'information et de la communication

L'accès aux technologies de l'information et de la communication est appréhendé à travers deux indicateurs à savoir la télédensité fixe et mobile et le taux de pénétration de l'Internet fixe et mobile.

2.5.6.10. La teledensité fixe et mobile

La télédensité fixe et mobile est un indicateur de mesure de l'accès des populations aux technologies de l'information et de la communication. En 2023, le nombre d'abonnements aux réseaux fixe et mobile⁷ est de 117,4 pour 100 habitants. Cet indicateur a augmenté d'environ 17,2 points de pourcentage sur la période 2019 à 2023. Cette forte progression pourrait s'expliquer par l'extension de la couverture des réseaux de téléphonie mobile, l'accessibilité aux terminaux à moindre coût, la baisse des tarifs de communication, la croissance de la population, le renforcement des équipements de la télécommunication et les nouveaux services tels la monnaie électronique.

Graphique 2.26 : Evolution de la télé-densité fixe et mobile



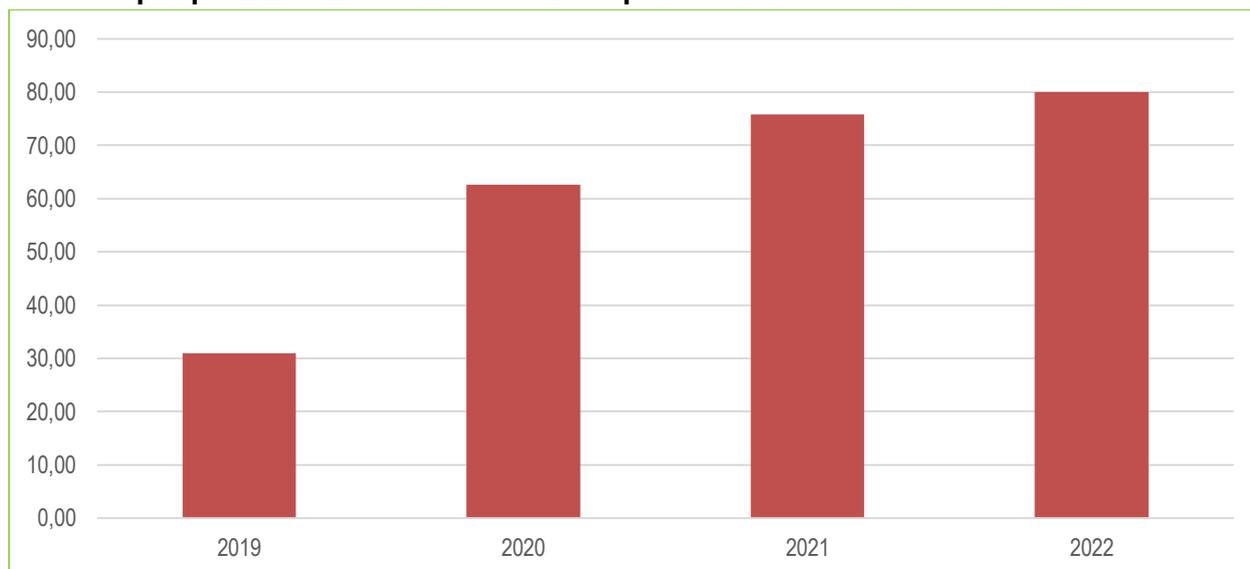
⁷ Puces actives

Source : Construction à partir des données de l'observatoire des marchés de l'ARCEP

2.5.6.11. Le taux de pénétration de l'Internet fixe et mobile

Pour ce qui concerne cet indicateur, il est passé de 30,9 abonnements à Internet fixe et mobile pour 100 habitants en 2019 à 80 abonnements à Internet fixe et mobile pour 100 habitants en 2023, soit une hausse de 49,1 points entre ces deux périodes. Cette croissance s'explique notamment par l'avènement de la 4G depuis 2019, le déploiement de la technologie FTTH à partir de 2021, la baisse des coûts d'accès, la multiplicité des offres ainsi que l'accessibilité des terminaux et la disponibilité de contenu numérique attractif comme les réseaux sociaux.

Graphique 2.27 : Evolution du taux de pénétration de l'internet et mobile



Source : Construction à partir des données de l'observatoire des marchés de l'ARCEP

2.5.7. Réseau routier bitumé du Burkina Faso

En 2023 le linéaire du réseau routier bitumé est de 4 076 km au même niveau que celui de 2022. Cette situation s'explique d'une part par la non réception de certaines routes en chantier et d'autre part du fait que les marchés de bitumage se déroulent sur plusieurs années.

Tableau 1.22 : Évolution du réseau routier bitumé (en km)

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Réseau routier bitumé (en km)	3 650	3 756	3 833	4 004	4 076	4 076

Source : Direction Générale des Routes / Ministère des Infrastructures et du Désenclavement

3. GOUVERNANCE ADMINISTRATIVES ET DES ENTREPRISES

3.1. Gouvernance administrative

3.1.1. Représentativité des femmes dans la Fonction publique

La représentativité des femmes dans la Fonction publique est un indicateur de la gouvernance politique. Elle est analysée à travers la proportion des femmes dans l'effectif du personnel de la

Fonction Publique, la proportion des femmes cadres supérieurs et celle des femmes cadres moyens.

En moyenne, les femmes représentent 1/3 de l'effectif des agents de la fonction publique sur la période de 2019 à 2023 avec une quasi stabilité sur la période sous-revue.

Les femmes cadres supérieurs représentent en moyenne 1/5 de l'effectif des cadres supérieurs de la fonction publique avec une tendance haussière entre 2019 et 2023 et un pic (28,7%) en 2023. Ce pic pourrait s'expliquer en partie par la mise en œuvre des statuts particuliers du métier éducation et de la fonction publique hospitalière à travers la régularisation des carrières et les examens professionnels. En effet, de nombreuses femmes cadres moyens ont été admises à la catégorie cadre supérieur.

Quant aux femmes cadres moyens, elles représentent en moyenne 2/5 de l'effectif total annuel des cadres moyens. Leur proportion est passée de 41,4% en 2022 à 39,7% en 2023, soit une diminution de 1,7 point de pourcentage.

Tableau 1.23 : Indicateurs sur la représentativité des femmes dans la Fonction publique

Indicateurs	2019	2020	2021	2022	2023
Proportion (%) de femmes dans la Fonction publique	33,5	33,6	33,4	33,3	33,1
Proportion (%) de femmes cadres supérieurs dans la Fonction publique (catégories A, 1ère, I, P et 6ème)	19,7	19,7	19,8	20,2	28,7
Proportion (%) de femmes cadres moyens dans la Fonction publique (catégorie B, 2^{ème} et II)	38,1	40,4	40,7	41,4	39,7

Source : Annuaire statistiques du Ministère en charge de la Fonction Publique et du Travail

3.1.2. Assurés sociaux

L'effectif global des travailleurs immatriculés à la CNSS en 2023 est de 586 639 contre 545 145 en 2022 soit une variation de 5,6%. Sur la période 2019 - 2023, cet effectif connaît une évolution annuelle moyenne de 6,6%. Cette évolution pourrait s'expliquer par la création d'emplois et le respect du droit de travail.

Tableau 1.24 : Évolution du nombre d'assurés sociaux⁸ à la CNSS

Années	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'assurés sociaux à la CNSS	454 162	483 194	516 230	545 145	586 639

Source : Annuaire statistiques du MFPTPS

3.1.3. Respect de la législation du travail

Le respect de la législation du travail est apprécié à travers le nombre moyen d'infractions à la législation sociale par établissement contrôlé.

⁸ La notion d'assurés sociaux fait référence aux travailleurs immatriculés à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS).

Le contrôle des établissements en 2023 par les inspections du travail et de la protection sociale a permis de révéler en moyenne 50 infractions commises par établissement contrôlé traduisant un faible respect de la législation du travail au Burkina Faso. Comparativement à l'année 2022, cet indicateur est en baisse de 1 point. Le nombre encore élevé de ces infractions pourrait s'expliquer par la méconnaissance ou la mauvaise application des textes législatifs et réglementaires.

Tableau 1.25 : Nombre moyen d'infractions liées au travail

Indicateurs	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre moyen d'infractions à la législation sociale par établissements contrôlés	59	58	54	51	50

Source : Annuaire statistiques du MFPTPS

3.2. Système éducatif

3.2.1. Éducation préscolaire et enseignement primaire

Selon la loi n0013-2007/AN du 30 Juillet 2007 portant loi d'orientation de l'éducation, l'éducation préscolaire constitue le premier niveau de l'éducation de base. D'une durée normale de 3 ans, elle est destinée aux enfants âgés de 3 à 5 ans et dont le programme vise à leur éveil et à leur préparation au cycle primaire. Quant à l'enseignement primaire, il est le deuxième niveau de l'enseignement formel d'une durée normale de 6 ans et est destiné aux enfants âgés de 6 à 11 ans dont le programme vise à faire acquérir des connaissances élémentaires. Il est sanctionné par le Certificat d'études primaire (CEP). Le développement de l'enseignement primaire est analysé à travers les indicateurs d'accès et de qualité du système éducatif.

Tableau 1.26 : Niveau des indicateurs de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire

Indicateurs	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23
TBS au préscolaire (%)	5,2	6	6,2	6,6	6,6
TBS préscolaire des filles (%)	5,2	6	6,2	6,6	6,6
TBS au primaire (%)	88,8	86,6	86,1	85,8	74,4
TBS au primaire des filles (%)	89,2	87,5	87,3	86,4	75,8
TNS au primaire (%)	72,7	69,9	69,4	69,9	61,5
Ratio élèves/maitre dans le primaire	49,1	49,6	49,6	49,4	49,0
Taux d'achèvement au primaire (%)	61,7	60,3	62,4	62,0	54,6
Taux brut d'admission au primaire (%)	98	94,9	97,3	95,2	84,7

Indicateurs	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23
Taux brut d'admission au primaire des filles (%)	95,7	93,5	96,0	93,7	84,0
Salles de classes sous pailote au primaire (publique)	3681	3739	3291	6211	5209
Ratio élèves/classe au secondaire (enseignement général)	47	43	41	38,1	42
Taux de réussite au BEPC (en %)	26,6	36,5	27,8	41,3	38,3

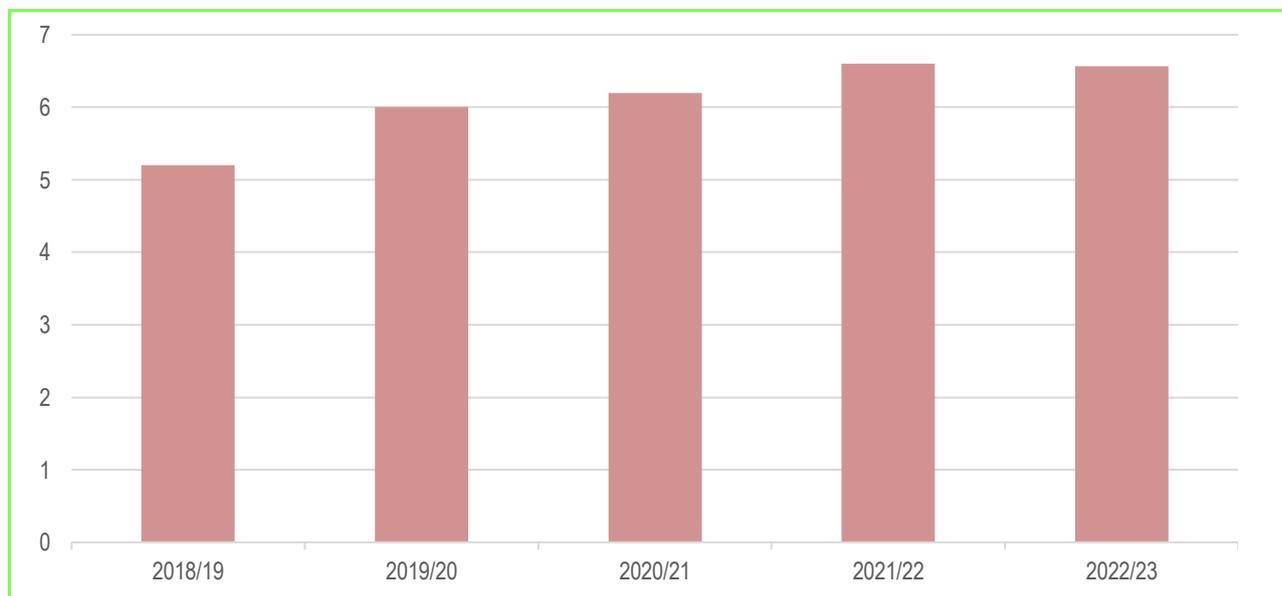
Source : Annuaire statistiques du préscolaire et du primaire (DGESS/MENAPLN)

3.2.1.1. Taux brut de préscolarisation

- Un très faible niveau de préscolarisation

Le Taux Brut de Préscolarisation (TBP) au niveau national est de 6,6% en 2022/2023 identique à celui de 2021/2022. Au cours des cinq dernières années, le taux brut de préscolarisation est en hausse continue passant de 5,2% en 2018/2019 à 6,6% en 2022/2023. Néanmoins, le taux brut de préscolarisation demeure faible au Burkina Faso en raison de son caractère non obligatoire et du coût d'accès qui reste élevé. Le taux brut de préscolarisation des filles et celui des garçons sont sensiblement les mêmes au cours de la période 2019-2023.

Graphique 3.1 : Évolution du Taux Brut de Préscolarisation (%)



Source : Construction à partir des données des annuaires statistiques de l'éducation préscolaire/MENAPLN

3.2.1.2. Taux brut d'admission (TBA) au CP1

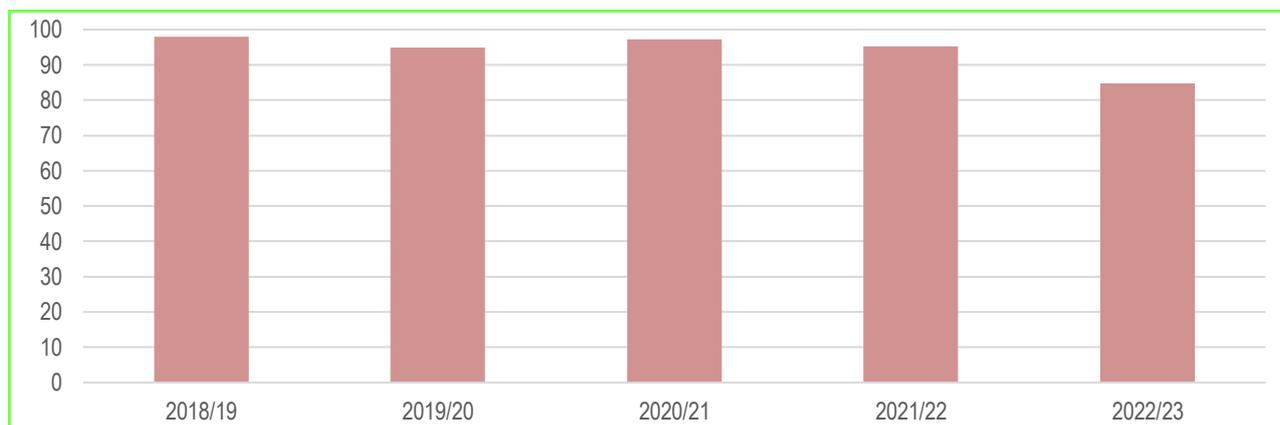
- Un niveau d'accès en baisse au primaire depuis 2020/2021

Le Taux Brut d'Admission (TBA) au CP1 est un indicateur de l'accès à la première année de l'enseignement primaire et de la capacité du système éducatif à accueillir la population en âge (6 ans) d'y être.

En 2022/2023, le TBA au primaire est de 84,7%. Il est en baisse de 10,5 points de pourcentage par rapport à l'année scolaire précédente. Cette baisse considérable pourrait s'expliquer par la fermeture de nombreuses écoles suite à la dégradation de la situation sécuritaire dans certaines régions du pays.

Le TBA des filles est de 84,0% en 2022/2023. Il est également en baisse de 9,7 points de pourcentage par rapport à l'année scolaire précédente.

Graphique 3.2 : Évolution du Taux Brut d'Admission (%) au primaire



Source : Construction à partir des données des annuaires statistiques de l'éducation primaire /MENAPLN

3.2.1.3. Taux brut de scolarisation (TBS) au primaire

- Baisse continue depuis 2018/2019

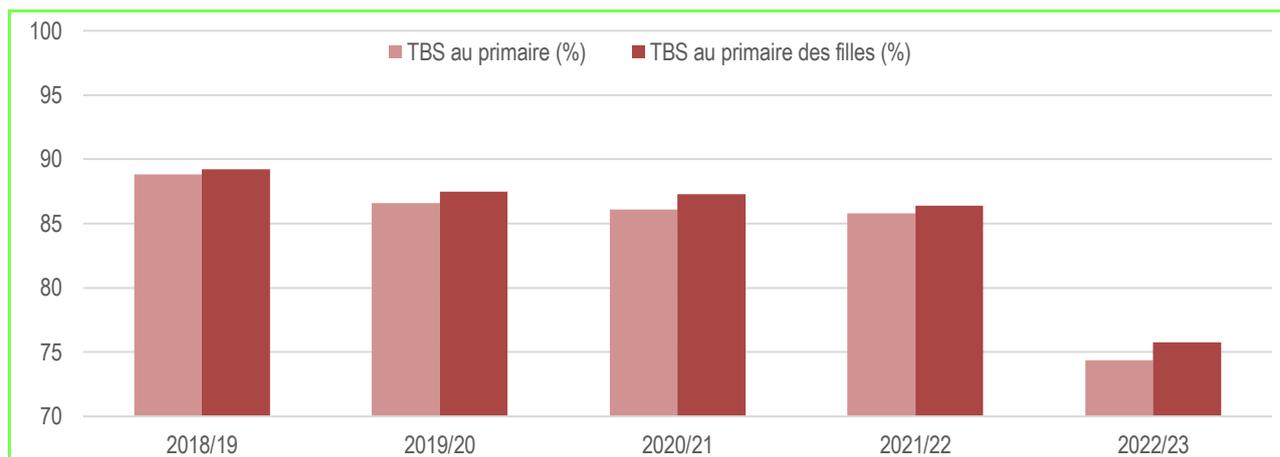
Le taux brut de scolarisation permet d'apprécier les effectifs de la population scolarisée par rapport à ceux de la population scolarisable⁹.

En 2022/2023, le taux brut de scolarisation à l'enseignement primaire est de 74,4% contre 85,8% l'année scolaire précédente, soit une régression 11,4 points de pourcentage. La participation à l'enseignement primaire au niveau national est en baisse continue depuis 2018/2019 avec une régression de 14,4 points de pourcentage par rapport à 2022/2023. Cette situation pourrait s'expliquer par la dégradation de la situation sécuritaire dans certaines régions du pays provoquant la fermeture des écoles dans ces localités.

Le taux brut de scolarisation des filles en 2022/2023 est de 75,8%. La participation des filles, comme celle de l'ensemble a également une tendance baissière. En effet, elle est passée de 89,2% en 2018/2019 à 75,8% en 2022/2023, soit une baisse de 13,4 points de pourcentage. Bien que la participation des filles connaisse une tendance baissière, il convient de relever qu'elle demeure au-dessus du taux de la participation de l'ensemble des enfants à l'enseignement primaire. Ce résultat révèle une efficacité des politiques de scolarisation mises en œuvre en faveur des filles depuis plus d'une décennie pour réduire les disparités en matière de scolarisation entre les sexes.

⁹ Population de 6-11 ans pour le primaire

Graphique 3.3 : Évolution des Taux bruts de scolarisation (TBS) au primaire



Source : Construction à partir des données des annuaires statistiques de l'éducation primaire /MENAPLN

3.2.1.4. Taux net de scolarisation (TNS) au primaire

Près de 2/5 des enfants âgés de 6-11ans sont hors de l'enseignement primaire

Le taux net de scolarisation (TNS) fournit une mesure précise de l'importance de la scolarisation à un niveau d'étude donné par rapport à la population à scolariser correspondante.

La participation effective des enfants d'âge légal (6-11 ans) à l'enseignement primaire est de 61,5% en 2022/2023. Entre 2018/2019 et 2022/2023, le TNS au primaire est en baisse continue passant de 72,7% à 61,5%, soit une baisse de 11,2 points de pourcentage.

L'écart entre le TBS et le TNS en 2022/2023 est de 12,9 points de pourcentage. Ce qui signifie qu'une forte proportion d'enfants hors âge évoluerait dans le système ou que le système serait confronté à un problème de déperdition (redoublement et abandon). A la lumière de ce qui précède, la scolarisation universelle reste donc un grand défi à relever au Burkina Faso.

Graphique 3.4 : Évolution du Taux net de scolarisation (%) au primaire



Source : Construction à partir des données des annuaires statistiques de l'éducation primaire/MENAPLN

3.2.1.5. Ratio élèves/maitre dans le primaire

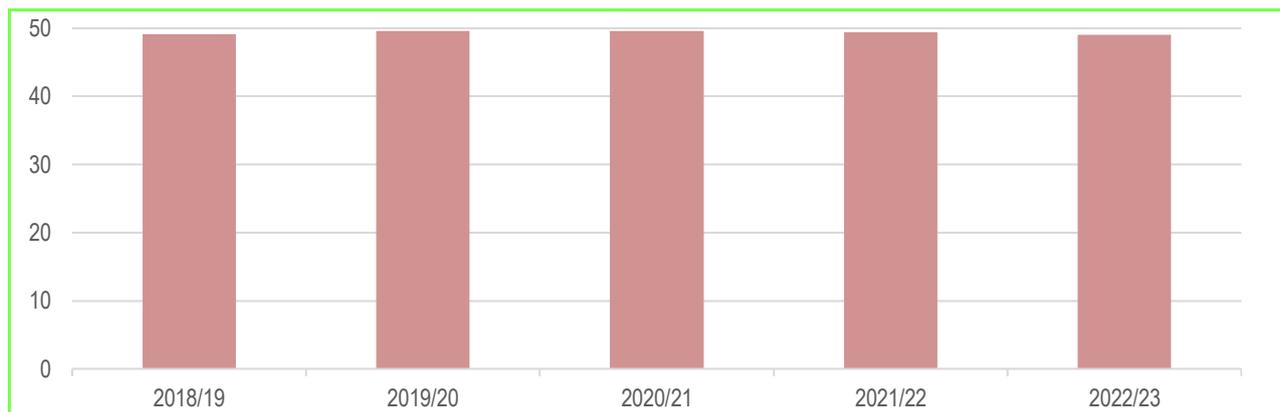
- Un ratio élèves/maitre reste conforme à la norme en 2022/2023

Les ratios élèves/maitre sont calculés sur la base du nombre d'enseignants titulaires et le nombre

d'élèves.

En 2022/2023, le ratio élèves/maitre est de 49 élèves pour 1 enseignant titulaire de classe au primaire et conserve le même niveau depuis 2018/2019. Ce ratio est conforme à la norme nationale qui est de 50 élèves/maitre au maximum. Toutefois, cette situation cache des disparités entre les régions, les localités, le statut des établissements et le niveau d'étude. Les établissements publics sont par exemple plus peuplés en milieu urbain qu'en milieu rural (57 contre 46 selon le tableau de bord de l'enseignement primaire de 2022/2023) du fait du faible intérêt accordé à l'enseignement en milieu rural.

Graphique 3.5 : Évolution du Ratio élèves/maitre au primaire



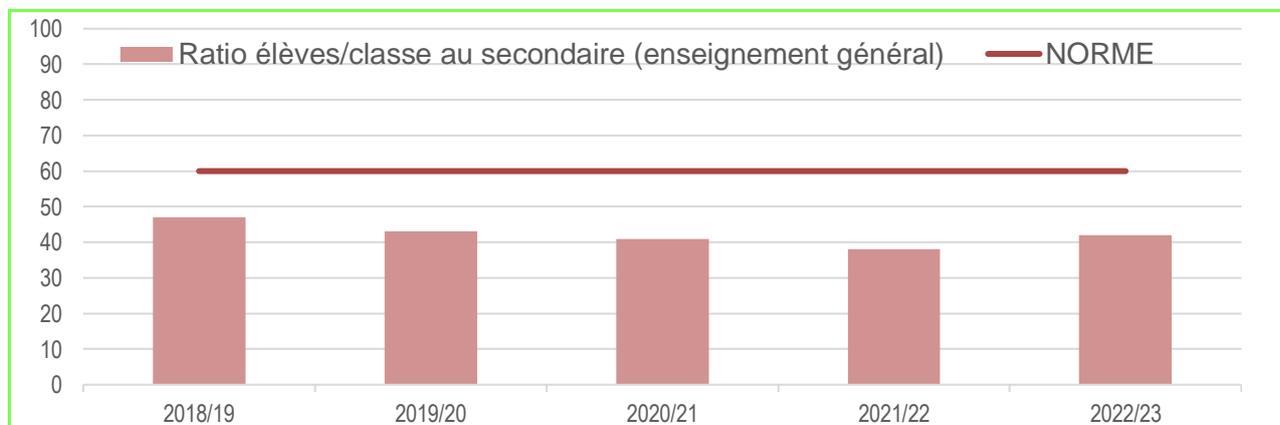
Source : Construction à partir des données des annuaires statistiques de l'éducation primaire/MENAPLN

3.2.1.6. Ratio élèves/classe au secondaire

- Ratio élèves/classe conforme à la norme

En 2022/2023, ce sont en moyenne 42 élèves que l'on compte par groupe pédagogique. Il est en hausse de 4 élèves par rapport à l'année précédente et en baisse de 5 élèves par rapport à 2018/2019. Ce ratio est conforme à la norme nationale qui est de 60 élèves par classe. Toutefois ce nombre moyen par classe cache des disparités selon les régions, le milieu de résidence et le statut d'établissements.

Graphique 3.6 : Évolution du Ratio élèves/classe au secondaire



Source : Construction à partir des données des annuaires statistiques de l'enseignement post-primaire et secondaire /MENAPLN

3.2.1.7. Taux de réussite au BEPC

- Baisse du taux de succès au BEPC par rapport à 2022/2023

En 2022/2023, le taux de réussite au BEPC est de 38,3% contre 41,3% en 2021/2022, soit une baisse de 3,0 points de pourcentage.

Au cours des cinq dernières années scolaires, le taux de réussite au BEPC a fluctué, atteignant un maximum de 41,3 % en 2021/2022, tandis que les taux de réussite au BEPC les plus bas (26,6%) et (27,8%) ont été enregistrés respectivement 2018/2019 et 2020/2021.

Graphique 3.7 : Évolution du taux de réussite au BEPC



Source : Construction à partir des données des annuaires statistiques de l'enseignement post-primaire et secondaire /MENAPLN

3.2.2. Enseignement supérieur

L'enseignement supérieur est le dernier niveau du système éducatif formel burkinabè. Il accueille des élèves de 19 ans (âge officiel) et plus ayant obtenu le BAC et vise à leur permettre d'acquérir des connaissances de haut niveau. Il comporte trois cycles sanctionnés chacun par un diplôme, un grade ou un certificat. L'enseignement supérieur est assuré dans les institutions d'enseignement supérieur et de recherche (IESR) publiques et privées reconnues par l'Etat que sont les universités, les grandes écoles et les instituts. Ces IESR s'organisent autour des établissements ou unité de formation et de recherche (UFR) selon les spécificités des domaines d'étude et/ou de recherche.

Le tableau ci-après présente l'évolution des principaux indicateurs de l'enseignement supérieur au Burkina Faso :

Tableau 1.27 : Évolution de certains indicateurs de l'enseignement supérieur

Indicateurs	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23
Taux de réussite au BAC (%)	36,8	38,1	34,1	41,1	39,8
Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants	655	739	884	948	992
Nombre d'étudiants	132 569	151 305	190 218	203 936	220 128
Pourcentage des filles dans le supérieur (%)	35,3	34,9	36,6	37,9	39,8

Nombre d'institutions d'enseignement supérieur (IES)	113	118	122	116	128
dont IES privées	100	102	103	98	110

Source : Annuaire statistique de l'enseignement supérieur du MESRI

3.2.2.1. Les Institutions d'enseignement supérieurs et de recherche ¹⁰(IESR)

En 2022/2023, le nombre d'institutions d'enseignement supérieur et de recherche est de 128 contre 116 en 2021/2022, soit une hausse de 12 institutions. Le nombre d'institutions est passé de 113 en 2018/2019 à 128 en 2022/2023, soit une augmentation de 15 institutions d'enseignement supérieur au cours des cinq dernières années.

Selon le statut, en 2022/2023, les IESR privées représentent 85,9% de l'ensemble des IESR.

Graphique 3.8 : Évolution du nombre d'institutions d'enseignement supérieurs



3.2.2.2. Les effectifs des étudiants

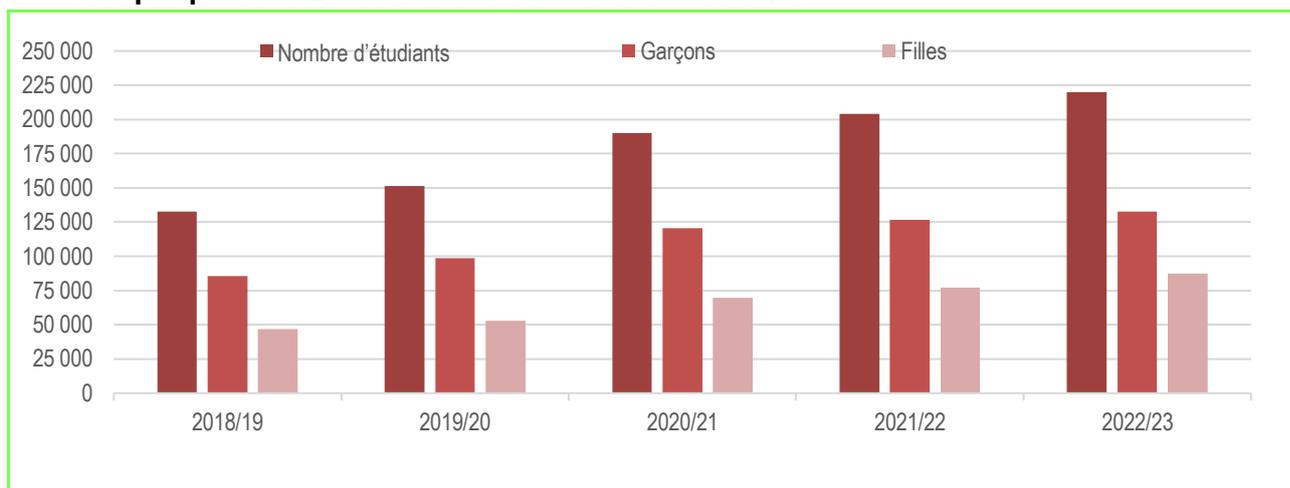
En 2022/2023, le Burkina Faso compte 220 128 étudiants contre 203 936 en 2021/2022, soit un accroissement de 7,9 %. Entre 2018/2019 et 2022/2023, l'effectif total des étudiants s'est accru, en moyenne annuelle de 13,5 %.

La répartition selon le sexe indique que 39,8 % des étudiants en 2022/2023 sont des filles. Sur la période 2019-2023, le rythme annuel de croissance de l'effectif des filles a toujours été plus important que celui des garçons induisant des taux d'accroissement annuel moyens respectifs de 17,0 % et 11,5 %.

Source : Construction à partir des données des annuaires statistiques de l'enseignement supérieur du MESRI

¹⁰ Universités, instituts supérieurs d'enseignement, et grandes écoles

Graphique 3.9 : Évolution de l'effectif des étudiants



Source : Construction à partir des données des annuaires statistiques de l'enseignement supérieur du MESRI

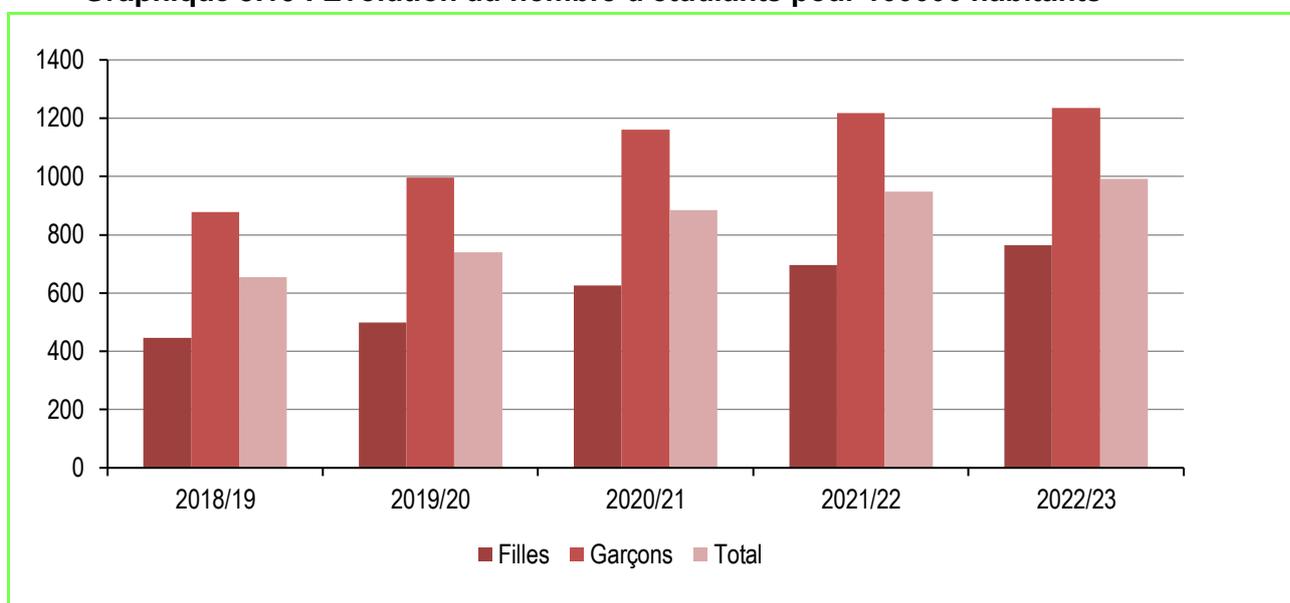
3.2.2.3. Le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants

Le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants est en hausse

Le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants est l'indicateur de couverture retenu pour la comparabilité du niveau de scolarisation du supérieur au niveau international.

En 2022/2023, il est enregistré 992 étudiants pour une norme internationale de 2000 sur 100 000 habitants selon l'UNESCO. Cet indicateur quoiqu'en hausse continue de 10,9 % en moyenne annuelle depuis 2018/2019 reste en deçà de la norme internationale.

Graphique 3.10 : Évolution du nombre d'étudiants pour 100000 habitants



Source : Construction à partir des données des annuaires statistiques de l'enseignement supérieur du MESRI

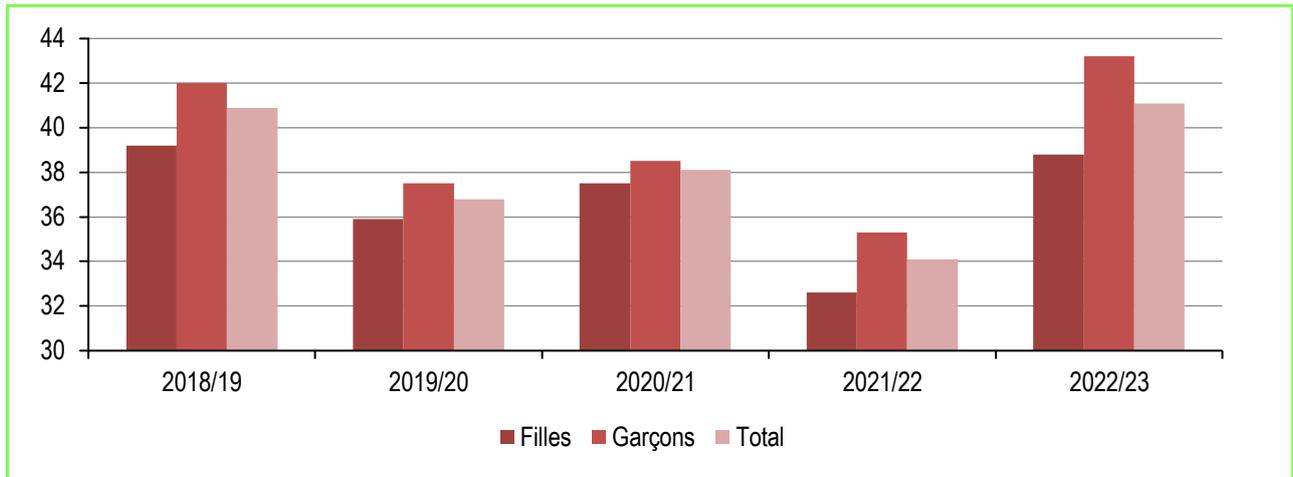
3.2.3. Taux de réussite au Baccalauréat

- Une baisse du taux de réussite au BAC en 2023

Le taux de réussite au BAC à la session de 2023 est de 39,8 % contre 41,1 % l'année précédente, soit une baisse de 1,3 point de pourcentage. Le taux de réussite au BAC le plus élevé au cours

des 5 dernières années est enregistré en 2022, soit 41,1 % et le plus faible taux en 2021 (34,1%).

Graphique 3.11 : Évolution des taux de réussite aux examens du Baccalauréat (%)



Source : Construction à partir des données des annuaires statistiques de l'enseignement supérieur du MESRI

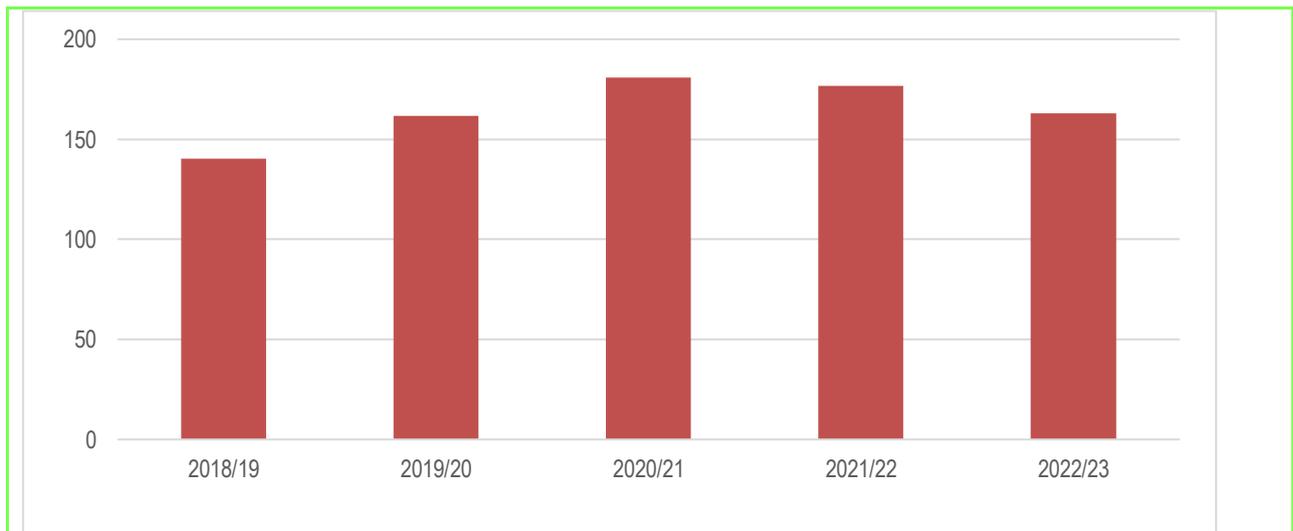
3.2.3.1. Le ratio étudiants/enseignant permanent

Un ratio non conforme à la norme de l'UNESCO en 2023

Pour une meilleure appréciation de la charge moyenne attribuée aux enseignants titulaires pour l'encadrement, l'indicateur ratio « étudiant/enseignant permanent de rang A et B » est analysé.

En 2022/2023, le ratio « étudiant/enseignant permanent de rang¹¹ A et B » dans les IESR publiques est de 163 étudiants pour un enseignant. Il s'est amélioré de 14 points par rapport à 2021/2022. Ce ratio est largement supérieur à la norme de l'UNESCO qui est de 25 étudiants pour un enseignant.

Graphique 3.12 : Evolution du ratio étudiant /enseignant permanent



Source : Construction à partir des données des annuaires statistiques de l'enseignement supérieur du MESRI

3.3. Situation sanitaire

¹¹ Les enseignants de rang A et B sont essentiellement les Professeurs titulaires, les Maîtres de conférences et les Maîtres assistants.

La situation sanitaire est appréciée à travers des indicateurs dans des domaines suivants : santé maternelle et infantile, ressources humaines, infrastructures sanitaires, couverture vaccinale, accès aux MEG, etc. (Erreur ! Source du renvoi introuvable.).

Tableau 1.28 : Niveau des indicateurs relatifs à la santé

Indicateurs	2019	2020	2021	2022	2023
Ratio habitants par CSPS*	9662	9623	9332	9396	9526
CPN1 (%) au premier trimestre de la grossesse	38,3	74,1	92,4	86,8	83,2
Taux de couverture CPN4 (en %)	39,2	38	54,2	54,1	52,3
% de CSPS répondant aux normes minimales en personnel	87,1	85,4	89,2	89,7	72,5
Nombre d'infirmiers dans les formations sanitaires publiques	8613	nd	9265	9310	8 917
Ratio habitants/infirmer	2423	nd	2321	2309	2 566
Décès pour cause de paludisme dans les formations sanitaires (CM/CMA, CHR/CHU) en % du nombre de décès	nd	13,0	12,3	11,3	9,0
% de dépôts en médicaments génériques sans rupture de stock des molécules essentielles	18,2	14,5	13,4	7,4	11,3

Indicateurs	2019	2020	2021	2022	2023
% des ménages situés à moins de 5 km d'un centre de santé	nd	59,8	60,4	62,0	63,4
Rayon moyen d'action théorique à un centre de santé (km)	6,3	6,2	6,1	6,1	6,0
Taux d'utilisation des méthodes contraceptives modernes (%)	nd	22,4	27,5	23,5	23,2
Taux d'accouchements dans les formations sanitaires (%)	79,0	77,2	87,4	95,5	91,8
Taux de couverture vaccinale Rougeole (RR1) (%)	96	98,5	99,8	99,2	93,7
Taux de couverture vaccinale DTC3 (%)	99	98,7	100,4	95,6	94,0
Taux de couverture vaccinale Polio (VPO1) (%)	99	98,4	107,4	101	98,0
Taux de couverture vaccinale BCG (%)	94	95,1	116,2	106,5	101,3
Prévalence des enfants de moins de cinq ans souffrant	17,3	17,6	17,6	16,3	15,5

Indicateurs	2019	2020	2021	2022	2023
d'insuffisance pondérale (%)					
Prévalence des enfants de moins de cinq ans souffrant de retard de croissance (%)	25,4	24,9	21,6	21,6	20,7

Source : annuaires statistiques du ministère de la santé

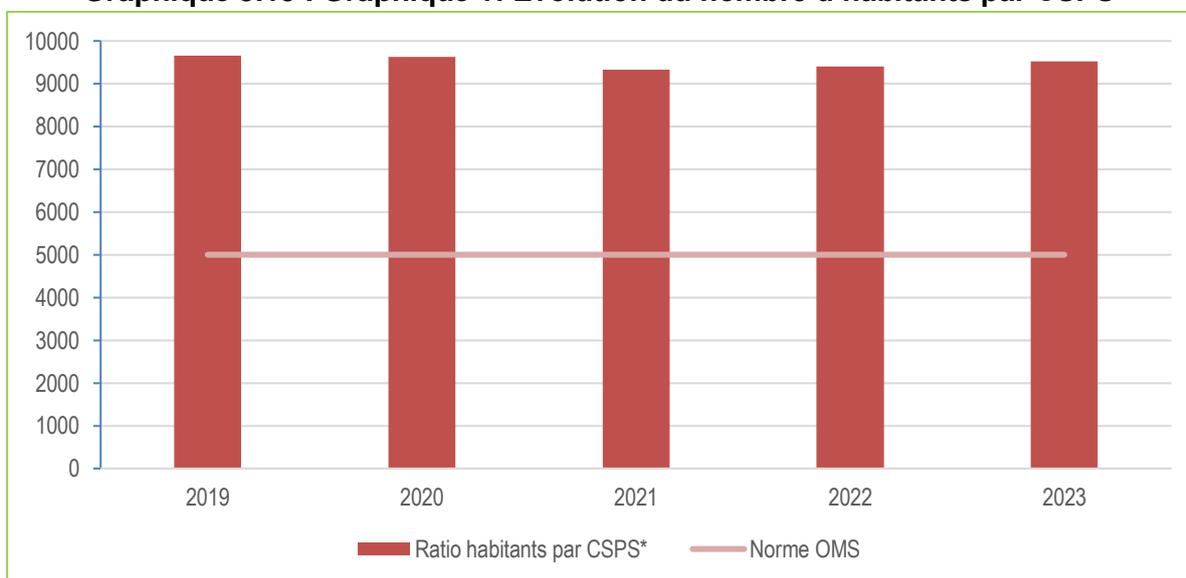
3.3.1. Ratio population et centre de santé

Le ratio « population/centre de santé » permet d'apprécier la couverture du pays en infrastructures sanitaires de base.

En 2023, le nombre d'habitants pour un centre de santé de base est de 9 526 contre 9 332 en 2022 traduisant une dégradation de l'indicateur. Ce niveau de l'indicateur reste nettement en deçà de la norme préconisée par l'OMS (moins de 5 000 habitants par centre de santé).

Durant les 5 dernières années, le ratio « population/centre de santé » est resté élevé. Il est donc essentiel de poursuivre la construction des infrastructures afin d'améliorer l'offre de soins au profit de la population.

Graphique 3.13 : Graphique 1: Évolution du nombre d'habitants par CSPS



Source : Construction à partir des données des annuaires statistiques du ministère de la santé

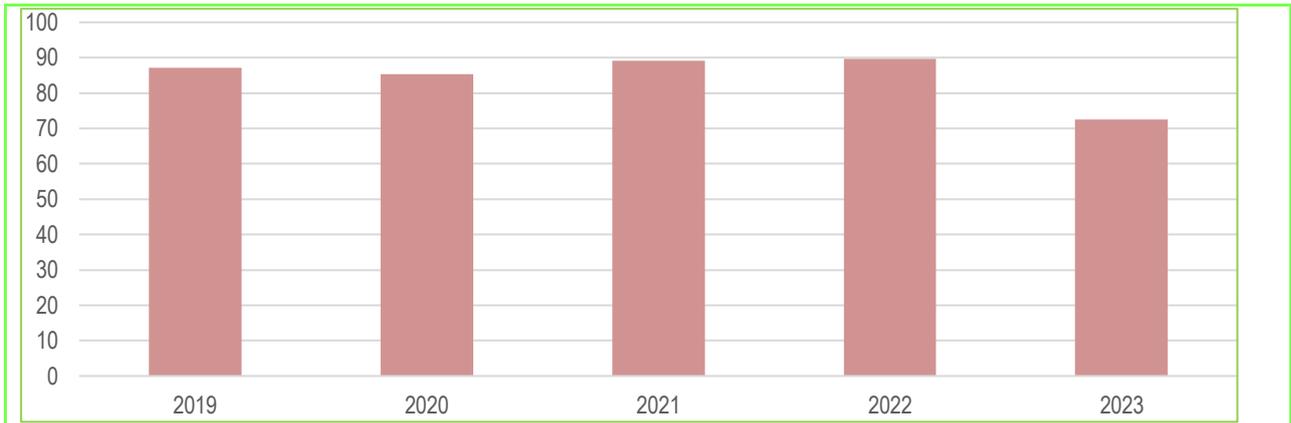
3.3.2. CSPS remplissant la norme minimale en personnel

La ressource humaine qualifiée est indispensable dans tout système de santé, en particulier dans l'offre de services de santé de qualité. Elle constitue également un axe stratégique dans le Plan national de développement sanitaire (PNDS-2021-2030). A ce titre, en plus des constructions de centres de santé, des efforts sont également faits pour accroître en quantité et en qualité les

effectifs du personnel soignant.

Selon la norme minimale nationale, un CSPS devrait disposer d'au moins d'un infirmier, d'une accoucheuse/maïeuticien et d'un agent itinérant de santé. Selon ces critères, la proportion des CSPS remplissant la norme en personnel est de 72,5% en 2023, en baisse de 17,2 points de pourcentage par rapport à 2022. La tendance de cet indicateur est en baisse sur les 5 dernières années. En effet, elle est passée de 87,1% en 2019 à 72,5% en 2023.

Graphique 3.14 : Graphique 2 : Évolution (%) de CSPS remplissant la norme minimale en personnel



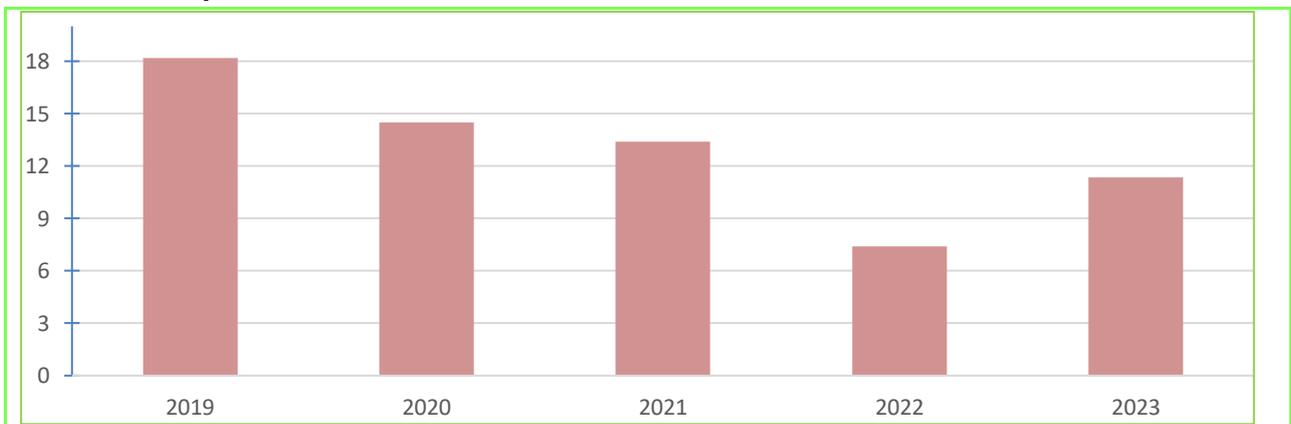
Source : Construction à partir des données des annuaires statistiques du ministère de la santé

3.3.3. Disponibilité de médicament dans les dépôts MEG

La disponibilité des médicaments est essentielle pour la prise en charge des populations en matière de santé.

La proportion des dépôts en médicaments génériques sans rupture des stocks des molécules essentielles est de 11,3% en 2023, en hausse par rapport à 2022 où elle était à 7,4%. Il est en deçà de la norme qui est de 100% de dépôts MEG sans rupture des stocks de molécules essentielles génériques. Elle a connu d'une manière générale, une baisse durant les 5 dernières années. En effet, elle est passée de 18,2% en 2019 à 11,3% en 2023 traduisant une dégradation de l'approvisionnement régulier des dépôts MEG en molécules essentielles génériques et de leur accessibilité.

Graphique 3.15 : Graphique 3 : Pourcentage de dépôts en médicaments génériques sans rupture de stock des molécules essentielles



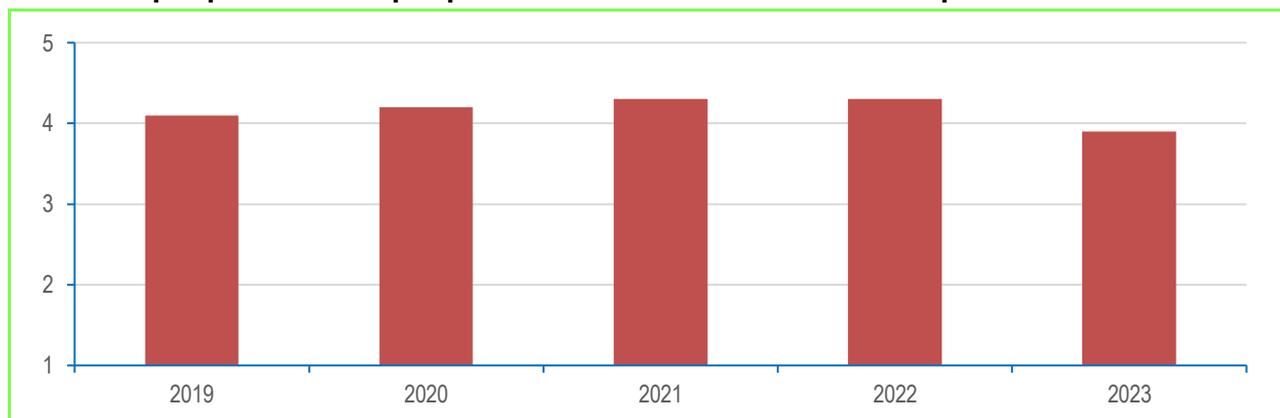
Source : Construction à partir des données des annuaires statistiques du ministère de la santé

3.3.4. Ratio infirmiers/population

Le ratio infirmiers/population est de 3,9 pour 10 000 habitants en 2023. Ce ratio a baissé par rapport à 2022 où il était de 4,3.

Durant les 5 dernières années, l'indicateur n'a pratiquement pas évolué en restant autour de 4 infirmiers pour 10 000 habitants. Le ratio infirmiers/population sur l'ensemble des cinq dernières années est resté conforme à la norme OMS car se situant au-dessus des 2 infirmiers recommandés.

Graphique 3.16 : Graphique 4 : Évolution du ratio infirmiers pour 10 000 habitants



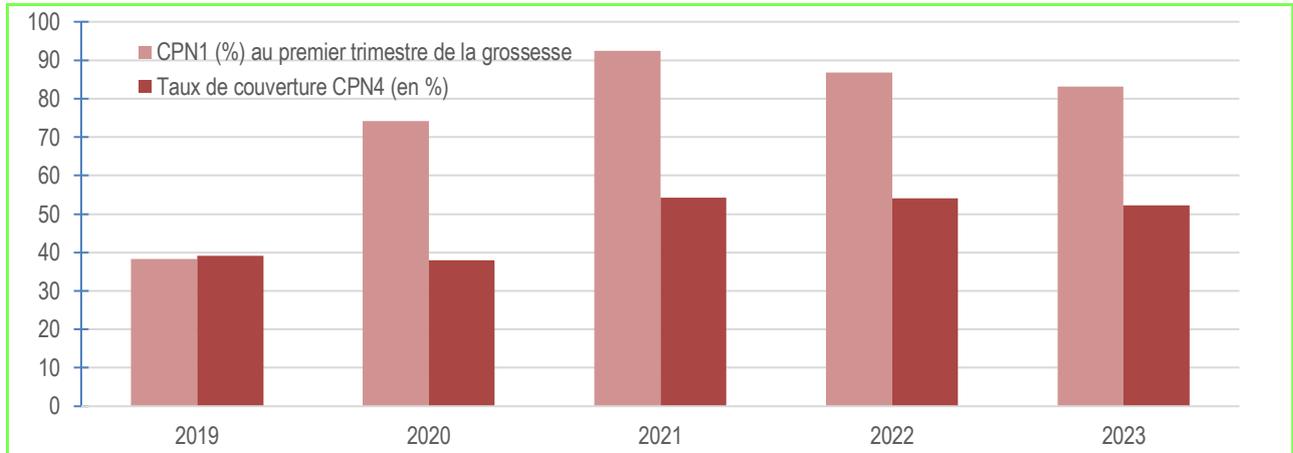
Source : Construction à partir des données des annuaires statistiques du ministère de la santé

3.3.5. Couverture en CPN1 et CPN4

Pour l'amélioration de la santé de la mère et de l'enfant, l'OMS recommande, pour toute femme enceinte, au moins quatre (04) Consultations prénatales (CPN) dont la première au cours du premier trimestre de la grossesse. En 2023, la proportion de femmes vues en consultation prénatale pour la première fois (CPN1) au premier trimestre de la grossesse est de 83,2% des grossesses attendues contre 86,8% en 2022, soit une baisse de 3,6%. Quant à la 4ème CPN, les femmes vues en 2023 représentent 52,3% des grossesses attendues contre 54,1% en 2022.

Durant les 5 dernières années, les 2 indicateurs ont connu une hausse. Pour la CPN4, la cible au niveau national (PNDES) est d'au moins 50% a été atteint durant les 3 dernières années. Ces niveaux traduisent une amélioration de la fréquentation des centres de santé par les femmes enceintes au Burkina Faso avec un impact positif sur la santé de la mère et de l'enfant. Cette situation est en partie imputable au programme de gratuité des soins initié par le pays depuis 2016 en faveur des femmes et des enfants de moins de 5 ans.

Graphique 3.17 : Graphique 5 : Evolution du taux (%) de CPN4 et de la proportion des femmes enceintes vues en consultation prénatale à T1 de la grossesse

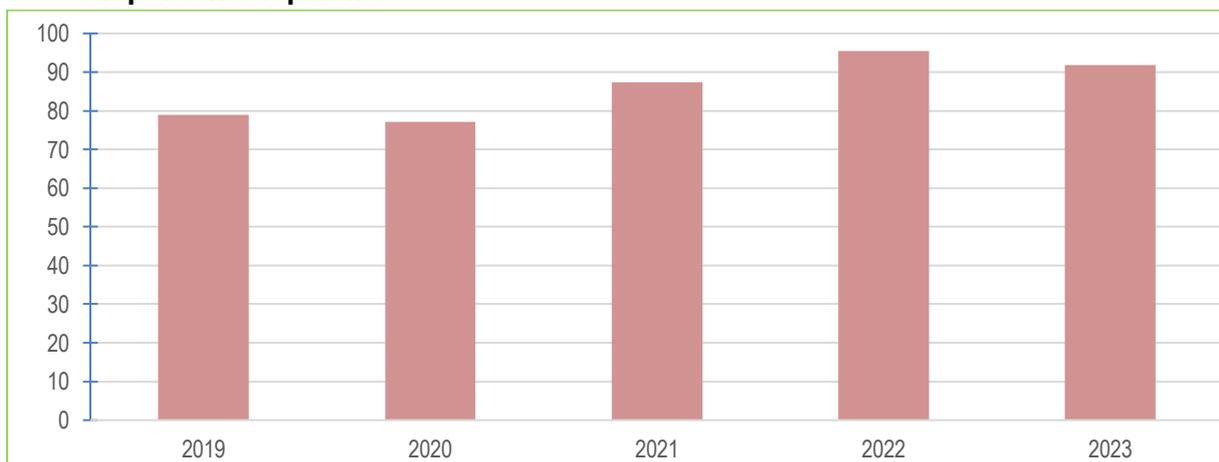


Source : Construction à partir des données des annuaires statistiques du ministère de la santé

3.3.6. Accouchement assisté par un personnel de santé qualifié

Pour promouvoir une maternité à moindre risque et réduire les taux de mortalité maternelle et néonatale, il est recommandé que tout accouchement ait lieu dans un centre de santé avec l'assistance d'un personnel de santé qualifié. En 2023, il ressort que 91,8% des accouchements ont eu lieu dans une formation sanitaire et assistés par du personnel qualifié contre 95,5% en 2022, soit une baisse de 3,7%. De manière générale, sur les cinq dernières années la tendance de l'indicateur est à la hausse en passant de 79% en 2019 à 91,8% en 2023.

Graphique 3.18 : Graphique 6 : Évolution (%) du taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié



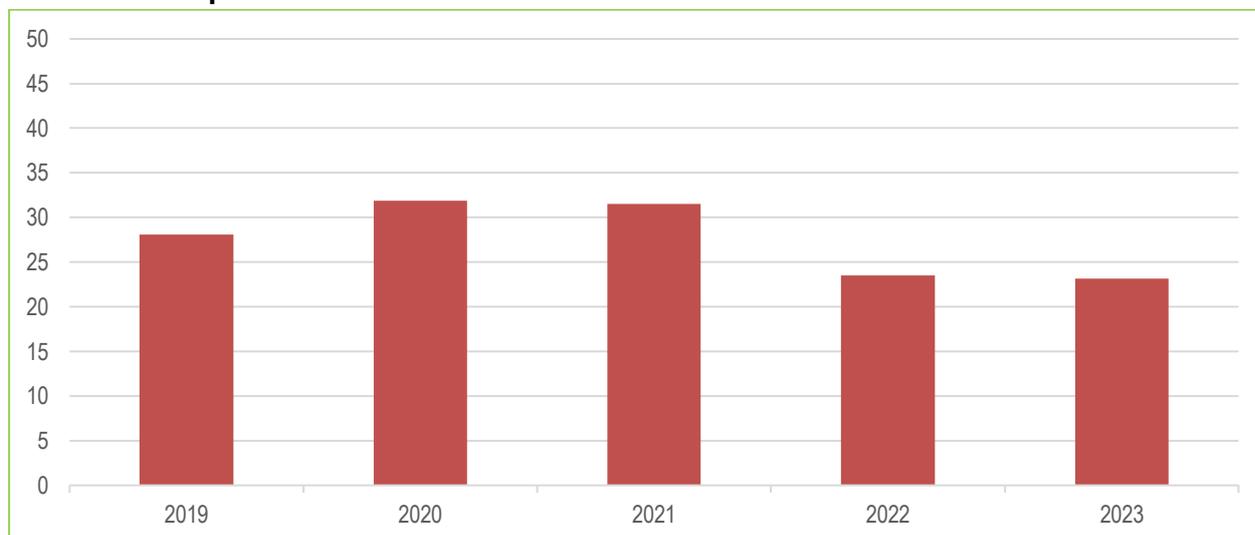
Source : Construction à partir des données des annuaires statistiques du ministère de la santé

3.3.6. Pratiques contraceptives

La planification familiale (PF) est perçue comme un moyen essentiel pour maintenir la santé et le bien-être des femmes et de leurs familles. En 2023, le taux d'utilisation des méthodes contraceptives dans les formations sanitaires est de 23,2%. Il est resté presque au même niveau qu'en 2022 (23,5%). Durant les 5 dernières années, la tendance de l'indicateur est à la baisse en passant de 28,1% à 23,2% respectivement en 2019 et en 2023. Cependant, il faut relever que

cet indicateur a atteint son niveau le plus élevé en 2020 avec un taux de 31,9% de pratique contraceptive.

Graphique 3.19 : Graphique 7 : Évolution (%) du taux d'utilisation des méthodes contraceptives

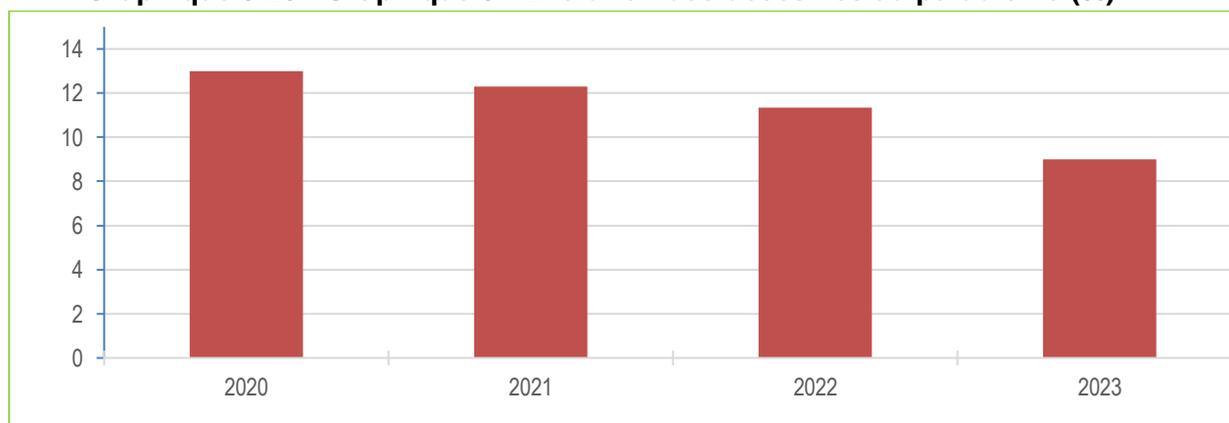


Source : Construction à partir des données des annuaires statistiques du ministère de la santé

3.3.7. Décès liés au paludisme

Le paludisme reste le premier motif de consultation, d'hospitalisation et la première cause de décès dans les formations sanitaires. En 2023, la part des décès causés par le paludisme est de 9,0% contre 11,3% en 2022, soit une baisse de 2,3 points de pourcentage. Durant les cinq dernières années, le niveau de l'indicateur a baissé mais reste toujours élevé. En effet, Il est passé de 13% en 2020 à 9,0% en 2023.

Graphique 3.20 : Graphique 8 : Évolution des décès liés au paludisme (%)



Source : Construction à partir des données des annuaires statistiques du ministère de la santé

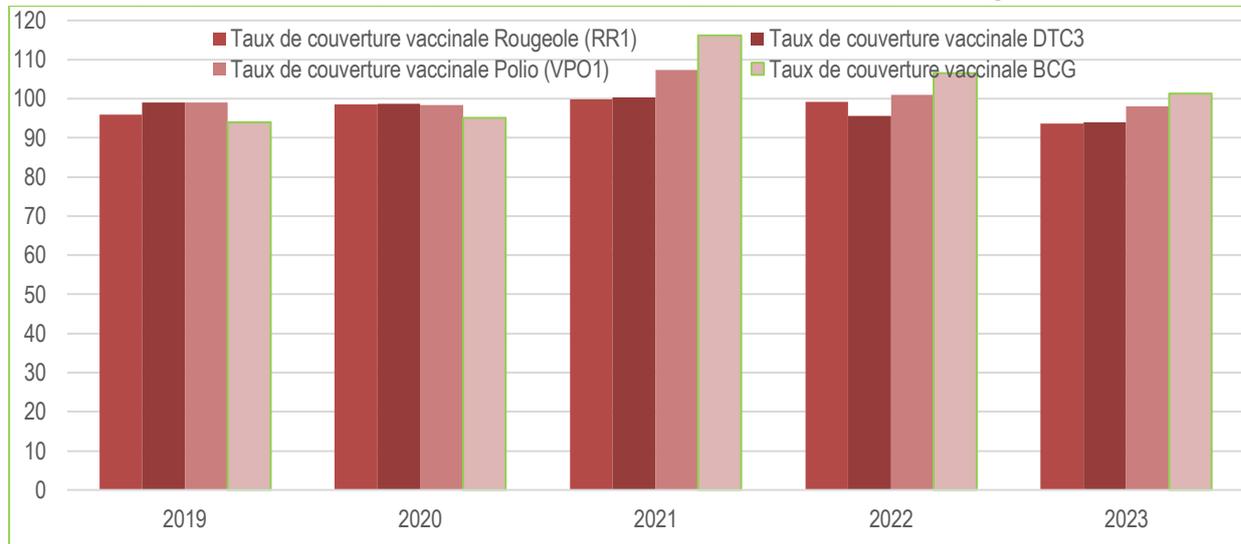
3.3.8. Couverture vaccinale

La vaccination contribue à l'amélioration de la qualité de vie des femmes et des enfants, en réduisant de façon significative, la morbidité et la mortalité liées aux maladies évitables par la vaccination. En vue de réduire la morbidité et la mortalité des enfants, une politique de prévention de la maladie par la vaccination est mise en œuvre à travers le Programme élargi de vaccination

(PEV). Les antigènes administrés aux enfants par vaccination sont entre autres le BCG, le polio (VPO), le Pentavalent (DTC-HeB-Hib) et la rougeole (RR). Pour tous ces antigènes, les taux de couverture sont relativement acceptables.

Pour l'ensemble des antigènes administrés aux enfants en 2023, les taux de couverture oscillent entre 94% et 107,4%. Les niveaux de couverture dépassant 100% peuvent s'expliquer par la non maîtrise de l'estimation du dénominateur ou la prise en compte des enfants hors cibles.

Graphique 3.21 : Graphique 9 : Couverture (%) vaccinale par antigène



Source : Construction à partir des données des annuaires statistiques du ministère de la santé

3.3.9. État nutritionnel des enfants de moins de 5 ans

- Légère amélioration de l'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans en 2023

Selon les résultats de l'enquête nutritionnelle nationale (Enquête SMART) et de ses estimations¹², en 2023, la prévalence de l'insuffisance pondérale est de 15,5% contre 16,3% en 2022.

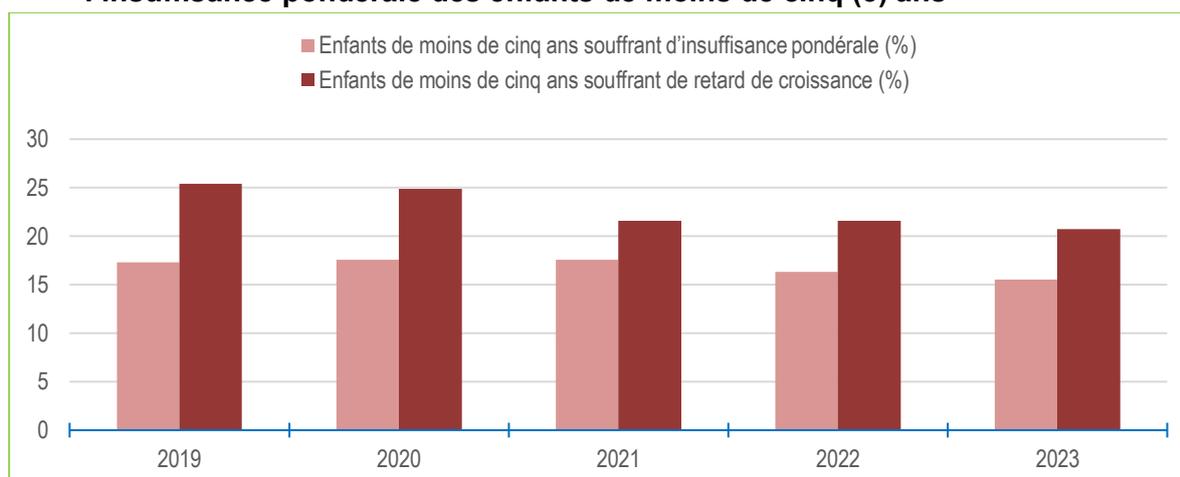
Le retard de croissance s'établit à 20,7% en 2023 contre 21,6% en 2022, soit une baisse d'environ 1 point de pourcentage.

Durant les 5 dernières années, la tendance globale de chacun des deux indicateurs est à la baisse. En effet, de 2019 à 2023, les prévalences des enfants de moins de 5 ans souffrant d'insuffisance pondérale et les enfants de moins de 5 ans souffrant de retard de croissance sont respectivement passés de 17,3% à 15,5% et de 25,4% à 20,7%.

L'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans au Burkina Faso s'est amélioré globalement ces dernières années. Toutefois selon les indicateurs nutritionnels, beaucoup d'enfants souffrent encore d'insuffisance pondérale et de retard de croissance.

¹² Rapport final des estimations des indicateurs de nutrition des zones à défi sécuritaire non couverts par les enquêtes SMART 2022 et 2023

Graphique 3.22 : Graphique 10 : Évolution du retard de croissance et de l'insuffisance pondérale des enfants de moins de cinq (5) ans



Source : Construction à partir des données des annuaires statistiques du ministère de la santé

3.4. Organisations non gouvernementales/Associations de développement et Fondations (ONG/ADF)

Les Organisations non gouvernementales/Associations de développement et Fondations (ONG/ADF) sont des partenaires de l'Etat qui agissent dans le financement, la mise en œuvre et/ou le suivi des actions de développement au Burkina Faso. Leurs interventions sur le territoire national sont régies par des textes législatifs et réglementaires dont la convention type est adoptée par décret n° 2013-290/PRES/PM/MEF/MATS du 16 avril 2013 portant approbation de la convention d'établissement des ONG.

Le nombre d'ONG/ADF en 2023 est de 416 contre 385 en 2022 soit une hausse de 31 ONG/ADF. Les ONG internationales représentent 88% de l'ensemble des ONG/ADF en 2023.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution du nombre des ONG/ADF (dont ONG locales) ayant une convention avec l'Etat burkinabè.

Tableau 1.29 : Évolution du nombre d'ONG/ADF

Années	2019	2020	2021	2022	2023
ONG internationales	288	303	325	335	366
ONG locales	46	46	46	50	50
Ensemble	334	349	371	385	416

Source : DGCOOP

CONCLUSION

Le Tableau de Bord de la Gouvernance (TBG) se révèle être un outil stratégique indispensable pour piloter l'action publique dans un contexte national complexe, marqué par les défis sécuritaires, les tensions socioéconomiques et les mutations institutionnelles. En proposant une lecture transversale de la gouvernance politique, économique, administrative, judiciaire et sociale, ce rapport projette une lumière précieuse sur les dynamiques en cours, les progrès accomplis et les insuffisances persistantes.

Malgré un environnement difficile, des avancées notables sont à souligner. Sur le plan économique, la reprise de la croissance, la forte décrue de l'inflation, la hausse du PIB par habitant et l'amélioration des taux d'exécution budgétaire illustrent la résilience de l'économie burkinabè. Des efforts sont également visibles en matière d'accès aux services sociaux de base, notamment en santé, en éducation et en inclusion financière, ainsi que dans la promotion de la transparence budgétaire et la mobilisation des ressources internes.

Cependant, ces progrès restent fragiles et contrastés. La participation démocratique recule, la justice reste insuffisamment accessible, les inégalités persistent, et les services sociaux de base peinent à couvrir équitablement l'ensemble du territoire. La faible scolarisation, le déficit en infrastructures sanitaires, la précarité de l'emploi et la progression de la pauvreté monétaire soulignent la nécessité d'approfondir les réformes et d'intensifier les investissements dans le capital humain.

Le TBG ne constitue pas une fin en soi, mais un instrument de pilotage, de redevabilité et de dialogue entre l'État, les citoyens et les partenaires au développement. Il invite à une mobilisation collective et cohérente autour des valeurs de bonne gouvernance, de justice sociale, de transparence et d'efficacité de l'action publique.

L'INSD réaffirme son engagement à produire et diffuser des données fiables, pertinentes et accessibles pour accompagner la prise de décision fondée sur l'évidence. Chaque nouvelle édition du TBG doit ainsi permettre de mesurer objectivement les écarts, orienter les priorités d'action, et renforcer la culture de résultats au service du bien-être des populations burkinabè.

4. ANNEXES

Annexe 1 : GOUVERNANCE POLITIQUE (IGP)

IGP1 : Taux de participation aux élections

Objectif : Mesurer l'intérêt et la confiance des populations dans le système politique et électoral.			
Définition / mode de calcul : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de votants}}{\text{Nombre d'électeurs inscrits}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Commission Electorale Nationale Indépendante	Désagrégation : communale, provinciale, nationale	Périodicité : 05 ans
Source : Rapport de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI).			
Site Internet : www.ceni.bf ; www.Conseilconstitutionnel.bf ; www.conseil d'Etat.bf			

IGP2 : Nombre de partis politiques, de formations politiques et de regroupements d'indépendants inscrits aux élections

Objectif : Mesurer l'état de la démocratie.			
Définition : Nombre de partis politiques, de formations politiques et de regroupements d'indépendants représentés par un ou plusieurs candidats inscrits aux élections.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Commission Electorale Nationale Indépendante.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : 05 ans
Source : Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI).			
Site Internet : www.ceni.bf			

IGP3 : Nombre de partis politiques, de formations politiques et de regroupements d'indépendants ayant obtenu au moins un siège aux élections

Objectif : Mesurer l'état de la démocratie.			
Définition : Nombre de partis politiques, de formations politiques et de regroupements d'indépendants représentés par un ou plusieurs candidats ayant obtenu au moins un siège aux élections.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Commission Electorale Nationale Indépendante.	Désagrégation : communale, provinciale,	Périodicité 05 ans
Source : Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI)			
Site Internet : www.ceni.bf			

IGP4 : Nombre de partis politiques enregistrés

Objectif : Mesurer l'état de la démocratie.
--

Définition / mode de calcul : Nombre de partis politiques enregistrés auprès de la Direction de la législation, de la formulation et du suivi des partis politiques (DLFSPP)

Liste d'indicateurs :	Producteur : DLFSPP/MATM.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
------------------------------	-------------------------------------	--	-----------------------------------

Source : Direction générale de l'administration du territoire / Ministère de l'administration territoriale et de la mobilité.

IGP5 : Proportion des femmes au Parlement

Objectif : Mesurer la participation des femmes à la vie politique.

Définition : = Nombre de femmes élus (ou désignées) députés/Nombre total de députés (en%)

Nombre de femmes élues/désignées députés lors des élections législatives par rapport au nombre de .

Liste d'indicateurs : OMD,	Producteur : Parlement.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : 05 ans.
--------------------------------------	-----------------------------------	--	---------------------------------

Source : Résolution de validation des mandats/ DGLCP de l'ALT

Site Internet : www.assembleelégislative.de.transition.bf

IGP6 : Proportion des femmes au Gouvernement

Objectif : Mesurer la participation des femmes à la vie politique.

Définition : Nombre de femmes ministres, ministres déléguées et secrétaires d'Etat / Nombre total de ministres

Liste d'indicateurs : OMD,	Producteur : Secrétariat Général du Gouvernement.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Chaque remaniement.
--------------------------------------	--	--	---

Source : Journal Officiel

Site Internet : www.legiburkina.bf

IGP7 : Nombre de tribunaux de grande instance

Objectif : Mesurer l'effort du Gouvernement pour améliorer l'accès physique à la justice.

Définition : Nombre de tribunaux de grande instance en activité.

Liste d'indicateurs :	Producteur : DGESS/ Ministère de la justice.	Désagrégation : Cour d'Appel, localités	Périodicité : Annuelle.
------------------------------	---	--	-----------------------------------

Source : Annuaire statistique du Ministère en charge de la Justice

IGP8 : Nombre de magistrats

Objectif : Mesurer l'effort du Gouvernement pour améliorer l'accès à la justice.

Définition : Nombre de magistrats en activité.

Liste d'indicateurs :	Producteur : DGESS/ Ministère en charge de la justice.	Désagrégation : Sexe ; Ancienneté ; Position	Périodicité : Annuelle.
------------------------------	--	---	-----------------------------------

Source : Annuaire statistique du Ministère en charge de la Justice

IGP9 : Nombre de magistrats pour 100 000 habitants

Objectif : Mesurer l'effort du Gouvernement pour améliorer l'accès physique à la justice.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de magistrats} \times 100\,000}{\text{Population totale}}$ Population totale : données ou projections de population de l'INSD.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DGESS/ Ministère en charge de la justice.	Désagrégation :	Périodicité : Annuelle.
Source : Annuaire statistique du Ministère en charge de la Justice			

IGP10 : Nombre de saisines des juridictions pour crimes et délits

Objectif : Mesurer l'efficacité de la lutte contre la criminalité.			
Définition : Nombre total de saisines des juridictions pour crimes et délits contre la chose publique, contre les particuliers, contre la famille et les bonnes mœurs et contre les biens.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DGESS/ Ministère en charge de la justice.	Désagrégation : TGI, Cour d'appel	Périodicité : Annuelle.
Source : Annuaire statistique du ministère en charge de la Justice			

IGP11 : Nombre de saisines des juridictions pour crimes et délits contre les particuliers.

Objectif : Mesurer l'efficacité de la lutte contre la criminalité.			
Définition : Nombre total de saisines des juridictions pour crimes et délits contre les particuliers. Les crimes et délits contre les particuliers incluent les meurtres, empoisonnements, parricides, infanticides, coups mortels, assassinats, viols, homicides involontaires, blessures involontaires, coups et blessures volontaires, violences et voies de fait, etc.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DGESS/ Ministère en charge de la justice.	Désagrégation : TGI, Cour d'appel	Périodicité : Annuelle.
Source : Annuaire statistique du ministère en charge de la Justice			

IGP12 : Ratio des jugements rendus par rapport aux affaires nouvelles

Objectif : Mesurer l'efficacité des tribunaux correctionnels.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de jugements rendus par les chambres correctionnelles des TGI sur une année}}{\text{Nombre d'affaires nouvelles orientées vers les chambres correctionnelles des TGI sur la même année}} \text{ (en \%)}$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DGESS/ Ministère en charge de la justice.	Désagrégation : TGI	Périodicité : Annuelle.

Source : Annuaire statistique du ministère en charge de la Justice

IGP13 : Population détenue pour 100 000 habitants

Objectif : Mesurer le niveau de criminalité.

Définition : Indicateur = $\frac{\text{Population détenue}}{\text{Population totale}} \times 100\,000$

La population détenue regroupe l'ensemble des personnes maintenues en détention dans un établissement pénitentiaire en vertu d'un mandat ou de toute autre décision de justice au 31 décembre de l'année de collecte.

Liste d'indicateurs :	Producteur : DGESS/ Ministère en charge de la Justice.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
------------------------------	--	--	-----------------------------------

Source : Annuaire statistique du ministère en charge de la Justice

IGP14 : Proportion de mineurs détenus

Objectif : Mesurer l'efficacité de la lutte contre la délinquance juvénile.

Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de jeunes (moins de 18 ans) incarcérés}}{\text{Population totale incarcérée}} \text{ (en \%)}$

La population mineure détenue regroupe l'ensemble des enfants ou adolescents n'ayant pas atteint l'âge de la majorité légale fixée à 18 ans révolus, présents dans les maisons d'arrêt et de correction au 31 décembre de l'année de collecte.

Liste d'indicateurs :	Producteur : DGESS/ Ministère en charge de la justice.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
------------------------------	--	--	-----------------------------------

Source : Annuaire statistique du ministère en charge de la Justice

IGP15 : Population incarcérée

Objectif : Mesurer la fréquentation des maisons d'arrêt et de correction

Définition : Indicateur = effectif des incarcérés ou effectif des entrées

La population incarcérée désigne l'ensemble des entrées dans les maisons d'arrêt et de correction au cours de l'année de collecte.

Liste d'indicateurs :	Producteur : DGESS / Ministère en charge de la justice.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
------------------------------	---	--	-----------------------------------

Source : Annuaire statistique du ministère en charge de la Justice

IGP16 : Nombre de presses écrites privées

Objectif : Mesurer le pluralisme de la presse dans le pays.

Définition : Nombre de quotidiens, hebdomadaires, bimensuels, mensuels, trimestriels, les journaux institutionnels et spécialisés privés recensés par le Conseil supérieur de la communication.

Liste d'indicateurs :	Producteur : CSC.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Conseil supérieur de la communication.			
<i>Site Internet : http://www.csc.bf/publications/rapports-publics/index.htm</i>			

IGP17 : Nombre de presses privées en ligne

Objectif : Mesurer le pluralisme de la presse dans le pays.			
Définition : Nombre de journaux en ligne, de web radio et de web.TV recensés par le Conseil supérieur de la communication.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : CSC.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Conseil supérieur de la communication.			
<i>Site Internet : http://www.csc.bf/publications/rapports-publics/index.htm</i>			

IGP18 : Nombre de stations de radio locales privées

Objectif : Mesurer le pluralisme de la presse dans le pays..			
Définition : Nombre de stations de radio locales privées ayant signé une convention avec le Conseil supérieur de la communication. Les radios internationales ne sont pas prises en compte.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : CSC.	Désagrégation : statut	Périodicité : Annuelle.
Source : Conseil supérieur de la communication.			
<i>Site Internet : http://www.csc.bf/publications/rapports-publics/index.htm</i>			

IGP19 : Nombre de radio internationales

Objectif : Mesurer le pluralisme de la presse dans le pays..			
Définition : Nombre de radio internationales ayant signé une convention avec le Conseil supérieur de la communication.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : CSC.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Conseil supérieur de la communication.			
<i>Site Internet : http://www.csc.bf/publications/rapports-publics/index.htm</i>			

IGP20 : Nombre de chaînes de TV privées

Objectif : Mesurer le pluralisme de la presse dans le pays.			
Définition : Nombre de chaînes de télévision privées ayant signé une convention avec le Conseil supérieur de la communication.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : CSC.	Désagrégation : Statut.	Périodicité : Annuelle.
Source : Conseil supérieur de la communication.			

IGP21 : Nombres de dossiers reçus par le Médiateur du Faso

Objectif : Mesurer les litiges entre les citoyens et l'administration publique.

Définition : Nombre de nouveaux dossiers reçus par le Médiateur du Faso pour une année donnée.

Liste d'indicateurs :	Producteur : Médiateur du Faso.	Désagrégation : Délégation et nature des plaintes.	Périodicité : Annuelle.
------------------------------	---	--	-----------------------------------

Source : Rapport d'activités du Médiateur du Faso.

Site Internet : www.mediateur.bf

IGP22 : Nombre de nouveaux dossiers reçus par le Médiateur du Faso en % des dossiers instruits

Objectif : Mesurer les litiges entre les citoyens et l'administration publique.

Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de nouveaux dossiers reçus}}{\text{Nombre de dossiers instruits}}$ (en %)

Les dossiers instruits correspondent aux nouveaux dossiers reçus pour une année donnée, auxquels s'ajoutent les dossiers non clos des années précédentes.

Liste d'indicateurs :	Producteur : Médiateur du Faso.	Désagrégation : Délégation.	Périodicité : Annuelle.
------------------------------	---	---------------------------------------	-----------------------------------

Source : Rapport d'activités du Médiateur du Faso.

Site Internet : www.mediateur.bf

IGP23 : Nombre de dossiers clos (en % des dossiers instruits)

Objectif : Mesurer la rapidité de traitement des litiges par le Médiateur du Faso.

Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de dossiers clos}}{\text{Nombre de dossiers instruits}}$ (en %)

Liste d'indicateurs :	Producteur : Médiateur du Faso.	Désagrégation : Délégation.	Périodicité : Annuelle.
------------------------------	---	---------------------------------------	-----------------------------------

Source : Rapport d'activités du Médiateur du Faso.

Site Internet : www.mediateur.bf

IGP24 : Plaintes mettant en cause les ministères et les institutions en % des dossiers reçus

Objectif : Mesurer le nombre de litiges entre les citoyens et l'administration publique.

Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de plaintes à l'encontre des ministères et institutions}}{\text{Nombre de dossiers reçus}}$ (en %)

Liste d'indicateurs :	Producteur : Médiateur du Faso.	Désagrégation : Délégation.	Périodicité : Annuelle.
------------------------------	---	---------------------------------------	-----------------------------------

Source : Rapport d'activités du Médiateur du Faso.

Site Internet : www.mediateur.bf

IGP25 : Plaintes mettant en cause les services publics et organismes à capitaux publics en % des dossiers reçus

Objectif : Mesurer le nombre de litiges entre les citoyens et l'administration publique.

Définition :

Indicateur =
$$\frac{\text{Nombre de plaintes à l'encontre des services publics et organismes à capitaux publics}}{\text{Nombre de dossiers reçus}} \text{ (en \%)}$$

Liste d'indicateurs :	Producteur : Médiateur du Faso.	Désagrégation : Délégation.	Périodicité : Annuelle.
------------------------------	---	---------------------------------------	-----------------------------------

Source : Rapport d'activités du Médiateur du Faso

Site Internet : www.mediateur.bf

IGP26 : Nombre de saisines de l'administration

Objectif : Mesurer le nombre de litiges entre les citoyens et l'administration publique.

Définition :

Nombre de fois où l'administration a été saisie par le Médiateur du Faso.

Liste d'indicateurs :	Producteur : Médiateur du Faso.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
------------------------------	---	--	-----------------------------------

Source : Rapport d'activités du Médiateur du Faso

Site Internet : www.mediateur.bf

IGP27 : Taux de réaction de l'administration

Objectif : Mesurer la réactivité de l'administration aux saisines du Médiateur du Faso

Définition :

Indicateur =
$$\frac{\text{Nombre de réactions (favorables ou défavorables) de l'administration aux saisines du Médiateur}}{\text{Nombre de fois où l'administration a été saisie par le Médiateur}} \text{ (en \%)}$$

Liste d'indicateurs :	Producteur : Médiateur du Faso.	Désagrégation : Délégation.	Périodicité : Annuelle.
------------------------------	---	---------------------------------------	-----------------------------------

Source : Rapport d'activités du Médiateur du Faso

Site Internet : www.mediateur.bf

Annexe 2 : GOUVERNANCE ÉCONOMIQUES (IGE)

IGE1 : Taux d'activité

Objectif : Mesurer la participation de la population en âge de travailler sur le marché du travail.

Définition : Indicateur =
$$\frac{\text{Population active}}{\text{Population en âge de travailler}} \text{ (en \%)}$$

La population active se compose des actifs occupés et des chômeurs. Les chômeurs regroupent les personnes sans emploi et qui sont disponibles pour travailler. La population en âge de travailler correspond à la population âgée de 15 ans et plus.

Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD.	Désagrégation : Milieu de résidence, région et genre.	Périodicité : Deux ou trois ans.
------------------------------	---------------------------	--	---

Source : INSD Enquêtes burkinabé sur les conditions de vie des ménages

Site Internet : www.insd.bf

IGE2 : Taux de chômage urbain

Objectif : Mesurer les désajustements et la difficulté d'insertion sur le marché de l'emploi.

Définition : *Indicateur* = $\frac{\text{Population au chômage urbain}}{\text{Population active}}$ (en %)

La population active se compose des actifs occupés et des chômeurs. Les chômeurs regroupent les personnes sans emploi et qui sont disponibles pour travailler.

Liste d'indicateurs : OMD.	Producteur : INSD.	Désagrégation : Milieu de résidence, région et genre.	Périodicité : Deux ou trois ans.
-----------------------------------	---------------------------	--	---

Source : INSD :

Site Internet : www.insd.bf Source : INSD : EMC 2014 ; ENESI 2015 ; EHCVM (2018, 2021) ; RGPB 2019

IGE3 : Taux d'inflation annuel

Objectif : Mesurer l'évolution moyenne des prix des biens et services consommés par les ménages.

Définition : Le taux d'inflation annuel est la variation du niveau moyen de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) pour deux années consécutives.

Liste d'indicateurs : Critère de convergence de l'UEMOA,	Producteur : INSD.	Désagrégation : Fonction de consommation, groupe et sous-groupe.	Périodicité : Annuelle ;
---	---------------------------	---	---------------------------------

Source : INSD : Publications mensuelles IHPC, Annuaires statistiques de l'INSD.

Site Internet : www.insd.bf

IGE4 : Produit intérieur brut (PIB) par tête

Objectif : Mesurer la création de richesses.

Définition : $\text{Indicateur} = \frac{\text{PIB nominal}}{\text{Population totale}}$ (en FCFA)

Le produit intérieur brut correspond à la somme des valeurs ajoutées créées par tous les agents économiques résidant sur le territoire économique, à laquelle on ajoute les droits

et taxes perçus à l'importation. Il couvre l'ensemble des activités productrices, y compris celles du secteur informel. Il permet de mesurer le revenu moyen disponible par habitant

Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD ou DGEP.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
------------------------------	--------------------------------------	--	-----------------------------------

Source : DGEP, Instrument Automatisé de Prévision / Ministère de l'économie et des finances.

INSD, Comptes nationaux

Site Internet : www.insd.bf, www.dgep.gov.bf

IGE4 bis : PIB réel par tête

Objectif : Mesurer la création de richesses par habitant en terme réel

Définition : Indicateur = $\frac{\text{PIB réel}}{\text{Population totale}}$ (en FCFA)

Il permet de mesurer en terme réel (corrigé de l'influence des prix) le revenu moyen disponible par habitant

Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD ou DGEP.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
------------------------------	--------------------------------------	--	-----------------------------------

Source : DGEP, Instrument Automatisé de Prévision / Ministère de l'économie et des finances.

INSD, Comptes nationaux

Site Internet : www.insd.bf, www.dgep.gov.bf

IGE5 : Variation annuelle du PIB réel (en %) ou taux de croissance du PIB réel

Objectif : Mesurer la création de richesses, c'est-à-dire de la croissance économique, d'une année à l'autre.

Définition :

$$\text{Indicateur} = \frac{\sum_i P_i, t0. Q_i, t - \sum_i P_i, t0. Q_i, t0}{\sum_i P_i, t0. Q_i, t0} (\%)$$

Le produit intérieur brut correspond à la somme des valeurs ajoutées créées par tous les agents économiques résidant sur le territoire économique, à laquelle on ajoute les droits et taxes perçus à l'importation. Il couvre l'ensemble des activités productrices, y compris celles du secteur informel. Le PIB réel ou *en volume* est la valeur du PIB en tenant compte des variations des prix, c'est-à-dire de l'inflation. Le PIB réel est constitué par la valeur des biens *i* produits au cours de la période *t* mesurés à prix constants. L'année de base, notée *t*₀, est 1999.

Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD ou DGEP	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
------------------------------	-------------------------------------	--	-----------------------------------

Source : Instrument Automatisé de Prévision / Ministère de l'économie et des finances.

INSD, Comptes nationaux

Site Internet : www.insd.bf, www.dgep.gov.bf

IGE6 : Balance commerciale en % du PIB

Objectif : Mesurer la contribution du commerce extérieur à la création de richesses.

Définition : Indicateur = $\frac{\text{Exportations} - \text{Importations}}{\text{PIB nominal}}$ (en %)

La balance commerciale est la différence entre le montant des exportations et celui des importations.

Liste d'indicateurs :	Producteur : DGEF	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
------------------------------	-----------------------------	--	-----------------------------------

Source : Instrument Automatisé de Prévision / Ministère de l'économie et des finances.

Site Internet : www.insd.bf, www.dgef.gov.bf

IGE7 : Entrées nettes d'investissements directs étrangers (en % du PIB)

Objectif : Mesurer le degré d'attractivité du pays pour les entreprises transnationales.

Définition : Indicateur = $\frac{\text{Flux net d'investissements directs étrangers}}{\text{PIB nominal}}$ (en %)

Les investissements directs étrangers correspondent aux différentes opérations financières destinées à agir sur la marche et la gestion d'entreprises implantées dans un pays différent de celui de la maison mère. Selon la définition du FMI, une relation d'investissement direct est établie dès lors que l'investisseur détient au moins 10 % du capital social de l'entreprise.

Liste d'indicateurs :	Producteur : DGEF, BCEAO	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
------------------------------	---------------------------------	--	-----------------------------------

Source : DGEF, Instrument Automatisé de Prévision / Ministère de l'économie et des finances.
BCEAO : Balance des paiements

IGE8 : Dette extérieur/PIB

Objectif : Mesurer le taux d'endettement extérieur.

Définition : Indicateur = $\frac{\text{dette extérieure}}{\text{PIB nominal}}$ (en %)

taux d'endettement qui ne tient pas compte de la dette intérieure.

Liste d'indicateurs :	Producteur : DGEF ; DGTCP	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : trimestrielle
------------------------------	-------------------------------------	--	------------------------------------

Source : DGTCP, bulletin trimestriel de la dette publique

DGEF, IAP

IGE9 : Rapport M2 en % du PIB

Objectif : Mesurer la profondeur monétaire, c'est-à-dire le taux de liquidité de l'économie.

Définition : Indicateur = $\frac{\text{M2}}{\text{PIB nominal}}$ (en %)

L'agrégat M2 regroupe la monnaie en circulation, les dépôts à vue sur livrets et les dépôts à terme.

Liste	Producteur :	Désagrégation :	Périodicité :
--------------	---------------------	------------------------	----------------------

d'indicateurs :	BCEAO, DGEP	Non désagrégé.	Annuelle.
Source : Instrument Automatisé de Prévision / Ministère de l'économie et des finances., BCEAO			
Site Internet : www.insd.bf, www.dgep.gov.bf			

IGE10 : Recettes fiscales en % du PIB

Objectif : Mesurer la pression fiscale, c'est à dire l'importance du revenu des citoyens prélevé par l'Etat.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Recettes fiscales}}{\text{PIB nominal}}$ (en %)			
Les recettes fiscales se composent des impôts sur les revenus et les bénéfiques, des impôts à la charge de l'employeur, des impôts sur la propriété, des impôts et taxes sur les biens et services, des impôts sur le commerce et les transactions internationales.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DGEP	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Instrument Automatisé de Prévision / Ministère de l'économie et des finances.			
Site Internet : www.insd.bf, www.dgep.gov.bf			

IGE11 : Solde budgétaire de base en % du PIB

Objectif : Mesurer la stabilité macro-économique et la qualité de la gestion budgétaire.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Solde budgétaire de base}}{\text{PIB nominal}}$ (en %)			
Le solde budgétaire de base représente les recettes totales (hors dons) auxquels on soustrait les dépenses courantes (y compris les prêts nets) et les dépenses d'investissements publics financés sur ressources internes.			
Liste d'indicateurs : Critère de convergence de l'UEMOA,	Producteur : DGEP	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Instrument Automatisé de Prévision / Ministère de l'économie et des finances.			
Site Internet : www.insd.bf, www.dgep.gov.bf			

IGE12 : Dette extérieure en % de la dette totale

Objectif : Mesurer la crédibilité de l'Etat et améliorer la gestion budgétaire.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Dette extérieure}}{\text{Dette totale}}$ (en %)			
La dette extérieure représente l'ensemble des engagements extérieurs à la charge de l'Etat contractés envers les partenaires internationaux lors de l'émission d'emprunts pour la réalisation des projets précis, équipements et infrastructures en particulier. Elle est composée du principal et des intérêts.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DGEP	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.

Source : Instrument Automatisé de Prévision / Ministère de l'économie et des finances.

Site Internet : www.insd.bf

IGE13 : Dette totale en % du PIB

Objectif : Mesurer la stabilité macro-économique et améliorer la gestion budgétaire.

Définition : Indicateur = $\frac{\text{Dette publique (intérieure et extérieure)}}{\text{PIB nominal}}$ (en %)

La dette publique correspond à l'encours total de la dette publique (intérieure et extérieure). Le produit intérieur brut correspond à la somme des valeurs ajoutées créées par tous les agents économiques résidant sur le territoire économique, à laquelle on ajoute les droits et taxes perçus à l'importation.

Liste d'indicateurs : Critère de convergence de l'UEMOA.	Producteur : DGEP	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
--	-----------------------------	--	-----------------------------------

Source : Instrument Automatisé de Prévision / Ministère de l'économie et des finances.

Site Internet : www.insd.bf

IGE14 : Service payé de la dette en % des exportations de biens et services

Objectif : Mesurer la stabilité macro-économique et améliorer la gestion budgétaire.

Définition : Indicateur = $\frac{\text{Service payé de la dette}}{\text{Exportations de biens et services}}$ (en %)

Le service de la dette est le montant qu'un pays doit verser annuellement à ses créanciers, constitué de l'amortissement (remboursement partiel du capital emprunté) et de l'intérêt.

Liste d'indicateurs :	Producteur : DGEP	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
------------------------------	-----------------------------	--	-----------------------------------

Source : Instrument Automatisé de Prévision / Ministère de l'économie et des finances

Site Internet : www.insd.bf

IGE15 : Aide publique au développement en % du PIB

Objectif : Mesurer la dépendance de l'aide internationale.

Définition : Indicateur = $\frac{\text{Aide publique au développement}}{\text{PIB nominal}}$ (en %)

Liste d'indicateurs :	Producteur : DGCOOP/MEF, DGEP	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
------------------------------	--	--	-----------------------------------

Source : Direction générale de la coopération / Ministère de l'économie et des finances.

Site Internet : www.insd.bf

IGE16 : Service de la dette sur recette courante

Objectif : Apprécier la soutenabilité de la dette publique.			
Définition : $Indicateur = \frac{\text{service de la dette publique}}{\text{Recettes courantes}}$ (en %)			
C'est le service de la dette rapporté aux recettes courantes			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DGEF ; DGTCP	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : annuel
Source : DGTCP, bulletin trimestriel de la dette publique			
DGEF, IAP			

IGE17 : Solde courant extérieur Hors dons en % du PIB

Définition : cet indicateur traduit le degré de vulnérabilité de l'économie notamment sa dépendance par rapport à l'épargne extérieure. C'est un des critères de convergence de l'UEMOA (norme <= -5%)

Objectif : Mesurer le degré de vulnérabilité de l'économie notamment sa dépendance par rapport à l'épargne extérieure			
Définition : $Indicateur = \frac{\text{solde courant extérieur hors dons}}{\text{PIB nominal}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : CNPE	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : annuelle
Source : BCEAO rapport sur la situation économique et financière			

IGE18 : Taux de crédit à l'économie en % du PIB

Définition : cet indicateur mesure le financement de l'activité économique par le crédit bancaire.

Objectif : permet de cerner le degré d'accompagnement de l'activité économique par les financements bancaires			
Définition : $Indicateur = \frac{\text{Montant de l'encours des crédits à l'économie}}{\text{PIB nominal}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : BCEAO	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : mensuelle
Source : BCEAO, statistiques monétaires, www.dgef.gov.bf			

IGE19 : Taux de bancarisation strict

Objectif : Renseigner sur les efforts à faire pour augmenter l'accessibilité et l'utilisation des produits et services financiers par les populations.

Définition : $Indicateur = P15b/P15 * 100$
 P15b = Population de 15 ans et plus, détenant au moins un compte dans les banques, à la Poste (CCP et CNE) ou au Trésor, P15 = Population de 15 ans et plus
 Le taux de bancarisation strict correspond au pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus détenant un compte dans les banques, à la Poste (CCP et CNE) ou au Trésor

Liste d'indicateurs :	Producteur : BCEAO	Désagrégation : Non désagrégé	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapport sur la situation de l'inclusion financière et sur le site internet (www.bceao.int)			

IGE20 : Taux d'utilisation des services de microfinance (TUSM)

Objectif : Permet de suivre l'évolution de la population qui bénéficie des produits et services financiers offerts par les SFD.

Définition : **Indicateur =**
(Effectif de la population âgée de 15 ans et plus détenant un compte dans les SFD)/
(Effectif de la population de 15 ans et plus) * 100
Le TUSM est la proportion de la population de 15 ans et plus qui possède un compte dans une structure de microfinance agréée

Liste d'indicateurs :	Producteur : BCEAO	Désagrégation : Non désagrégé	Périodicité : Annuelle.
------------------------------	------------------------------	---	-----------------------------------

Source : Rapport sur la situation de l'inclusion financière et sur le site internet (www.bceao.int)

IGE21 : Taux de bancarisation élargi (TBE)

Objectif : Le taux de bancarisation élargi renseigne sur les efforts à faire pour augmenter l'accessibilité et l'utilisation des services financiers par les populations

Définition : **Indicateur =** $P15c/P15 * 100$
P15c = Population de 15 ans et plus, détenant au moins un compte dans les banques, à la Poste (CCP et CNE), au Trésor et dans les systèmes financiers décentralisés
P15 = Population de 15 ans et plus
Le taux de bancarisation élargi est le pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus titulaire de compte dans les banques, les services postaux (CCP et CNE) ou le Trésor auquel s'ajoute celui des détenteurs de comptes dans les institutions de microfinance.

Liste d'indicateurs :	Producteur : BCEAO	Désagrégation : Non désagrégé	Périodicité : Annuelle.
------------------------------	------------------------------	---	-----------------------------------

Source : Rapport sur le secteur de l'inclusion financière au Burkina Faso ; Rapport sur la situation de l'inclusion financière dans l'UEMOA, Annuaire statistique de l'économie et des finances et sur les sites web de la DGESS (www.dgess.finances.bf), du ministère (www.finances.gov.bf) et de la BCEAO (www.bceao.int).

IGE22 : Taux d'utilisation des services de monnaie électronique (TUSME)

Objectif : Taux d'utilisation des services de monnaie électronique (TUSME) permet de connaître la proportion des détenteurs de compte de monnaie électronique

Définition : **Indicateur =**
(Nombre d'adultes détenteurs de comptes de monnaie électronique actifs)/
(population de 15 ans et plus) * 100
Taux d'utilisation des services de monnaie électronique (TUSME) est le pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus détenant un compte de monnaie électronique actif. Un compte est dit actif si celui-ci a été mouvementé au cours des 90 derniers jours

Liste d'indicateurs :	Producteur : BCEAO	Désagrégation : Non désagrégé	Périodicité : Annuelle.
------------------------------	------------------------------	---	-----------------------------------

Source : Rapport sur le secteur de l'inclusion financière, Annuaire statistique de l'économie et des finances et sur les sites web de la BCEAO (www.bceao.int) et de la DGESS/MEF (www.dgess.finances.bf)

IGE23 : Taux Global d'utilisation des services financiers corrigé de la multi-bancarité

(TGUSF corrigé)

Objectif : Le taux Global d'utilisation des services financiers corrigé de la multi-bancarité (TGUSF) renseigne sur les efforts à faire pour augmenter l'accessibilité et l'utilisation des produits et services financiers par les populations.

Définition : Indicateur = $P15i/P15 * 100$

P15i = Population de 15 ans et plus, détenant au moins un compte dans une des structures suivantes : les banques, à la Poste (CCP et CNE) ou au Trésor, dans les systèmes financiers décentralisés et au niveau des opérateurs de téléphonie mobile (OTM),

P15 = Population de 15 ans et plus

Le Taux global d'utilisation des services financiers corrigé de la multi-bancarité (TGUSF) constitue le cumul du TBE et du pourcentage de la population adulte titulaire d'un compte de monnaie électronique auprès des établissements émetteur de monnaie électronique.

Liste d'indicateurs :	Producteur : BCEAO	Désagrégation : Non désagrégé	Périodicité : Annuelle.
------------------------------	------------------------------	---	-----------------------------------

Source : Rapport sur le secteur de l'inclusion financière au Burkina Faso et sur le site internet de la BCEAO (www.bceao.int), Tableau de bord de l'inclusion financière de la BCEAO.

IGE24 : Part du budget affecté aux ministères prioritaires

Objectif : Mesurer l'effort du Gouvernement en faveur de la lutte contre la pauvreté.

Définition : Indicateur = $\frac{\text{Allocations budgétaires des ministères prioritaires}}{\text{Budget total}}$ (en %)

Les ministères prioritaires sont les ministères de l'éducation de base et de l'alphabétisation, de la santé et de l'économie et des finances. Les allocations budgétaires sont hors dette, projet sur financements extérieurs et contrepartie.

Liste d'indicateurs : CGAB/ .	Producteur : Direction générale du budget (DGB)	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
---	---	--	-----------------------------------

Source : Lois de finances (initiale et rectificatives).

IGE25 : Part du budget du Ministère de la justice (%)

Objectif : Mesurer l'effort du Gouvernement pour renforcer le système judiciaire, assurer son efficacité et son indépendance.

Définition : Indicateur = $\frac{\text{Allocations budgétaires du Ministère de la justice}}{\text{Budget total}}$ (en %)

Les allocations budgétaires sont hors dette et projets sur financement extérieur.

Liste d'indicateurs :	Producteur : Ministère de l'économie et des finances.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
------------------------------	---	--	-----------------------------------

Source : Lois de finances (initiale et rectificatives).

IGE26 : Part du budget du Ministère de la sécurité (%)

Objectif : Mesurer l'effort du Gouvernement pour améliorer la sécurité des citoyens.

Définition : Indicateur = $\frac{\text{Allocations budgétaires du Ministère de la sécurité}}{\text{Budget total}}$ (en %)

Les allocations budgétaires sont hors dette et projets sur financement extérieur.

Liste d'indicateurs :	Producteur : Ministère de l'économie et des finances.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
------------------------------	--	---------------------------------------	--------------------------------

Source : Lois de finances (initiale et rectificatives).

IGE27 : Part du budget affecté au Ministère en charge de la santé

Objectif : Mesurer l'effort du Gouvernement en faveur de la santé.

Définition : Indicateur = $\frac{\text{Allocations budgétaires du Ministère de la santé}}{\text{Budget total}}$ (en %)

Les allocations budgétaires sont hors dette, hors projet sur financements extérieurs et contrepartie.

Liste d'indicateurs : CGAB/ , PNDES.	Producteur : Direction générale du budget (DGB)	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
---	--	---------------------------------------	--------------------------------

Source : Lois de finances (initiale et rectificatives).

IGE28 : Part du budget affecté au Ministère en charge de l'éducation

Objectif : Mesurer l'effort du Gouvernement en faveur de l'éducation de base et l'alphabétisation.

Définition : Indicateur = $\frac{\text{Allocations budgétaires du MEBA}}{\text{Budget total}}$ (en %)

Les allocations budgétaires sont hors dette, hors projet sur financements extérieurs et contrepartie.

Liste d'indicateurs : CGAB/ .	Producteur : Direction générale du budget (DGB)	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
--------------------------------------	--	---------------------------------------	--------------------------------

Source : Lois de finances (initiale et rectificatives).

IGE29 : Taux d'exécution budgétaire du Ministère de la santé

Objectif : Mesurer la capacité d'absorption du budget annuellement alloué par l'Etat au Ministère de la santé.

Définition : Indicateur = $\frac{\text{Dépenses exécutées (base liquidation)}}{\text{Dépenses inscrites dans la loi de finances}}$ (en %)

Le taux d'exécution budgétaire est calculé en rapportant les dépenses du budget du Ministère (base liquidation) aux prévisions de dépenses inscrites sur la loi de finances initiale. Ce ratio ne tient pas compte des financements extérieurs.

Liste d'indicateurs :	Producteur : Direction générale du budget (DGB)	Désagrégation : Non désagrégé	Périodicité : Annuelle
------------------------------	--	--------------------------------------	-------------------------------

Source : Lois de finances, SIN@folo

Site Internet : www.insd.bf

IGE30 : Taux d'exécution budgétaire du Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation

Objectif : Mesurer la capacité d'absorption du budget annuellement alloué par l'Etat au Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation.

Définition : Indicateur = $\frac{\text{Dépenses exécutées (base liquidation)}}{\text{Dépenses inscrites dans la loi de finances}}$ (en %)

Le taux d'exécution budgétaire est calculé en rapportant les dépenses du budget du Ministère (base liquidation) aux prévisions de dépenses inscrites sur la loi de finances initiale ou rectificative. Ce ratio ne tient pas compte des financements extérieurs.

Liste d'indicateurs :	Producteur : Direction générale du budget (DGB)	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
------------------------------	--	---------------------------------------	--------------------------------

Source : Lois de finances, SIN@folo

Site Internet : www.insd.bf

IGE31 : Dépenses réelles totales par rapport au budget initialement approuvé (hors charges de la dette)

Objectif : Mesurer dans quelle mesure les décisions budgétaires initiales prises par le législateur sont exécutées fidèlement par l'exécutif.

Définition : Indicateur = $\frac{\text{Budget exécuté (base liquidation)}}{\text{Budget voté (hors charges de la dette)}}$ (en %)

Les dépenses initialement approuvées sont celles qui sont inscrites dans la loi de finances initiale adoptée par l'Assemblée nationale. Les dépenses exécutées sont celles mandatées au cours de l'exercice.

Liste d'indicateurs :	Producteur : Direction générale du budget (DGB)	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
------------------------------	--	---------------------------------------	--------------------------------

Source : Lois de finances, SIN@folo

Site Internet : www.insd.bf

IGE32 : Recettes réelles totales par rapport au budget initialement approuvé

Objectif : Mesurer la qualité des prévisions de recettes de la loi de finances.

Définition : Indicateur = $\frac{\text{Recettes réalisées}}{\text{Recettes inscrites à la loi de finances}}$ (en %)

Les recettes regroupent les recettes fiscales (impôts sur les revenus et les bénéfices, impôts à la charge de l'employeur, impôts sur la propriété, impôts et taxes sur les biens et services, impôts sur commerce et les transactions internationales) et les recettes non fiscales. Les recettes initialement approuvées sont celles inscrites dans la loi de finances.

Liste d'indicateurs :	Producteur : Direction générale du budget (DGB)	Désagrégation : par nature de recettes.	Périodicité : Annuelle.
------------------------------	--	--	--------------------------------

Source : Lois de finances, Assemblée nationale.

IGE33 : Montant des appels d'offres ouvert directe

Objectif : : Evaluer la valeur des marchés publics passés en procédure ouverte directe.

Définition/mode de calcul : Montant total des contrats passés par la procédure d'appel d'offres ouvert direct au cours d'une période donnée

Liste d'indicateurs :	Producteur : Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financier	Désagrégation : Par type d'autorité contractante	Périodicité : mensuelle, trimestrielle, annuelle
Source : DGCPMEF/rapport mensuel sur les marchés approuvés			

IGE34 : Montant des Demandes de prix

Objectif : Evaluer la valeur des marchés publics passés via la procédure de demande de prix

Définition : Montant total des contrats passés par la procédure de demandes de prix au cours d'une période donnée

Liste d'indicateurs :	Producteur : Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financier	Désagrégation : Par type d'autorité contractante	Périodicité : mensuelle, trimestrielle, annuelle
Source : DGCPMEF/rapport mensuel sur les marchés approuvés			

IGE35 : Montant des Demandes de proposition (avec manifestation d'intérêts)

Objectif : Evaluer la valeur des marchés publics passés à la suite d'une demandes de proposition (DP) accompagnées d'une manifestation d'intérêts

Définition : Montant total des contrats passés par demandes de proposition avec manifestation d'intérêts au cours d'une période donnée

Liste d'indicateurs :	Producteur : Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financier	Désagrégation : Par type d'autorité contractante	Périodicité : mensuelle, trimestrielle, annuelle
Source : DGCPMEF/rapport mensuel sur les marchés approuvés			

IGE36 : Montant des Appels d'offres restreints

Objectif : Evaluer la valeur des marchés publics passés par appel d'offres restreints			
Définition : Montant total des contrats passés par appels d'offres restreints au cours d'une période donnée			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et des Engagement Financier	Désagrégation : Par type d'autorité contractante	Périodicité : mensuelle, trimestrielle, annuelle
Source : DGCPMEF/rapport mensuel sur les marchés approuvés			

IGE37 : Montant des ententes directes

Objectif : Evaluer la valeur des marchés publics passés par ententes directes			
Définition : Montant total des contrats conclus par ententes directes au cours d'une période donnée			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et des Engagement Financier	Désagrégation : Par type d'autorité contractante	Périodicité : mensuelle, trimestrielle, annuelle
Source : DGCPMEF/rapport mensuel sur les marchés approuvés			

IGE38 : Proportion de ménages possédant une radio

Objectif : Mesurer l'accès des ménages aux médias et à l'information.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de ménages possédant au moins une radio}}{\text{Nombre total de ménages}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD.	Désagrégation : Genre, région, milieu de résidence.	Périodicité : Deux ou trois ans.
Source : INSD : Enquête prioritaire 1998, Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007.			
Site Internet : www.insd.bf			

IGE39 : Proportion de ménages possédant une TV

Objectif : Mesurer l'accès des ménages aux médias et à l'information.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de ménages possédant au moins une télévision}}{\text{Nombre total de ménages}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD.	Désagrégation : Genre, région, milieu de résidence.	Périodicité : Deux ou trois ans.

Source : INSD : Enquête prioritaire 1998, Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007.

Site Internet : www.insd.bf

IGE40 : % des ménages ayant accès à une école post primaire ou secondaire en moins de 30 minutes

Objectif : Mesurer l'accessibilité à l'éducation secondaire.

Définition :

$$\text{Indicateur} = \frac{\text{Nombre de ménages ayant accès à un établissement sec ondaire en moins de 30 min utes}}{\text{Nombre total de ménages}} \text{ (en \%)}$$

Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD.	Désagrégation : Région.	Périodicité : Deux années (enquête auprès des ménages).
------------------------------	------------------------------	-----------------------------------	---

Source : INSD : Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007.

Site Internet : www.insd.bf

IGE41 : % des ménages ayant accès à un centre de santé en moins de 30 minutes

Objectif : Mesurer l'accessibilité de la population aux services sanitaires.

Définition :

$$\text{Indicateur} = \frac{\text{Nombre de ménages vivant à moins de 30 minutes du centre de santé}}{\text{Nombre total de ménage de l'aire de responsabilité du centre de santé}} \text{ (en \%)}$$

Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD.	Désagrégation : Région.	Périodicité : Deux années (enquête auprès des ménages).
------------------------------	------------------------------	-----------------------------------	---

Source : INSD : Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007.

Site Internet : www.insd.bf

IGE42 : % des ménages utilisant des combustibles solides (bois, charbon de bois)

Objectif : Mesurer la consommation de combustibles solides.

Définition :

$$\text{Indicateur} = \frac{\text{Nombre de ménages utilisant des combustibles solides (bois, charbon de bois)}}{\text{Nombre total de ménages}} \text{ (en \%)}$$

Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD.	Désagrégation : Région, genre, âge, milieu de résidence.	Périodicité : Deux années (enquêtes auprès des ménages).
------------------------------	------------------------------	--	--

Source : INSD : Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007.

Site Internet : www.insd.bf

IGE43 : % des ménages utilisant l'électricité comme mode principal d'éclairage

Objectif : Mesurer l'accès à l'électricité de la population.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de ménages utilisant l'électricité comme mode principal d'éclairage}}{\text{Nombre total de ménages}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD.	Désagrégation : Région, milieu de résidence.	Périodicité : Deux années (enquêtes auprès des ménages).
Source : INSD : Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007.			
Site Internet : www.insd.bf			

IGE44 : % des ménages ayant accès à une source d'eau potable en moins de 30 minutes

Objectif : Mesurer l'accessibilité aux sources d'eau potable.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de ménages ayant accès à une source d'eau potable en moins de 30 minutes}}{\text{Nombre total de ménages}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs : OMD, .	Producteur : INSD.	Désagrégation : Région, milieu de résidence.	Périodicité : Deux années (enquêtes auprès des ménages).
Source : INSD : Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007.			
Site Internet : www.insd.bf			

IGE45 : Nombre de points d'eau modernes pour 100 000 habitants

Objectif : Mesurer l'accès aux points d'eau moderne.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de points d'eau modernes}}{\text{Population}} \times 100\,000$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DGIRH, INSD.	Désagrégation : Province.	Périodicité : Annuelle.
Source : Direction Générale de l'Inventaire des Ressources Hydrauliques, Institut National de la Statistique et de la Démographie.			
Site Internet : www.insd.bf			

IGE46 : % des ménages ayant accès à un marché en moins de 30 minutes

Objectif : Mesurer l'accessibilité aux marchés.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de ménages ayant accès à un marché en moins de 30 minutes}}{\text{Nombre total de ménages}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD.	Désagrégation : Région, milieu de résidence.	Périodicité : Deux années (enquêtes auprès des ménages).
Source : INSD : Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages – QUIBB 2005 et 2007.			

Site Internet : www.insd.bf

IGE47 : Incidence de la pauvreté

Objectif : Mesurer la pauvreté, la vulnérabilité et les inégalités.

Définition : Proportion d'individus considérée comme pauvre dans une population donnée. Un individu est dit pauvre lorsque son bien-être n'atteint pas un niveau considéré comme minimum «raisonnable» selon des critères spécifiés.

$$\text{Indicateur}(P_0) = \frac{\text{Nombre d'individus considérés comme pauvres}}{\text{Population totale}} (\text{en}\%)$$

Liste d'indicateurs : OMD, .	Producteur : INSD.	Désagrégation : Région, milieu de résidence.	Périodicité : Quinquennale.
--	------------------------------	--	---------------------------------------

Source : Institut National de la Statistique et de la Démographie : Enquête prioritaire 1998, Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003.

Site Internet : www.insd.bf.

IGE48 : Profondeur de la pauvreté

Objectif : Mesurer la pauvreté, la vulnérabilité et les inégalités.

Définition :

$$\text{Indicateur}(P_1) = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^n \left(\frac{Z - Y_i}{Z} \right)$$

Où tous les individus sont classés par ordre croissant à partir du plus pauvre (i = 1) au plus riche (i = n)

avec

Z = seuil de pauvreté

Y_i = indicateur du niveau de vie du i^{ème} individu

q = Nombre d'individus considérées comme pauvres

n = Population totale

Liste d'indicateurs : OMD.	Producteur : INSD.	Désagrégation : Région, résidence.	Périodicité : Quinquennale.
--------------------------------------	------------------------------	--	---------------------------------------

Source : Institut National de la Statistique et de la Démographie : Enquête prioritaire 1998, Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003.

Site Internet : www.insd.bf

IGE49 : Sévérité de la pauvreté

Objectif : Mesurer la pauvreté, la vulnérabilité et les inégalités.

Définition :

$$\text{Indicateur}(P_2) = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^q \left(\frac{Z - Y_i}{Z} \right)^2$$

Où tous les individus sont classés par ordre croissant à partir du plus pauvre (i = 1) au plus riche (i = n) avec

Z = seuil de pauvreté

Y_i = indicateur du niveau de vie du ième individu

q = Nombre d'individus considérées comme pauvres

n = Population

Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD.	Désagrégation : Région, milieu de résidence.	Périodicité : Quinquennale.
Source : Institut National de la Statistique et de la Démographie : Enquête prioritaire 1998, Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003.			
Site Internet : www.insd.bf			

IGE50 : le ratio solde budgétaire global, dons compris rapporté au PIB nominal

Objectif : Il permet de faire une appréciation globale du budget d'un l'État et d'évaluer le besoin d'endettement

Définition : solde budgétaire global, dons compris / PIB nominal

cet indicateur indique l'ampleur de l'effort budgétaire nécessaire pour combler le déficit budgétaire.

Liste d'indicateurs :	Producteur : CNPE	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : annuelle
------------------------------	-----------------------------	--	-------------------------------

Source : CNPE rapport sur la situation économique et financière

IGE51 : le ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal

Objectif : Il permet d'apprécier la viabilité de la dette dans une économie

Définition : volume de la dette totale / PIB nominal

cet indicateur mesure le degré d'endettement d'un pays

Liste d'indicateurs :	Producteur : CNPE	Désagrégation : dette intérieure, dette extérieure	Périodicité : annuelle
------------------------------	-----------------------------	---	-------------------------------

Source : CNPE rapport sur la situation économique et financière

IGE52 : le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales

Définition :

Objectif : Il permet d'apprécier dans quelle mesure les ressources issues de la mobilisation des recettes fiscales peuvent assurer les autres charges de l'Etat après la dépense du personnel

Définition : Masse salariale / PIB nominal			
cet indicateur mesure le poids des salaires et traitements dans les recettes fiscales			
Liste d'indicateurs :	Producteur : CNPE	Désagrégation :	Périodicité : annuelle
Source : CNPE rapport sur la situation économique et financière			

IGE53 : Télé densité mobile

Objectif : Mesurer l'accès aux technologies de l'information et de la communication.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre d'abonnés au téléphone mobile}}{\text{Population}} \times 100$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : ARCEP, INSD.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Autorité de Régulation des Communications Electroniques, Institut National de la Statistique et de la Démographie.			
Site Internet : www.insd.bf			

IGE54 : Réseau routier bitumé

Objectif : Mesurer le désenclavement à l'intérieur du pays.			
Définition : Nombre de kilomètre de voies bitumées.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DGIR.	Désagrégation : Province/région.	Périodicité : Annuelle.
Source : Direction Générale des infrastructures routières / Ministère des Infrastructures et du Désenclavement.			
Site Internet : www.insd.bf .			

Annexe 3 : GOUVERNANCE ADMINISTRATIVES ET DES ENTREPRISES (IGAE)

IGAE1 : Nombre moyen d'infractions à la législation sociale par entreprise contrôlée

Objectif : Veiller à l'application de la législation du travail dans le secteur privé			
Définition : $\frac{\text{Nombre total d'infractions constatées dans les entreprises contrôlées}}{\text{Nombre total d'entreprises contrôlées}}$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DGESS/MFPTPS, Annuaire statistique	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Direction générale des études et des statistiques sectorielles/ Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale			
Site Internet : www.insd.bf			

IGAE2 : Proportion des femmes dans la Fonction publique

Objectif : Mesurer la participation des femmes dans la fonction publique			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de femmes employées dans la fonction publique}}{\text{Nombre total d'employés dans la fonction publique}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DGESS du ministère en charge de la fonction publique	Désagrégation : Catégorie.	Périodicité : Annuelle.
Source : Annuaire statistique du ministère en charge de la fonction publique			

IGAE2 bis : Proportion des femmes cadres supérieurs dans la Fonction publique (catégories A et P)

Objectif : Mesurer la participation des femmes cadres supérieurs dans la fonction publique			
Définition : indicateur = $\frac{\text{nombre de femmes cadres supérieurs employées dans la fonction publique} \times 100}{\text{nombre total de cadres supérieurs employés dans la fonction publique}}$ Les cadres supérieurs correspondent aux catégories A et P			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DGESS du ministère en charge de la fonction publique	Désagrégation : Catégorie.	Périodicité : Annuelle.
Source : Annuaire statistique du ministère en charge de la fonction publique			

IGAE2 bis : Proportion % de femmes cadres moyens dans la Fonction publique (catégorie B et II)

Objectif : Mesurer la participation des femmes cadres moyens dans la fonction publique			
Définition : indicateur = $\frac{\text{nombre de femmes cadres moyens employées dans la fonction publique} \times 100}{\text{nombre total de cadres moyens employés dans la fonction publique}}$ Les cadres moyens correspondent à la catégorie B et II			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DGESS du ministère en charge de la fonction publique	Désagrégation : Catégorie.	Périodicité : Annuelle.
Source : Annuaire statistique du ministère en charge de la fonction publique			

IGAE3 : Taux Brut d'Admission au primaire

Objectif : Mesurer l'accès à l'éducation primaire.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif d'élèves nouvellement inscrits au CP1}}{\text{Effectif population de 6 ans}}$ (en %)			
* Population âgée de 6 ans en 2022			

Liste d'indicateurs : , PSDEBS. ODD	Producteur : DGESS/MEBAPLN.	Désagrégation : Par sexe, lieu géographique (région, province).	Périodicité : Annuelle.
Source : « Enquêtes statistiques annuelles de l'enseignement primaire » et Données RGPH			
Sites Internet : www.education.gov.bf , www.insd.bf			

IGAE4 : Taux brut de scolarisation dans le primaire

Objectif : Mesurer l'accès à l'éducation primaire.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif total des élèves au primaire}}{\text{Effectif population de 6 à 11 ans}}$ (en %)			
* Population âgée de 6 à 11 ans en 2022			
Liste d'indicateurs : , PSDEBS. ODD	Producteur : DGESS/MEBAPLN.	Désagrégation : Par sexe, lieu géographique (région, province).	Périodicité : Annuelle.
Source : « Enquêtes statistiques annuelles de l'enseignement primaire » et Données RGPH			
Sites Internet : www.education.gov.bf , www.insd.bf			

IGAE5 : Taux net de scolarisation au primaire

Objectif : Mesurer l'accès à l'éducation primaire.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif des enfants de 6 à 11 ans inscrits au primaire}}{\text{Effectif de la population de 6 à 11 ans}}$ (en %)			
* Population âgée de 6 à 11 ans en 2022			
Liste d'indicateurs : , PSDEBS. ODD	Producteur : DGESS/MEBAPLN.	Désagrégation : Par sexe, lieu géographique (région, province).	Périodicité : Annuelle.
Source : « Enquêtes statistiques annuelles de l'enseignement primaire » et Données RGPH			
Sites Internet : www.education.gov.bf , www.insd.bf			

IGAE6 : Ratio élèves/maître dans le primaire

Objectif : Mesurer la qualité de l'éducation primaire.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif des élèves du primaire}}{\text{Nombre d'enseignants titulaires de classes}}$			
Liste d'indicateurs : , PSDEBS.	Producteur : DGESS/MEBAPLN.	Désagrégation : Lieu géographique (région, province), milieu (urbain, rural), statut (public, privé)	Périodicité : Annuelle.
Source : Enquête statistique annuelle de l'enseignement primaire			

Sites Internet : www.education.gov.bf, www.insd.bf

IGAE7 : Taux d'achèvement du primaire

Objectif : Mesurer la qualité de l'éducation primaire.

Définition : Indicateur :
$$\frac{\text{Effectif des élèves nouvellement admis au CM2 quel que soit leur âge}}{\text{Effectif de la population âgée de 11 ans}}$$
 (en %)

* Population âgée de 11 ans en 2022

Liste d'indicateurs : ODD, PSDEBS.	Producteur : DGESS/MEBAPLN	Désagrégation : Par sexe (garçon, fille), lieu géographique (région, province).	Périodicité : Annuelle.
--	--------------------------------------	---	-----------------------------------

Source : Enquêtes statistiques annuelles de l'enseignement primaire ; données RGPH

Sites Internet : www.education.gov.bf, www.insd.bf

IGAE8 : Taux de transition globale du primaire au post-primaire

Objectif : Mesurer les flux de l'enseignement primaire qui arrivent dans l'enseignement post-primaire.

Définition : Indicateur=
$$\frac{\text{Effectif des nouveaux inscrits en 6ème de l'annéeN}}{\text{Effectif des élèves du CM2 de l'annéeN-1}}$$
 (en %)

Liste d'indicateurs : PSDEBS.	Producteur : DGESS/MEBAPLN	Désagrégation : Par sexe (garçons, filles) et par lieu géographique (région, province).	Périodicité : Annuelle.
---	--------------------------------------	---	-----------------------------------

Source : Enquête statistique annuelle de l'enseignement post-primaire et secondaire

Sites Internet : www.education.gov.bf, www.insd.bf

IGAE9 : Taux brut d'accès au post-primaire

Objectif : Mesurer le parcours scolaire et l'accès à l'éducation primaire post-primaire.

Définition : Indicateur=
$$\frac{\text{Effectif des nouveaux inscrits en 6ème}}{\text{Effectif de la population âgée de 12 ans}}$$
 (en %)

Liste d'indicateurs : PSDEBS	Producteur : DGESS/MEBAPLN	Désagrégation : Par sexe (garçons, filles) et par lieu géographique (région, province).	Périodicité : Annuelle.
--	--------------------------------------	---	-----------------------------------

Source : Enquête statistique annuelle de l'enseignement post-primaire et secondaire ;

RGPH ou enquêtes ménages

Sites Internet : www.education.gov.bf, www.insd.bf

IGAE10 : Taux Brut de scolarisation au post-primaire

Objectif : Mesurer la couverture de l'enseignement post-primaire.

Définition : Indicateur =
$$\frac{\text{Effectif total des élèves inscrits au post-primaire}}{\text{Effectif de la population âgée de 12 à 15 ans}}$$
 (en %)

Liste d'indicateurs : PSDEBS	Producteur : DGESS/MEBAPLN	Désagrégation : Par sexe (garçons, filles), par lieu géographique (région, province).	Périodicité : Annuelle.
--	--------------------------------------	---	-----------------------------------

Source : Enquête statistique annuelle de l'enseignement post-primaire et secondaire ;
RGPH ou enquêtes ménages.

Sites Internet : www.education.gov.bf, www.insd.bf

IGAE11 : Ratio élèves/classe au post-primaire (enseignement général)

Objectif : Mesurer

Définition : Indicateur =
$$\frac{\text{Effectif d'élèves du post-primaire général}}{\text{Nombre de salles de classe du post-primaire général}}$$
 (en %)

Liste d'indicateurs : , PSDEBS.	Producteur : DGESS/MEBAPLN	Désagrégation : Lieu géographique (région, province, urbain, rural, ...)	Périodicité : Annuelle.
---	--------------------------------------	--	-----------------------------------

Source : Enquête statistique annuelle de l'enseignement post-primaire et secondaire

Sites Internet : www.education.gov.bf, www.insd.bf

IGAE12 : Taux brut de scolarisation au secondaire

Objectif : Mesurer l'accès à l'éducation secondaire.

Définition : Indicateur :
$$\frac{\text{Effectif des élèves inscrits au secondaire}}{\text{Effectif de la population âgée de 16 à 18 ans}}$$
 (en %)

Liste d'indicateurs : PSDEBS	Producteur : DGESS/MEBAPLN.	Désagrégation : Par sexe (garçons, filles), par lieu géographique (région, province)	Périodicité : Annuelle.
--	---------------------------------------	--	-----------------------------------

Source : Enquête statistique annuelle de l'enseignement post-primaire et secondaire ;
RGPH ou enquêtes ménages.

Site Internet : www.education.gov.bf, www.insd.bf

IGAE13 : Ratio élèves/classe au secondaire (enseignement général)

Objectif : Mesurer l'accès à l'éducation secondaire.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif d'élèves du secondaire général}}{\text{Nombre de salles de classe du secondaire général}}$			
Liste d'indicateurs : PSDEBS.	Producteur : DGESS/MEBAPLN	Désagrégation : Lieu géographique (région, province, urbain, rural, ...)	Périodicité : Annuelle.
Source : Enquête statistique annuelle de l'enseignement post-primaire et secondaire			
Sites Internet : www.education.gov.bf , www.insd.bf			

IGAE14 : Taux de réussite au BEPC

Objectif : Mesurer la qualité de l'éducation.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif des élèves admis}}{\text{Effectif des élèves candidats}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs : PSDEBS	Producteur : DGESS/MEBAPLN	Désagrégation : Par sexe (garçons, filles), par lieu géographique (région, province)	Périodicité : Annuelle.
Source : Enquête statistique annuelle de l'enseignement post-primaire et secondaire			
Sites Internet : www.education.gov.bf , www.insd.bf			

IGAE15 : Taux brut de préscolarisation

Objectif : Mesurer le niveau général de participation de la population préscolarisable.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif des apprenants inscrits au préscolaire}}{\text{Effectif de la population âgée de 3 à 5 ans}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs : PSDEBS	Producteur : DGESS/MEBAPLN	Désagrégation : Par sexe (garçons, filles), par lieu géographique (région, province)	Périodicité : Annuelle.
Source : Enquête annuelle de l'éducation préscolaire, RGPH.			
Sites Internet : www.education.gov.bf , www.insd.bf			

IGAE16 : Nombre de salles de classes sous pailote au primaire (publique)

Objectif : Mesurer l'état des salles de classes pour les besoins de planification de construction.			
Définition : Nombre de salles de classes construites en matériaux précaires			
Indicateur = Dénombrer les salles de classe du public dont les murs et/ou le toit sont en paille ou banco			
Liste	Producteur :	Désagrégation :	Périodicité :

d'indicateurs : PSDEBS	DGESS/MEBAPLN	Statut (public, privée), lieu géographique (région, province, commune), milieu (urbain, rural), etc.	Annuelle.
Source : Recensement des structures éducatives ; Enquête statistique annuelle de l'enseignement primaire			

IGAE17 : Nombre d'étudiants

Objectif : Mesurer le nombre total d'étudiants du pays.			
Définition : Indicateur = Dénombrer les étudiants des Institutions d'Enseignement Supérieur publiques et privées.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DGESS/MESRI.	Désagrégation : Genre, statut, région.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaire statistique de l'enseignement supérieur » de la DGESS/MESRI			
Site Internet : www.mesri.gov.bf et www.cns.bf			

IGAE18 : Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants

Objectif : Mesurer le niveau de participation à l'enseignement supérieur sur la base de la proportion d'étudiants par rapport à la population du pays.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre d'étudiants} \times 100\,000}{\text{Population totale}}$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DGESS/MESRI	Désagrégation : Genre	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaire statistique de l'enseignement supérieur » de la DGESS/MESRI.			
Site Internet : www.mesri.gov.bf et www.cns.bf			

IGAE19 : Pourcentage de filles dans l'enseignement supérieur

Objectif : Mesurer l'accès à l'enseignement supérieur.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre d'étudiantes}}{\text{Nombre total d'étudiants}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DGESS/MESRI	Désagrégation : Statut	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaire statistique de l'enseignement supérieur » de la DGESS/MESRI.			
Site Internet : www.mesri.gov.bf et www.cns.bf			

IGAE20 : Nombre d'institutions d'enseignement supérieur (IES)

Objectif : Mesurer le nombre total d'institutions d'enseignement supérieur du pays.			
Définition : Indicateur = Dénombrer les Institutions d'Enseignement Supérieur publiques et privées.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DGESS/MESRI.	Désagrégation : Statut, région.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaire statistique de l'enseignement supérieur » de la DGESS/MESRI			
Site Internet : www.mesri.gov.bf et www.cns.bf			

IGAE21 : Ratio habitants par CSPS

Objectif : Mesurer l'accessibilité de la population aux services sanitaires.			
Définition : Nombre d'habitants d'une zone donnée rapporté au nombre de centre de santé de la zone (CSPS + Dispensaires isolés + CM + Maternités isolées) de la zone			
Indicateur = $\frac{\text{Population totale de la zone}}{\text{Nombre de centre de santé (CSPS, CM, Dispensaire, maternité isolé) publique}}$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DGESS/Santé	Désagrégation : District sanitaire	Périodicité : Annuelle
Source : « Annuaire statistique / Santé » DGESS Santé			
Site Internet : www.insd.bf , http://cns.bf			

IGAE22 : Taux de couverture CPN2 (en %)

Objectif : Mesurer l'accessibilité au service de santé de la reproduction et de la mère			
Définition : Nombre de femmes enceintes vues au deuxième consultation prénatale (CPN2) rapporté au nombre de grossesses attendues			
Indicateur = $\frac{\text{Nombre de CPN2}}{\text{Nombre de grossesses attendues}} \times 100$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DGESS/Santé	Désagrégation : District sanitaire	Périodicité : Annuelle
Source : « Annuaire statistique / Santé » DGESS Santé			
Site Internet : www.insd.bf , http://cns.bf			

IGAE23 : CPN1 (%) au premier trimestre de la grossesse (en %)

Objectif : Mesurer le recourt précoce des femmes au service de santé de la reproduction et de la mère			
Définition : Nombre de femmes enceintes vues en CPN1 au premier trimestre de la grossesse rapporté au nombre total des CPN1 réalisées			
Indicateur = $\frac{\text{Nombre de CPN1 vue au premier trimestre}}{\text{Nombre de CPN1}} \times 100$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DGESS/Santé	Désagrégation : District sanitaire	Périodicité : Annuelle
Source : « Annuaire statistique / Santé » DGESS Santé			
Site Internet : www.insd.bf , http://cns.bf			

IGAE24: Taux de couverture CPN4 (en %)

Objectif : Mesurer l'accessibilité au service de santé de la reproduction et de la mère			
Définition : Nombre de femmes enceintes vues au quatrième consultation prénatale (CPN4) rapporté au nombre de grossesses attendues			
Indicateur = $\frac{\text{Nombre de CPN4}}{\text{Nombre de grossesses attendues}} \times 100$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DGESS/Santé	Désagrégation : District sanitaire	Périodicité : Annuelle
Source : « Annuaire statistique / Santé » DGESS Santé			
Site Internet : www.insd.bf , http://cns.bf			

IGAE25 : % de CSPS répondant aux normes minimales en personnel

Objectif : Mesurer la disponibilité du personnel de soins dans les centres de santé			
Définition : Nombre de centre de santé et de promotion social (CSPS) complet disposant du personnel requis rapporté au nombre de CSPS			
Indicateur = $\frac{\text{Nombre de CSPS répondant aux normes minimales en personnel}}{\text{Nombre de CSPS}} \times 100$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DGESS/Santé	Désagrégation : District sanitaire	Périodicité : Annuelle
Source : « Annuaire statistique / Santé » DGESS Santé			
Site Internet : www.insd.bf , http://cns.bf			

IGAE26 : Nombre d'infirmiers dans les formations sanitaires publiques

Objectif : Mesurer la disponibilité du personnel de soins dans les centres de santé			
Définition : Nombre de personnels infirmiers (IDE, IB, Infirmiers) disponible pour les formations sanitaires.			
Indicateurs = Nombre d'infirmiers+ IDE+IB			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DGESS/Santé	Désagrégation : District sanitaire	Périodicité : Annuelle
Source : « Annuaire statistique / Santé » DGESS Santé			
Site Internet : www.insd.bf , http://cns.bf			

IGAE27 : Ratio habitants/infirmier

Objectif : Mesurer la disponibilité du personnel de soins dans les centres de santé			
Définition : Nombre d'habitants d'une zone donnée rapporté au nombre d'infirmier de la zone			
Indicateur = $\frac{\text{Population totale de la zone}}{\text{Nombre d'infirmier des structures publiques}}$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DGESS/Santé	Désagrégation : District sanitaire	Périodicité : Annuelle
Source : « Annuaire statistique / Santé » DGESS Santé			

Site Internet : www.insd.bf, <http://cns.bf>

IGAE28 : Décès pour cause de paludisme dans les formations sanitaires (CM/CMA, CHR/CHU) en % du nombre de décès

Objectif : Mesurer le fardeau de la mortalité lié au paludisme

Définition : Nombre de Décès pour cause de paludisme dans les centres hospitaliers rapporté au nombre total de décès enregistrés dans ces structures.

Indicateur=
$$\frac{\text{Nombre de décès dues au paludisme grave enregistrés dans les centres hospitalier}}{\text{Nombre total de décès enregistrés dans les centres hospitaliers}}$$

Liste d'indicateurs :	Producteur : DGESS/Santé	Désagrégation : District sanitaire	Périodicité : Annuelle
------------------------------	------------------------------------	--	----------------------------------

Source : « Annuaire statistique / Santé » DGESS Santé

Site Internet : www.insd.bf, <http://cns.bf>

NDSE29 : % de dépôts en médicaments essentiels génériques (DMEG) n'ayant pas connu de rupture de stock des 25 molécules essentielles

Objectif : Mesurer l'efficacité de la gestion des stocks en MEG

Définition : Nombre de DMEG n'ayant pas connu une rupture des médicaments traceurs rapporté au nombre total de DMEG

Indicateur=
$$\frac{\text{Nombre de DMEG n'ayant pas connu une rupture des médicaments traceurs}}{\text{Nombre total de DMEG}} \times 100$$

Liste d'indicateurs : PNDS	Producteur : DGESS/Santé	Désagrégation : District sanitaire	Périodicité : Annuelle
--------------------------------------	------------------------------------	--	----------------------------------

Source : « Annuaire statistique / Santé » DGESS Santé

Site Internet : www.insd.bf, <http://cns.bf>

IGAE30 : % de la population située à moins de 5 km d'un centre de santé

Objectif : Mesurer l'accessibilité de la population aux services sanitaires.

Définition : Population total située à moins de 5 km d'une formation sanitaire rapporté à la population totale de l'aire sanitaire de la formation sanitaire

Indicateur=
$$\frac{\text{Population total située à moins de 5 km d'une formation sanitaire}}{\text{Population totale}} \times 100$$

Liste d'indicateurs :	Producteur : DGESS/Santé	Désagrégation : District sanitaire	Périodicité : Annuelle
------------------------------	------------------------------------	--	----------------------------------

Source : « Annuaire statistique / Santé » DGESS Santé

Site Internet : www.insd.bf, <http://cns.bf>

IGAE31 : Rayon (km) moyen d'action théorique à un centre de santé

Objectif : Mesurer l'accessibilité de la population aux services sanitaires

Définition : Distance moyenne théorique parcourue par la population pour accéder à une formation sanitaire publique de base (CSPS, CM, dispensaire, maternité)

Indicateur = $\frac{\text{Racine carrée [Superficie en km}^2\text{] de la zone de couverture}}{\text{Racine carrée (3,14xNombre de FS de base)}}$			
Liste d'indicateurs : PNDS	Producteur : DGESS/Santé	Désagrégation : District sanitaire	Périodicité : Annuelle
Source : « Annuaire statistique / Santé » DGESS Santé			
Site Internet : www.insd.bf , http://cns.bf			

IGAE32 : Taux d'utilisation des méthodes contraceptive moderne (en %)

Objectif : Mesurer l'utilisation des méthodes de planification familiale.			
Définition : Nombre de nouvelles et anciennes utilisatrices de méthode contraceptive au cours d'une période rapporté au nombre de femmes en âge de procréer.			
Indicateur = $\frac{\text{Nombre de nouvelles et anciennes utilisatrices de méthode contraceptive}}{\text{Nombre de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans)}} \times 100$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DGESS/Santé	Désagrégation : District sanitaire	Périodicité : Annuelle
Source : « Annuaire statistique / Santé » DGESS Santé			
Site Internet : www.insd.bf , http://cns.bf			

IGAE33 : Taux d'accouchements dans les formations sanitaires

Objectif : Mesurer la participation de personnel de santé aux accouchements afin de réduire la mortalité maternelle.			
Définition : Nombre total d'accouchements (normaux, assistés à l'aide d'instruments et/ou de produits et par césarienne) rapporté au nombre d'accouchements attendus			
Indicateur = $\frac{\text{Nombre total d'accouchements}}{\text{nombre d'accouchements attendus}} \times 100$			
Liste d'indicateurs : OMD ; PNDS.	Producteur : DGESS/Santé.	Désagrégation : District sanitaire.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaire statistique / Santé » DGESS Santé			
Site Internet : www.insd.bf , http://cns.bf			

IGAE34 : Taux de couverture vaccinale en RR1 (rougeole) des enfants de 0 à 11 mois

Objectif : Mesurer la couverture vaccinale des enfants.			
Définition : Nombre d'enfants de 0 à 11 mois ayant reçu la première dose de RR au cours d'une période donnée rapporté au nombre d'enfants de 0 à 11 mois de l'année			
Indicateur = $\frac{\text{Nombre d'enfants de 0 à 11 mois ayant reçu la première dose de RR}}{\text{Nombre d'enfants de 0 à 11 mois attendus}} \times 100$			
Liste d'indicateurs : OMD, , PNDS.	Producteur : DGESS/Santé.	Désagrégation : District sanitaire.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaire statistique / Santé » DGESS Santé			

Site Internet : www.insd.bf, <http://cns.bf>

IGAE35 : Taux de couverture vaccinale en DTC-HepB-Hib 3 des enfants de 0 à 11 mois

Objectif : Mesurer la couverture vaccinale des enfants.

Définition : Nombre d'enfants de 0 à 11 mois ayant reçu la troisième dose de DTC-Hep-Hib au cours d'une période donnée rapporté au nombre d'enfants de 0 à 11 mois de l'année

Indicateur =
$$\frac{\text{Nombre d'enfants de 0 à 11 mois ayant reçu la troisième dose de DTC-Hep-Hib}}{\text{Nombre d'enfants de 0 à 11 mois attendus}} \times 100$$

Liste d'indicateurs :	Producteur :	Désagrégation :	Périodicité :
PNDS.	DGESS/Santé.	District sanitaire.	Annuelle.

Source : « Annuaire statistique / Santé » DGESS Santé

Site Internet : www.insd.bf, <http://cns.bf>

IGAE36 : Taux de couverture vaccinale en VPO1 des enfants de 0 à 11 mois

Objectif : Mesurer la couverture vaccinale des enfants.

Définition : Nombre d'enfants de 0 à 11 mois ayant reçu la première dose de VPO au cours d'une période donnée rapporté au nombre d'enfants de 0 à 11 mois de l'année

Indicateur =
$$\frac{\text{Nombre d'enfants de 0 à 11 mois ayant reçu la première dose de VPO}}{\text{Nombre d'enfants de 0 à 11 mois attendus}} \times 100$$

Liste d'indicateurs :	Producteur :	Désagrégation :	Périodicité :
	DGESS/Santé.	District sanitaire.	Annuelle.

Source : « Annuaire statistique / Santé » DGESS Santé

Site Internet : www.insd.bf, <http://cns.bf>

IGAE37 : Taux de couverture vaccinale des enfants de 0 à 11 mois BCG

Objectif : Mesurer la couverture vaccinale des enfants.

Définition : Nombre d'enfants de 0 à 11 mois ayant reçu le vaccin BCG au cours d'une période donnée rapporté au nombre de naissances vivantes attendues au cours de l'année

Indicateur =
$$\frac{\text{Nombre d'enfants de 0 à 11 mois ayant reçu le vaccin BCG}}{\text{Nombre de naissances vivantes attendues}} \times 100$$

Liste d'indicateurs :	Producteur :	Désagrégation :	Périodicité :
PNDS.	DGESS/Santé.	District sanitaire.	Annuelle.

Source : « Annuaire statistique / Santé » DGESS Santé

Site Internet : www.insd.bf, <http://cns.bf>

IGAE38 : Enfants de moins de 5 ans souffrant d'insuffisance pondérale

Objectif : Mesurer la malnutrition des enfants.

Définition : elle est un indicateur composite qui se traduit par un faible poids par rapport à l'âge. Le poids-pour-âge (PAZ) est un indice nutritionnel qui reflète une combinaison des troubles de croissance aigus et chroniques. L'insuffisance pondérale est définie par un poids-âge de l'enfant par rapport à une norme ou à une population de référence du même âge

Indicateur =
$$\frac{\text{Effectif des enfants avec un indice poids pour âge situé à plus de deux écarts types en dessous de la médiane}}{\text{Effectif total des enfants âgés de 1 à 4 ans}} \text{ (en\%)}$$

Liste d'indicateurs :
OMD, , PNDS

Producteur :
Direction de la Nutrition/ Ministère Santé

Désagrégation :
Région, genre, âge, milieu de résidence

Périodicité :
Annuelle

Source : INSD : Enquête nutritionnelle/ Direction de la Nutrition/Santé

Site Internet : www.insd.bf

IGAE39 : Enfants de moins de 5 ans souffrant de retard de croissance

Objectif : Mesurer la malnutrition des enfants.

Définition : c'est une forme de sous-nutrition qui est défini par un z-score de la taille-pour-âge (TAZ) inférieur à deux écarts types de la médiane de la population de référence. Le retard de croissance est le résultat d'épisodes prolongés et répétés de sous-nutrition ;

Indicateur =
$$\frac{\text{Effectif des enfants avec un indice taille pour âge situé à plus de deux écarts types en dessous de la médiane}}{\text{Effectif total des enfants âgés de 1 à 4 ans}} \text{ (en\%)}$$

Liste d'indicateurs :

Producteur :
Direction de la Nutrition/ Ministère Santé

Désagrégation :
Région, genre, âge, milieu de résidence.

Périodicité : Annuelle

Source : INSD : Enquête nutritionnelle/ Direction de la Nutrition/Santé

Site Internet : www.insd.bf

IGAE40 : Nombres d'ONG (dont ONG locales)

Objectif : Mesurer la participation des ONG, des fondations et des associations au développement.

Définition : Nombre d'ONG, de fondations et d'associations de développement enregistrées à la Direction générale de la coopération (DGCOOP)

Liste d'indicateurs :

Producteur :
DGCOOP.

Désagrégation :
Statut (ONG locale / internationale).

Périodicité :
Annuelle.

Source : DGCOOP/ Ministère de l'économie des finances

INSD/202X/XXXX 202X/XX

Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD)

Avenue Pascal ZAGRÉ, Ouaga 2000
01 BP 374 Ouagadougou 01 – Burkina Faso
Tél. : (00226) 25 49 85 02 - Fax : (00226) 25 37 62 26
Site internet : www.insd.bf - Email : insd@insd.bf